

**RAPPORT ANNUEL 2024  
SUR LA SITUATION EN MATIERE  
D'EGALITE FEMMES / HOMMES**



## SOMMAIRE

I. Les actions pour L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire .....	5
<b>A. Lutter contre les violences faites aux femmes</b> .....	6
1. Les chiffres clés .....	6
a) Au niveau national.....	6
b) Au niveau régional.....	8
c) Au niveau départemental.....	8
d) Au niveau de la Ville de La Roche-sur-Yon .....	11
2. Les actions contre les violences faites aux femmes en novembre 2023.....	13
a) A destination des jeunes .....	13
b) A destination du grand public .....	13
3. les actions au quotidien pour la lutte contre les violences faites aux femmes.....	22
a) Par les institutions nationales .....	22
b) A destination du grand public .....	23
c) A destination des jeunes de l'université .....	24
d) A destination des victimes.....	25
e) A destination des professionnels .....	30
<b>B. Promouvoir les droits des femmes et favoriser l'égalité Femmes-Hommes</b> .....	32
1. état des lieux de la situation.....	32
a) Des données sur la situation entre les femmes et les hommes en France.....	32
b) Des études à lire sur l'évolution de l'égalité entre les femmes et les Hommes ....	33
2. une évolution marquante au niveau des droits des femmes en 2024 .....	34
a) Evolution pour un meilleur accès à l'avortement. ....	34
b) La constitutionnalisation de l'IVG en mars 2024.....	34
3. les animations autour des droits des femmes en mars 2024.....	35
a) La liste des actions.....	35
b) Détails de certaines actions sur le territoire de La Roche sur Yon.....	37
c) Le lancement de la démarche d'Aubigny-les Clouzeaux .....	42
4. les actions au quotidien pour les droits des femmes .....	43
a) Par les institutions nationales .....	43
b) A destination de la jeunesse.....	44
c) Action portée par les jeunes vers une ville partenaire de La Roche-sur-Yon .....	50
d) A destination des agents en interne.....	51
e) A destination des professionnels .....	51
f) A destination du tout public.....	52
II. Les associations œuvrant pour les droits des femmes et la lutte contre les violences contre les femmes.....	61
A. SOS Femmes Vendée.....	61
B. CIDFF.....	67
C. France Victimes 85 .....	69
1. Le Téléphone Grave Danger .....	70
2. Le Bracelet Anti Rapprochement BAR .....	71
D. Planning familial 85 .....	73

E.	RAPAVV.....	74
F.	#Noustoutes85 .....	75
G.	Zonta Club .....	75
III.	Les ressources humaines des collectivités .....	77
A.	Les données.....	77
1.	POUR LES AGENTS PERMANENTS ET NON PERMANENTS.....	77
a)	La répartition femmes-hommes par thématique .....	77
b)	La répartition au sein des effectifs féminin et masculin .....	79
2.	POUR LES AGENTS PERMANENTS.....	80
a)	La répartition femmes-hommes par thématique .....	80
b)	La répartition au sein des effectifs féminin et masculin permanents.....	87
3.	la comparaison salariale femmes-hommes.....	100
B.	Le plan d’actions interne sur l’égalité femmes-hommes .....	100
1.	son avancement.....	100
2.	son renouvellement.....	100
C.	Les index égalité professionnelle .....	101
IV.	Les objectifs en matière d’égalité femmes / hommes et lutte contre les violences faites aux femmes .....	105
A.	Evaluation des objectifs 2023-2024 .....	105
B.	Objectifs 2024-2025 .....	105
V.	Synthèse .....	106
VI.	Références ou sources de données.....	113

## PREAMBULE

En application de l'article D2311-16 (et du décret n°2021-571 du 10 mai 2021) et de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter tous les ans à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en amont des débats d'orientation budgétaire DOB.

Ce rapport a pour objectif de :

- donner une vision des ressources humaines (Agglomération, CCAS et Ville) avec sous le prisme Femmes-Hommes,
- de mettre en lumière les actions réalisées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences faites aux femmes (au quotidien ou sur des temps forts)

*Ce rapport est présenté au Conseil Municipal du 10 décembre 2024 et au Conseil d'Agglomération du 19 décembre 2024.*

Ce rapport a également un lien avec les objectifs de développement durable (ODD), au même titre que le rapport annuel sur le développement durable.

Les ODD tirent leur origine du programme de développement durable adopté à l'ONU par 193 pays le 25 septembre 2015

Ils définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, environnementalement sain, économiquement prospère, inclusif et prévisible à l'horizon 2030.

Ils constituent un langage commun qui permet aux différents acteurs de travailler ensemble dans la même direction. Ces objectifs sont indivisibles et transversaux.

Les acteurs du territoire, dont les collectivités, sont appelés à se mobiliser sur les ODD dans leurs sphères de compétences, par la mise en place de politiques territoriales intégrant ces dimensions.

Ce rapport s'inscrit dans **l'ODD n°5 sur l'égalité des sexes**.

Chacun des 17 ODD est détaillé par des cibles (169 au total) qui définissent les priorités des différents objectifs et les actions à mettre en place.

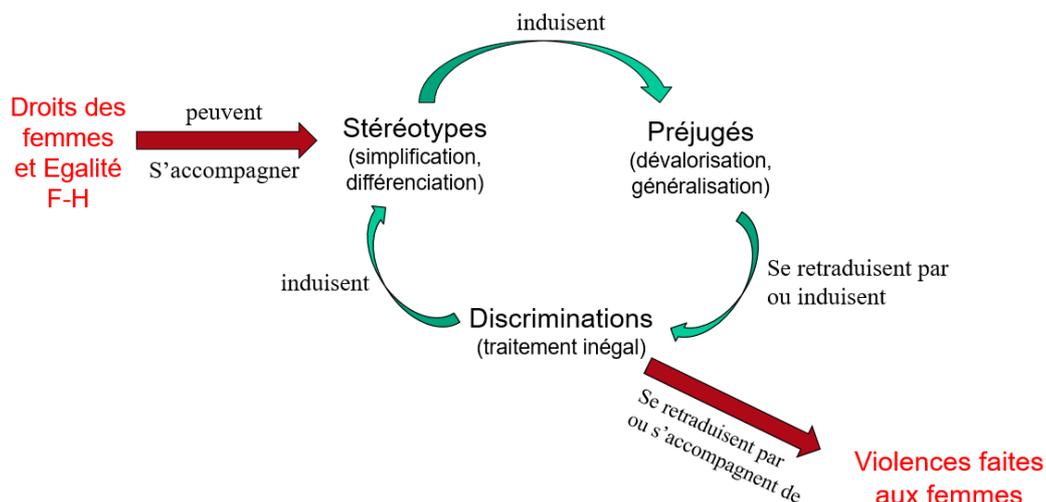
Pour l'OOD n°5, une des cibles prioritaires est de garantir l'accès des femmes à toutes les fonctions de direction, à tous les niveaux de décision dans la vie politique, économique et publique. Parmi les moyens mis en avant pour y parvenir : donner les mêmes droits politiques et économiques aux femmes et aux hommes ou leur favoriser l'accès et la maîtrise des nouvelles technologies.

Schéma des ODD - Source Novethic



# I. Les actions pour L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire

Il existe un lien indissociable entre les sujets des droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes avec celui de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui peut être résumé dans le schéma suivant :



Ceci explique la nécessité de travailler sur les 2 thématiques sur la lutte contre les violences faites aux femmes (d'un point de vu curatif, au niveau protection des victimes, et traitement des auteurs) mais aussi sur les droits des femmes et l'égalité F-H (au niveau connaissance pour permettre l'équité, d'un point de vu prévention pour éviter la bascule vers la violence)

Cette partie du rapport fait référence à des actions réalisées **soit sur l'année 2023 ou soit sur la période entre le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024**, sur ces 2 thématiques.

Et elle comprend plusieurs éléments relatifs à :

- La lutte contre les violences faites aux femmes, avec des données chiffrées, les animations réalisées sur le territoire en novembre 2023, les actions du quotidien tout au long de l'année écoulée.
- La mise en lumière les droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes avec les données sur le territoire, les animations réalisées sur le territoire en mars 2024, les actions du quotidien tout au long de l'année écoulée.

Ce rapport a pour objectif de présenter les actions développées sur le territoire par différentes structures. Ainsi sur ces thématiques, plusieurs directions, services des collectivités ou structures extérieures interviennent de près ou de loin :

Pour la collectivité : les élus et les agents notamment de la Direction Proximité et Prévention (dont le service Prévention et Médiation, le service Vie des Quartiers-Associations et Concertation), la mission Egalité Femmes-Hommes, la Direction Education, la Direction de l'Action Sociale, la Direction Développement Economique de l'Emploi et Enseignement Supérieur, la Direction des Affaires Culturelles, ...

Les structures externes : notamment avec l'Etat, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Vendée, les services de police et de secours, les associations CIDFF 85 (*centre d'information des droits des femmes et des familles*), SOS Femmes Vendée, France Victimes 85, le planning familial 85, RAPAVV (*réflexion et aide pour les auteurs et victimes de violence*), #noustoutes85, le Zonta Club, des maisons de quartier, ...

## A. Lutter contre les violences faites aux femmes

Les violences à l'égard des femmes concernent « *tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages et souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la menace ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée* ».

Cette définition est issue de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique de 2011.



### 1. LES CHIFFRES CLES

#### a) Au niveau national.

Certains chiffres clés des violences faites aux femmes sont présentés dans ce chapitre.

#### Au niveau des victimes

Sources : Info Stats n°32 de février 2024 sur les victimes de violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité en 2023, et Info Stats n°44 de novembre 2024 sur les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2023.

En 2023, les services de police et de gendarmerie ont enregistré, au titre de crimes et de délits, en France :

#### -444 700 victimes de violences physiques :

- dont le nombre a augmenté de +7 % en 2023 : +10 % dans le cadre familial contre +3 % en dehors,
- Plus de la moitié de ces violences physiques enregistrées (54%) sont commises dans le cadre intrafamilial (conjugal (pour 73% des cas) ou non),
- dont 96 700 sont mineures (22 %),
- Les victimes de violences physiques sont le plus souvent des hommes lorsqu'elles ont été commises en dehors de la sphère familiale (69 %) et ce sont des femmes dans la sphère familiale (75%).

#### - 271 000 victimes de violences conjugales :

- soit une augmentation de 10 % par rapport à 2022 (244 000 victimes). Dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie, le nombre de victimes enregistrées a ainsi doublé depuis 2016.
- Les deux tiers des violences conjugales consistent en des violences physiques.
- la grande majorité des victimes sont des femmes (85 %) alors que les mis en cause sont le plus souvent des hommes (86 %).

#### - 114 100 victimes de violences sexuelles :

- le nombre a augmenté de +11 % dans la sphère familiale contre +7 % en dehors (soit +7 % pour l'ensemble).
- dont 65 300 sont mineures (57 %).
- la majorité des violences sexuelles ont lieu en dehors du cadre familial (à + de 70%),
- la majorité des victimes de violences sexuelles, criminelles ou délictuelles, sont des femmes (85 %)

## Au niveau des morts par conjoint

L'étude annuelle sur les morts violentes au sein du couple, publiée par le ministère de l'intérieur en lien avec la délégation aux victimes, constitue depuis 2006 le document statistique de référence de suivi par les services de police et unités de gendarmerie des homicides conjugaux en France.

Cette étude pour l'année 2023 a été publiée le 25 novembre 2024.

Les données de l'étude sur les morts violentes au sein des couples sont complétées par celles de la lettre n°22 de la MIPROF, *mission interprofessionnelle pour la protection des femmes contre les violences*.

**En 2023, 128 personnes sont décédées des suites de violences au sein des couples, comprenant 96 féminicides, 23 homicides et 9 infanticides.** Il s'agit du niveau le plus bas depuis 2006.

Féminicide, *nom masculin, mentionné dans un dictionnaire pour la première fois en 2015, nom-valise composé des mots féminin et homicide. Il n'est pas inscrit dans le code pénal. C'est un mot d'usage qui désigne les meurtres ou assassinats sur conjoint.*

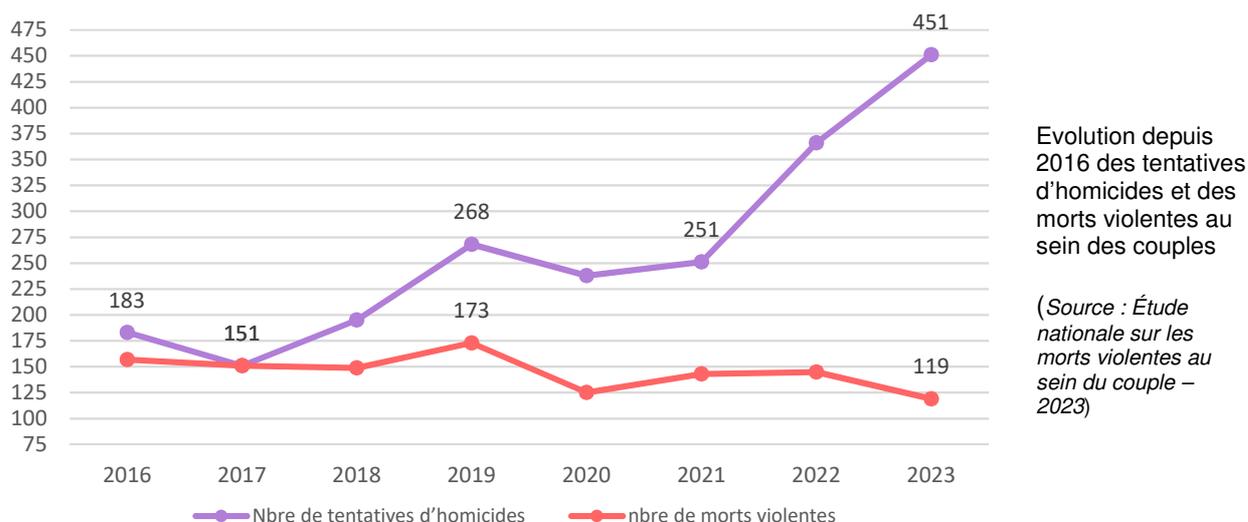
**En moyenne, une femme décède tous les trois jours sous la violence de son compagnon (petit ami, mari) ou son ex-conjoint.**

Source : *Étude nationale 2023 sur les morts violentes au sein du couple*

Nombre de		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Morts violentes	Femmes	123	130	118	146	102	122	118	96
	Hommes	34	21	31	27	24	21	27	23
	Enfants	25	25	21	25	14	12	12	9
	Total	<b>182</b>	<b>176</b>	<b>170</b>	<b>198</b>	<b>140</b>	<b>155</b>	<b>157</b>	<b>128</b>
Tentatives d'homicides		183	151	195	268	238	251	366	451

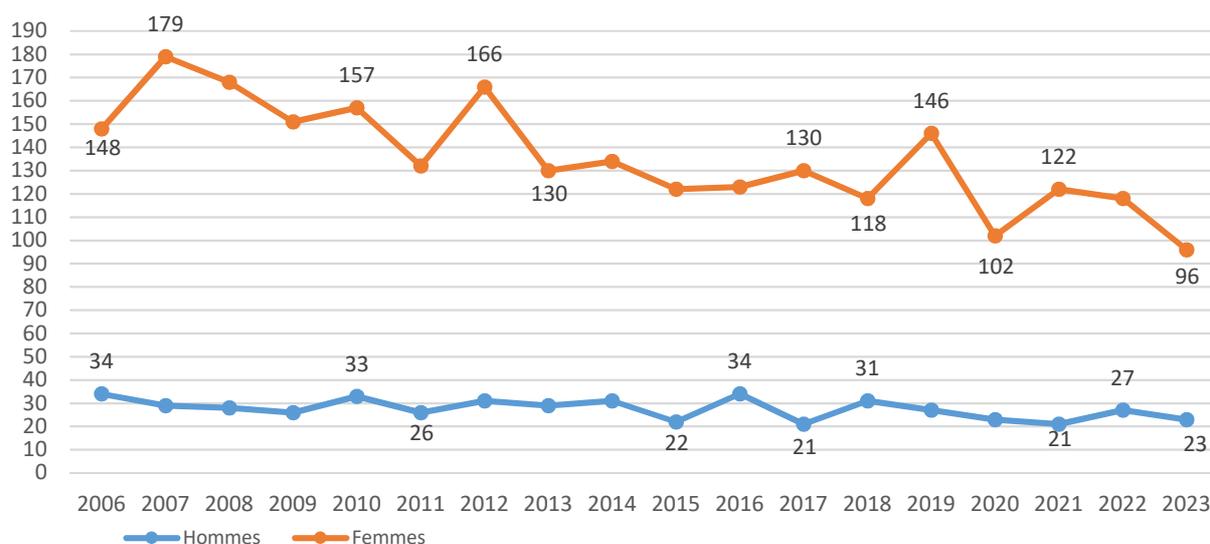
Entre 2016 et 2023, le nombre de morts violentes au sein des couples présente une baisse tendancielle (-19% tendanciel) et cette évolution s'observe aussi bien chez les femmes que les hommes mais aussi les enfants.

Mais à contrario, les tentatives d'homicides, elles, sont en augmentation (+192% tendancielle).



Les tentatives d'homicides au sein du couple représentent en 2023, 12% de l'ensemble des tentatives d'homicides sur l'année (ce chiffre était de 7% en 2021).

Ce nombre de morts violentes au sein des couples se caractérise toujours par une surreprésentation des femmes.



Répartition des morts violentes au sein des couples depuis 2006 / (Source : Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple)

Comme chaque année, les victimes sont majoritairement féminines et les auteurs majoritairement masculins. Ainsi en 2023,

- 81% des victimes sont des femmes, le plus souvent âgée de 30 à 49 ans et n'exerçant pas d'activité professionnelle.
- 82% des auteurs sont des hommes, le plus souvent en couple, âgé de 30 à 59 ans et n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle.

Les tranches d'âge les plus exposées aux morts violentes sont les 30-49 ans et les plus de 70 ans.

En 2023, 39% des victimes féminines avaient subi au moins une forme de violence antérieure, dont 81% de celles-ci avaient signalé ces violences antérieures aux forces de sécurité intérieure et, parmi elles, 90% avaient déposé une plainte antérieure.

Les causes de ces violences et ces agressions sont le refus de la séparation (24%), la dispute ou la jalousie (17% des cas chacun), et puis vient ensuite la maladie ou la vieillesse.

### b) Au niveau régional

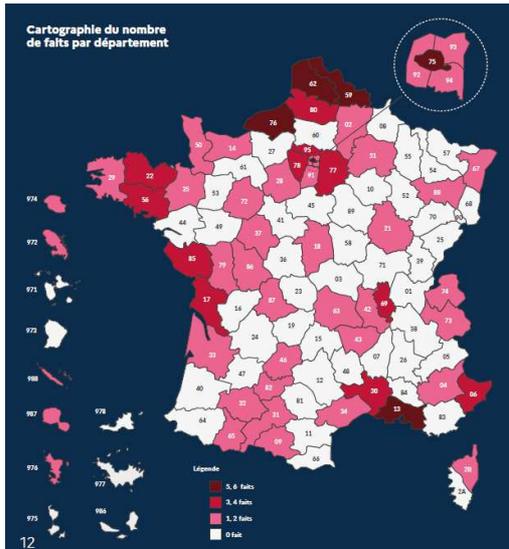
L'observatoire de la région des Pays de la Loire sur les violences faites aux femmes étant en audit depuis 2023, il n'a pas publié son rapport régional annuel 2022 en novembre 2023 (comprenant des données 2022), ni celui de 2023 en novembre 2024.

Il n'est donc pas possible d'indiquer les données régionales récentes sur les violences faites aux femmes.

### c) Au niveau départemental

#### (a) Au niveau des féminicides liés aux violences conjugales

Source	Source des données					
	Observatoire étude régionale PDL sur les violences faites aux femmes				Étude nationale sur les morts violentes dans le couple	Déléguée départementale des droits des femmes
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gendarmerie	0	2	1	1		
Police nationale	0	0	0	0		
<b>TOTAL en Vendée</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>



Cartographie du nombre de faits d'homicides par département en 2023 (Source : Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple année 2023, novembre 2024)

Les départements de la Seine Maritime (6 femmes), Paris (5 femmes et 1 homme), du Nord (4 femmes et 2 hommes), enregistrent le plus de faits.

En 2023, dans le département de la Vendée, il y a eu deux féminicides :

**Karine E**, 54 ans, tuée à Maché à la fin du mois de mars 2023. Son mari et ex-conjoint, a avoué l'avoir tuée. Il a depuis été mis en examen pour meurtre et placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Nantes.

**Aline B**, 39 ans tuée le 1<sup>er</sup> juin 2023, à Montaigu-Vendée. Son mari, avec qui elle était en instance de divorce, a été mis en examen pour meurtre sur conjoint.

(b) Au niveau des faits de violences

Les faits de violences auxquelles les femmes peuvent être confrontées, présentent :

- Des typologies différentes : les violences économiques et/ou administratives, sexuelles, physiques, psychologiques.
- Des natures différentes : violences de couple, les violences intrafamiliales, les violences extra-familiales, les violences au travail, le harcèlement de rue, mais également les mutilations sexuelles, les mariages forcés.

Les **violences intrafamiliales** interviennent au sein de la famille et du foyer, qui peuvent être commises :

- par une personne du couple sur l'autre partenaire (violence conjugale),
- par un ascendant (parent légitime ou naturel envers un enfant du couple)
- sur un ascendant (envers un parent légitime ou naturel ou parent adoptif).

**Les violences conjugales :**

- Représentent les violences au sein du couple actuel ou séparé (époux, partenaire pacsé ou concubin)
- Peuvent être de nature physique, psychologique, sexuelle, verbale, numérique, sociale ou économique.
- Sont à la fois récurrentes, souvent cumulatives, s'aggravent et s'accroissent (phénomène dit de la «spirale») et sont inscrits dans un rapport de force asymétrique (dominant/dominé) et figé.

En Vendée, voici les chiffres clés concernant les violences faites aux femmes.

**Au niveau des forces de sécurité.**

L'observatoire de la région des Pays de la Loire sur les violences faites aux femmes étant en cours d'audit depuis 2023, il n'a pas publié son rapport régional annuel 2022 en novembre 2023 (comprenant des données départementales 2022) ni celui de 2023 en novembre 2024.

C'est pourquoi pour les données 2022 et 2023, la source des données évolue et ces données sont issues de la déléguée départementale des droits des femmes.

Nombre de faits **de violences conjugales en Vendée** enregistrés par les forces de sécurité (source déléguée départementale des droits des femmes en Vendée- référentiels 2024 et 2025 sur les violences conjugales)

	Observatoire des PDL sur les violences faites aux femmes				Déléguée départementale droits des femmes	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Police nationale					249	206
Gendarmerie					775	873
<b>Total des forces de l'ordre</b>	<b>723</b>	<b>940</b>		<b>778</b>	<b>1 024</b>	<b>1 079</b>

## Au niveau des associations ou structures.

Les chiffres ne sont **pas exhaustifs** et ne peuvent être additionnés.

En effet, d'une part, certains acteurs recevant des victimes de violences conjugales ne disposent pas de données chiffrées et, d'autre part, une même victime peut avoir été prise en charge à la fois par la police ou la gendarmerie mais aussi par exemple par les professionnels du Conseil départemental et par une ou plusieurs des associations agréées.

Nombre de femmes reçues par les associations ayant fait l'objet de violences en Vendée

Source	Rapport annuel Observatoire de la région de Pays de la Loire sur les violences faites aux femmes					Référentiel sur les violences conjugales en Vendée, publié	
						En Nov 2024	En Nov 2024
Association	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SOS Femmes 85	729	768	910	945	802	826	866
CIDFF Vendée	115	229	416	553	580	539	757
Planning familial 85	37	42	98	65	49	10	41
France Victimes 85	481	236	437	602	599	662	691

On peut donc constater que la présence de structures sur le territoire a des effets révélateurs sur le nombre déclaré de femmes victimes de violences dans la mesure où celles-ci se saisissent des structures de proximité, confirmant la nécessité de l'implantation locale de ces associations, au plus proche des populations.

## Les chiffres du numéro d'écoute 3919

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN  
DE VIOLENCES, APPELEZ LE**



Le 3919, violences femmes info assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes, service national mis en place depuis 1992.

Les appels peuvent concerner tous les types de violences sexistes : violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail.

Il est anonyme et gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, joignable depuis un fixe ou mobile, proposant une écoute dans 12 langues différentes et accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Il est mis en place et porté par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) à laquelle adhèrent les associations de l'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF).

[Fédération Nationale Solidarité Femmes | Homepage \(solidaritefemmes.org\)](https://solidaritefemmes.org)

La plaquette de présentation des actions contre les violences faites aux femmes ainsi que le numéro d'urgence 3919 : [depliant violences web57ce7bef02723.pdf \(cidff.info\)](#)

En fonction de leur situation, les victimes sont orientées vers les associations locales ou nationales partenaires les mieux à même d'apporter une réponse ou un accompagnement.

Les appels téléphoniques pris en charge par le **3919** sont en hausse constante depuis 2016, avec une croissance considérable depuis 2018.

Cela s'explique en premier lieu par l'accélération du mouvement #MeToo en 2017.

Le gouvernement a par ailleurs mené une campagne massive intitulée « Réagir peut tout changer » en 2018. Le Grenelle contre les violences faites aux femmes de 2019 a en outre été largement diffusé : dans le cadre du Grenelle, le 3919 a fait l'objet d'une présentation massive.

Ce service est aussi utilisé par les hommes victimes de violences (très minoritaire) : (soit 2,5%) pour la Région Pays de la Loire.

Parmi les appels sur les violences faites aux femmes, 94% concernent des violences de couples. Les autres types de violences sont très minoritaires.

Le 3919 est et reste le service identifié par les femmes victimes de violences conjugales. Ce numéro est depuis le 28 août 2021 accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Données issues des fiches de données du 3919 Violences Femme Infos – Pays de la Loire et extrait de l'analyse globale des données issues des appels au 391- Année 2022, publié en novembre 2023.

L'observatoire régional des Pays de la Loire sur les violences faites aux femmes n'ayant pas publié son rapport 2023 sur les données 2022, les détails aux niveaux régional et départemental ne sont pas disponibles.

Origine des appels au 3919	2017	2018	2019	2020	2021	2022
National : appels traitables	61 280	66 824	96 799	164 957	149 794	122 753
National : pris en charge téléphonique	46 449	56 255	81 401	99 598	92 674	93 005
Région Pays de la Loire	1 106	1 491	2 440	2 734	2 387	
Vendée	138	194	319	379	363	
% de la Vendée dans les appels régionaux	12,48%	13,01%	13,07%	13,86%	15,08%	

Nature des appels au 3919	2018	2019	2020	2021	2022
Fait de violences faites aux femmes	26 348	44 938	53 264	50 931	57 137
Fait de violences conjugales	24 176	42 370	50 668	46 857	52 627
Fait de violences sexuelles	1 806	2 247	2 130	3 501	4 409

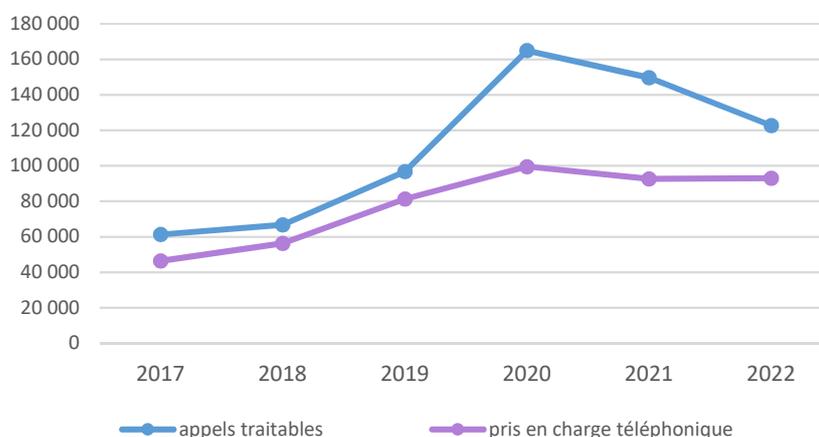
2020 fut une année exceptionnelle pendant laquelle le trafic d'appels au 3919 a connu une évolution spectaculaire du fait du confinement.

En 2022, le nombre d'appels traitables et pris en charge au 3919 :

- a baissé par rapport à 2020 (année particulière) et 2021.

- mais reste toujours supérieur à 2019 (+27%),

Ces appels connaissent une augmentation tendancielle de + 136%, depuis 2017.



Le nombre d'appels traités est stable par rapport à 2021. Il connaît une augmentation de 14% par rapport à 2019. et il présente une hausse tendancielle de 68% depuis 2017.

#### d) *Au niveau de la Ville de La Roche-sur-Yon*

Les données chiffrées diffusées dans ce paragraphe sont communiquées par la déléguée départementale des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Vendée transmises en septembre 2024.

Données des femmes en situation de violences conjugales depuis 2017, accueillies et accompagnées par les différentes structures pour la Ville de La Roche-sur-Yon (source la déléguée départementale des droits des femmes)

Collectivité concernée	Année	SOS Femmes Vendée (Nbre d'appels issus de LRSY)	CIDFF Vendée	France Victime 85
La Roche-sur-Yon	2017	118	43	60
	2018	98	45	74
	2019	94	98	83
	2020	109	83	86
	2021	86		73
	2022	124	39	85
	2023	119	83	71
Evolution tendancielle depuis 2017		+9,9%		+13,5%

*Il est rappelé que l'on ne peut pas additionner ces chiffres car une même victime peut avoir été comptabilisée à la fois par une, deux associations, ainsi que la police, ce qui vient complexifier l'exploitation de ces chiffres.*

Au niveau du territoire de La Roche-sur-Yon, il est constaté depuis 2017, une augmentation des déclarations de situations de violences (à des niveaux variables selon la structure)

## 2. LES ACTIONS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN NOVEMBRE 2023

Le mois de novembre est le mois phare où sont réalisées des actions et animations sur la lutte contre les violences faites aux femmes, en lien avec **la journée internationale du 25 novembre**.

Les actions réalisées en novembre 2023 sont présentées ci-dessous en fonction du public ciblé.

### a) *A destination des jeunes*

Les lycées peuvent d'eux-mêmes proposer des actions sur ces sujets à destination des jeunes. Cela a été le cas cette année en novembre 2023 pour un lycée.

La Ville de La Roche-sur-Yon peut les accompagner, à leur demande, avec la fourniture d'affiches, de pin's ruban blanc et cartes numéros utiles ou par des animations avec le 14 bis.

#### ➤ Lycée Nature

L'unité d'assistance juridique et d'aide aux victimes a organisé pour les apprentis du Lycée Nature en lien avec l'équipe enseignante, une action de sensibilisation sous la forme d'un théâtre forum. Une convention tripartite entre la Ville, le lycée Nature et la compagnie de théâtre Entrée de Jeux a été signée.



Cet événement culturel a pour vocation de lancer une réflexion des jeunes sur le thème du respect qui devront, accompagné de l'équipe enseignante, construire un outil de sensibilisation à titre individuel.

Cette action a eu lieu l'après-midi du mardi 5 décembre 2023 avec :

- un temps de convivialité et la mise en place d'un stand de l'Unité d'Assistance Juridique et d'Aide aux Victimes pour un échange libre avec les apprentis au sein de l'établissement.
- puis suivi du débat théâtral en amphithéâtre.

La pièce de théâtre « *tout feu, tout flamme* » présente 6 scénarii qui permettent de travailler sur la vie affective et sexuelle des adolescents et adolescentes.



D'autres partenaires tel que le 14 Bis et le CIDFF 85 étaient présents afin de s'appuyer sur cet outil et continuer la sensibilisation des jeunes.

### b) *A destination du grand public*

#### (a) *Tableau de synthèse des actions*

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, la ville de La Roche-sur-Yon, et des associations du territoire organisent des actions de sensibilisation des habitants sur cette thématique.

**Tableau de synthèses des actions à destination du tout public sur novembre 2023**

<b>Quand</b>	<b>Quoi</b>	<b>Qui</b>	<b>C'est-à-dire</b>	<b>Où</b>
Sam 4 novembre 2023 entre 11h et 15h	Lectures de rues féministes et inopinées	Collectif #nous toutes 85	Lecture de textes pour mobiliser pour la manifestation du 25/11/23	Rue Clémenceau
Ven 17 novembre 2023 à 22h30	Pièce de théâtre Sin Miedo	Collectif #nous toutes 85 et la Collectif "8 femmes ou presque"	Suivi de chants du monde	Restaurant le Champs libre, LRSY
Sam 18 novembre 2022 à 20h	Un café féministe	Le planning familial	En présence de Violaine de Filippis-Abate, avocate et autrice du livre « classées sans suite »	Brasserie Clémenceau
20 au 3 décembre 2023	Campagne affichage sur les réseaux	Ville de LRSY	Avec les visuels de la ville sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Différents espaces ou supports en Ville et préfecture
20 au 3 décembre 2023	Promotion des pin's ruban blanc et des cartes N° utiles	Ville de LRSY	Dans les accueils Ville recevant du public et lors de manifestations	Mairie et PIM
Lun 20 novembre 2023	Journée pédagogique	Collectif Toutsexplique85 (CIDFF 85 et le Planning familial 85)	- de 9h-12h : le CIDFF 85 Les violences sexistes et sexuelles, de quoi parle-t-on ? - de 14 à 17h : le planning familial Inégalités, sexisme et discrimination : des réalités à prendre en compte dans nos pratiques	Restaurant le Clémenceau
Mar 21 novembre 2023	Journée pédagogique	Collectif Toutsexplique85 (Service de Santé Etudiants et l'IREPS)	9h-12h : Service de Santé Etudiants - Dépistage des antécédents de violences sexuelles en consultation 14h-16h30 : IREPS - Foire aux outils de prévention des violences sexistes et sexuelles	Restaurant le Clémenceau

Quand	Quoi	Qui	C'est-à-dire	Où
22 au 26 novembre 2023	Orangez votre Ville	Zonta Club avec Ville de LRSY	Éclairage en orange d'un bâtiment public le soir	Théâtre municipal
Mer 22 novembre 2023 (19h15)	Pièce de théâtre « après coup »	Ville de LRSY	Pièce de théâtre suivi temps de convivialité en présence d'associations locales	Cyel auditoriu
Jeu 23 novembre 2023 à 20h30	Ciné-débat	#nous toutes 85	Film « je vous salue salope »	Au Cinéma Le Concorde
Ven 24 novembre 2023 à 20h	Ciné-débat	SOS femmes Vendée avec la ville de Landeronde	Film « l'amour et les forêts »	Salle Astoul, à Landeronde
Sam 25 novembre 2023 à 15h	Marche #nous toutes 85	Le collectif #nous toutes 85	Manifestation pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Place Napoléon et Pentagone
Jeu 14 décembre 2023	Journée pédagogique	Collectif Toutsexplique85 (RAPAV, UAPED, Contact)	- 9h -12h : RAPAV Présentation de l'association - 14h à 15h : UAPED - Présentation - 15h15-17h : Contact - L'homophobie et la transphobie	Restaurant le Clémenceau
Ven 15 décembre 2023	Journée pédagogique	Collectif Toutsexplique85 (Permanence sociale du commissariat, SOS Femmes Vendée)	11h-12h : Permanence sociale au Commissariat – présentation et déroulé d'une procédure de plainte 14h – 16h : SOS Femmes Vendée – informer, sensibiliser, prévenir	Restaurant le Clémenceau

(b) Détails de certaines actions

Sur le territoire communal, les actions réalisées peuvent être portées :

- Par la Ville via l'unité d'assistance juridique et d'aide aux victimes, du service prévention-médiation de la Ville de La Roche-sur-Yon, ou d'autres services ou directions de la Ville
- Des partenaires (lycée, associations, ...)

(i) Des actions portées par les associations

(a) Des animations dans la rue

Le collectif #noustoutes85 a organisé 2 actions dans la rue :

- Une lecture de rue a été proposée au niveau des modules de la rue Clemenceau le samedi 4 novembre 2023 le matin et dans l'après-midi.
- Une pièce théâtre a été proposée le vendredi 17 novembre 2023 à 22h30 au restaurant « le champs libre » avec le Collectif "8 femmes ou presque".

(b) Du théâtre-chant

Le collectif #noustoutes85 a proposé avec le collectif théâtral « 8 femmes ou presque » une nouvelle forme de théâtre-chant dénommé "Sin Miedo". Ceci a été suivi du chœur de femmes Sao Canta. » Cette action a eu lieu le vendredi 17 novembre 2023 au restaurant Ô Champ libre à La Roche-sur-Yon.



(c) Un café féministe

L'association Le planning familial 85 a proposé un nouveau café féministe le samedi 18 novembre 2023 à 10 h 30, à la brasserie Le Clem' à La Roche-sur-Yon.



Ce temps a permis de rencontrer et échanger avec Violaine de Filippis-Abate, avocate et auteure du livre « *Classées sans suite. Les femmes victimes de violences face à la justice* ».

Ce livre, part du fait que seul 1% des viols aboutissent à une condamnation et que 80% des plaintes des femmes pour violences dans le cadre conjugal sont classées sans suite.

L'auteure expose les faits (le « parcours de la combattante » qui attend une femme qui décide de porter plainte suite à une agression), analyse les causes et propose des pistes, des leviers, pour améliorer une situation inadmissible.

(d) Une marche contre les violences faites aux femmes

Le samedi 25 novembre 2023, sur toute la France, des marches pour dénoncer les violences dont sont principalement victimes les femmes et les enfants, ont été organisées par les collectifs #noustoutes et ont rassemblées des dizaines de milliers de personnes.

Cela a été aussi le cas sur La Roche-sur-Yon, où le collectif #noustoutes85, accompagné d'autres associations comme le Planning familial, la Ligue des droits de l'Homme, le centre LGBTQ +, SOS femmes Vendée le CIDFF a organisé cette marche dans les rues de la ville le samedi 25 novembre 2023.



Source Journal du Pays Yonnais



Source : Ouest France

Cette marche du 25 novembre 2023 s'est caractérisée en fin de parcours par un happening sur les féminicides. Le cortège s'est arrêté devant le palais de justice, en hommage aux femmes de France victimes de violences de toute sorte. Des femmes masquées et toutes vêtues de blanc tombaient progressivement au sol lorsque les mots comme humiliation, viol, gifle, ... étaient énumérés, puis elles se sont relevées ensuite pour montrer la résilience et les forces de ces femmes. La participation était constante par rapport à l'année passée, avec 400 personnes présentes.

*(ii) Des actions portées par la préfecture de Vendée*

Une campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes a été réalisée en novembre 2023 avec l'installation de panneaux sur les grilles de la préfecture, visible de tous. Ces affiches comprennent des phrases de femmes victimes de violences.

Ces panneaux ont également été installés au Restaurant Inter Administratif de La Roche sur Yon sur la période de novembre 2023.



Sur les grilles de la Préfecture de Vendée



Au Restaurant inter administratif

*(iii) Une action portée par le Zonta Club et la Ville de La Roche-sur-Yon : « Orangez votre Ville »*

L'ONU promeut une journée « Orangez le monde : mettez fin dès maintenant à la violence à l'égard des femmes ! » Il invite les villes du monde à illuminer un bâtiment en orange à l'occasion du 25 novembre.

La couleur Orange est la couleur choisie par l'ONU et qui symbolise à la fois le phénomène caché que constitue le fléau des violences faites aux femmes, la force et résilience des survivantes et pour marquer la volonté d'un avenir meilleur et d'un futur libre de toute violence pour les femmes et les filles.



Le Zonta Club est une ONG internationale qui participe à la campagne internationale « zonta says no » dont l'objectif consiste à sensibiliser et renforcer les actions pour mettre fin à la violence contre les femmes à travers le monde.

Cette ONG relaie l'action internationale au niveau local, en sollicitant les municipalités.

Le lancement de l'illumination a été effectué le 22 novembre 2023 par Mmes Martin, Jossier, élues de la Ville de La Roche-sur-Yon, et Mme Mousset, présidente du Zonta Club des Sables d'Olonne, en présence du Préfet de la Vendée, ainsi que des associations partenaires (Sos Femmes 85, CIDFF, le planning familial 85, le Rapavv, #noustoutes85)

Cette action a été renouvelée pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, du 22 au 26 novembre 2023 de 18 h à 23h.

En partenariat avec le Zonta club, la ville a choisi d'illuminer le théâtre municipal ainsi que la Place J Chirac.

Le jardin éphémère situé devant le théâtre s'est également paré de voiles orange, ce qui a permis de faire perdurer cette participation sur la journée et un panneau explicatif de la démarche a été installé.



#### (iv) Des actions portées par la Ville de La Roche-sur-Yon

##### (a) La campagne de communication

##### ✓ Une campagne de prévention concernant la sensibilisation aux violences conjugales

La campagne 2023 d'affichages, réalisée par la Ville sur l'espace public :

- S'est basée sur la diffusion de 4 visuels, réalisés en 2021 :
- A eu lieu du 20 novembre au 3 décembre 2023, sur les panneaux d'affichage ainsi que sur les réseaux sociaux



90 affiches de format 2 m par 2 mètres, 23 exemplaires de 4 par 3 et de 8 m<sup>2</sup> ainsi qu'une bache panoramique ont été diffusées sur l'ensemble du territoire de la ville.

De plus, un dispositif Web comprenant le site internet de la ville, Facebook et Twitter, la colonne numérique, l'intranet ont relayé ce visuel



✓ De nouveaux supports de diffusion

L'année 2023 a été marquée par l'utilisation de nouveaux supports de communication pour cette campagne de sensibilisation afin de toucher le plus grand nombre de personnes.

La campagne a également été présente sur les flancs de bus du 20 au 26 novembre 2023 ainsi que sur le kiosque de la Place Napoléon.



La campagne a également été déployée sur les écrans au marché des Halles, dans les accueils de mairie, sur l'écran de la maison des projets et Point Info Mairie PIM et au Cyel. (Voir paragraphe Actions au quotidien)

✓ Les outils de prévention et sensibilisation (pin's ruban blanc, cartes numéros utiles),

➤ Sur la ville

En parallèle, la ville a mis à disposition ses cartes 'Numéros utiles' avec ces 4 visuels.



Symbole international de lutte contre les violences faites aux femmes

N° d'urgence 24/24h	Renseignements sur vos droits
Police nationale, Gendarmerie 17 ou 114 sur son portable	Assistance juridique et d'aide aux victimes de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon <a href="mailto:assistancejuridique@larochesuryon.fr">assistancejuridique@larochesuryon.fr</a> - 02 51 47 49 61
SOS Femmes Vendée (21h/24) <a href="mailto:contact@sosfemmesvendee.fr">contact@sosfemmesvendee.fr</a> 02 51 47 77 59	Permanence sociale du commissariat <a href="mailto:raphaele.mandruffino@larochesuryon.fr">raphaele.mandruffino@larochesuryon.fr</a> - 02 51 47 49 58
N° national - 39 19	CIDFF 85 (informations juridiques et aide à la recherche d'emploi) <a href="mailto:accueil@cidff85.fr">accueil@cidff85.fr</a> - 02 51 80 84 84
Pompiers - 18	France Victime 85 (Droits des victimes) <a href="mailto:francevictimes85ly@orange.fr">francevictimes85ly@orange.fr</a> 09 62 05 98 30 - 02 44 40 85 15
Urgences - 112	Planning familial <a href="mailto:planning.familial85@gmail.com">planning.familial85@gmail.com</a> 02 51 07 57 84 - 06 70 49 60 87
Ordre des avocats du barreau de La Roche-sur-Yon, permanence d'assistance aux victimes (24h/24, 7 jours/7) - 0805 62 85 00	RAPAV (réflexion et aide pour les auteurs de violences) <a href="mailto:rapav85@gmail.com">rapav85@gmail.com</a> - 06 65 02 60 03

Cette carte de visite regroupe :

- Les principaux numéros ou coordonnées qu'une personne victime de violences peut contacter.
- Des coordonnées à utiliser pour les personnes sourdes ou malentendantes, à savoir : le numéro 114 ou certaines adresses mails.

Elle est distribuée dans le cadre des animations portées par la Ville ou les partenaires, et tout au long de l'année par les professionnels du secteur social.



De plus, la Ville poursuit sa démarche d'engagement par la réalisation et la fourniture de pin's « Rubans Blancs », symbole international de lutte contre les violences faites aux femmes, porté par les hommes et les femmes qui désirent signifier leur désapprobation de la violence à l'égard des femmes.

Des partenaires et services municipaux ont participé à cette campagne de promotion du « *ruban blanc* » durant le mois de novembre (particulièrement pendant la semaine du 25 novembre) mais aussi tout au long de l'année dans le cadre des formations, ou animations.

Laura, une jeune en service civique, a été ambassadrice du pin's et de la carte N° utiles au Point Info Mairie PIM et à l'accueil Mitterrand.



Année	Nombre de structures relais		Quantité distribuée		Commentaires	
	Partenaires	Services ville	Cartes n° utiles	Pin's ruban blanc		
Nov-18			50	733	Année de création du pin's et de la carte numéros utiles, et du 1 <sup>er</sup> visuel noir et blanc, avec le slogan "non aux violences faites aux femmes"	
Nov-19	26	Maisons de quartier, organismes de formation de la santé, ordre des avocats, l'hôpital	20	5 485	5 207	
Nov-20	3	CIDFF, Le foyer de jeunes travailleurs de l'Escale Rivoli et la sénatrice Annick Billon	10	385	415	Diminution durant la période de confinement avec des échanges téléphoniques privilégiés
Nov-21	28	CIDFF, maisons départementales des solidarités et famille, Université, les lycées, un assureur	17	4 339	4 553	
Nov. 22	4	La mission locale, le Lycée Pierre Mendès France, le SDIS, le collectif #noustoutes85	22	2 300	3 200	Nouveauté : 9 mairies de l'Agglomération ont participé à l'opération pour la 1 <sup>ère</sup> fois pour un total de 1 200 pin's
Nov. 23	3	SDIS, la mission locale	12	2 168	2 362	Laura, service civique, a été ambassadrice du Pin's et de la carte N° utiles au PIM et à l'accueil Mitterrand

➤ Sur l'intercommunalité

Depuis 2022, les outils (cartes numéros utiles et pin's ruban blanc) ont été proposés aux communes de notre intercommunalité, afin de les mettre à la disposition de leurs habitants.

Année	Outils proposés
2022	1 200 pin's ruban blanc pour 9 communes de notre intercommunalité
2023	830 cartes N° utiles transmises aux communes

(b) – une pièce de théâtre

La municipalité propose une sensibilisation gratuite aux violences conjugales via un vecteur culturel.



Elle a donc proposé une pièce de théâtre « **Après coup** » le 22 novembre 2023 à 19h15 au CYEL

Quatre amies d'enfance se retrouvent, dans un chalet familial, pour fêter leurs amitiés.

Derrière l'humour et la légèreté de leurs échanges, la tension est palpable. L'une d'elles semble moins présente. Un événement impensable les a réunies.

Face à la révélation de l'évènement, la poussière des non-dits, longtemps cachée sous le tapis, refait surface... Apparaissent alors le manque, l'absence, le déni et la culpabilité de ces 4 femmes liées depuis leur adolescence.

250 personnes ont assisté à cette représentation.



Le spectacle a été suivi d'un temps de convivialité en présence d'associations et de services œuvrant contre les violences conjugales.

Les retours sur cette pièce ont été positifs, notamment le thème abordé, à savoir une approche sous l'angle de la relation d'amitié.

Des éducatrices de prévention ont d'ailleurs utilisé cette action comme support d'aide à la réflexion et de libération de la parole avec un groupe de 6 jeunes filles d'un quartier de la Ville.

#### (v) *Des actions portées par la commune de Landeronde*

Elue communautaire déléguée pour protection des populations, lutte contre les inégalités et protection sociale, Mme Le Maire de Landeronde et le CCAS de la commune ont souhaité initier également, un temps fort sur sa commune.



Landeronde a souhaité, par le biais d'un ciné-débat, attirer l'attention du grand public sur les violences faites aux femmes afin de faire prendre conscience que les violences sont partout, y compris dans les communes rurales, et que chacun à son niveau, peut « comprendre, repérer et agir ».

En présence des membres de l'association SOS Femmes Vendée, la commune de Landeronde a proposé le ciné- débat avec la projection du film 'l'amour et les forêts » le vendredi 24 novembre 2023 à 20h, salle André Astoul à Landeronde

#### (vi) Des actions portées par le département

Avec une augmentation de 24% des violences intrafamiliales par rapport à 2021 (1 024 faits de violences intrafamiliales en 2022), le conseil départemental a organisé pour la première fois une semaine de prévention sur les violences intrafamiliales du 20 au 25 novembre 2023.

L'objectif est de sensibiliser les Vendéens et de libérer la parole des plus jeunes.

Cette semaine, de par les événements proposés, a cherché à toucher différents public (parents, professionnels, personnes âgées, ...).

Ainsi par exemple le jeudi 23 novembre 2023, a été organisé au sein de l'hôtel du département une conférence avec des témoignages de victimes de violences intrafamiliales aujourd'hui sur le chemin de la résilience.

Une pièce de théâtre a été proposé à des collèves volontaires pour assister à la représentation de la pièce « *Ceci n'est pas de l'amour* ». L'œuvre permet d'aborder des sujets de la vie quotidienne des plus jeunes, notamment les relations amoureuses, les conflits avec les parents, le chantage, les humiliations, etc.

### 3. LES ACTIONS AU QUOTIDIEN POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

#### a) Par les institutions nationales

Une commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif a été créée au niveau de l'assemblée nationale le 5 juillet 2023.

Cette commission a travaillé pendant 6 mois d'identifier les défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif.

Elle a travaillé notamment sur l'identification :

- des violences physiques, sexuelles ou psychologiques dans le sport,
- des discriminations sexuelles et raciales dans le sport.

Cette commission a été :

- Présidée par Mme Beatrice Bellamy, députée Vendée (2<sup>ème</sup> circonscription) et conseillère municipale de La Ville de La Roche-sur-Yon en charge des événements sportifs.
- Regroupé 28 députés (membres, rapporteuse, secrétaire et vice-présidents)

La commission a auditionné 193 personnes et a été confrontée à de nombreux témoignages de victimes, de lanceurs d'alerte dénonçant des abus, des violences, des discriminations ou des dysfonctionnements.

La commission a été clôturée le 19 décembre 2023 et le rapport a été remis en janvier 2024.

La commission a formulé 62 propositions pour contrer les défaillances systémiques, pour lutter contre les violences, lutter contre la haine et les discriminations, afin que le sport redevienne un vecteur d'émancipation populaire et que chacune et chacun puisse le pratiquer en toute quiétude.

**Commission d'enquête**  
Identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégation de service public  
Dossier de presse  
23 janvier 2024

**Violences, omerta et entre-soi dans le sport :**  
60 recommandations pour un choc éthique et démocratique

Mme Beatrice Bellamy  
Présidente (HOR, Vendée)

Mme Sabrina Sebahi  
Rapporteuse (Ecolo-NUPES, Hauts-de-Seine)

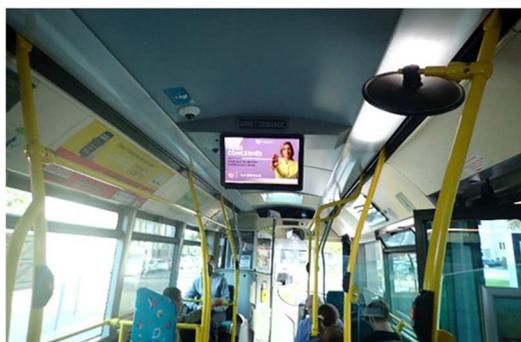
ASSEMBLEE NATIONALE

## b) A destination du grand public

Des actions sont réalisées tout au long de l'année sur notre territoire pour sensibiliser le grand public et leur donner accès aux informations pour aider les victimes.

### (a) La campagne de communication de la Ville

A partir du mois d'octobre 2023 jusqu'au mois de septembre 2024, à raison d'une semaine par mois, deux visuels de la carte N° utiles ainsi que des coordonnées d'urgence des partenaires sont diffusés à l'intérieur des bus, touchant ainsi l'ensemble de l'intercommunalité.



Ceci a pour objectif de toucher un plus grand nombre de personnes et pas seulement sur la période autour du 25 novembre.



La campagne est également présente tout au long de l'année sur les écrans de la Ville :  
Au marché des Halles, dans les accueils de mairie, sur l'écran de la maison des projets et Point Info Mairie PIM et au Cyel.



### (b) Le rassemblement pour dénoncer les féminicides



Source : Ouest-France

Le collectif #NousToutes85 s'est rassemblé sur la place Napoléon à La Roche-sur-Yon jeudi 8 février 2024.

Les manifestantes ont rendu hommage aux 900 femmes victimes de féminicide depuis le début du mandat d'Emmanuel Macron.

Une grande pancarte indiquant le prénom de chaque victime de féminicide a été installée sur la place Napoléon, à La Roche-sur-Yon

### (c) La participation à la fête de la musique

Le collectif #noustoutes85 a tenu un stand Vendredi 21 juin 2024, lors de la fête de la musique. Les salariées et les bénévoles du CIDFF Vendée se sont relayées sur le stand, Place Napoléon au côté du collectif afin de sensibiliser sur les violences sexistes et sexuelles.



Source : Facebook du CIDFF- stand au niveau de la fête de la musique

#### (d) Via l'arrêt à la demande dans les bus

La mobilité est un sujet qui peut impacter les femmes sous différents aspects, notamment en les bloquant ou les limitant dans leurs activités du quotidien ou dans leurs sorties, du fait des horaires de ces dernières et de la crainte de sortir le soir.



Pour agir contre les violences sexuelles et sexistes dans les transports un certain nombre de mesures ont été mises en place comme le dispositif alerte 3117, ou encore un dispositif un peu moins connu : **les arrêts à la demande dans les bus**.

La "descente à la demande" est une des solutions proposées pour faire face au sentiment d'insécurité en soirée et la nuit, éprouvé par de nombreux usagers des lignes de bus.

Le dispositif d'arrêt à la demande permet aux usagers de descendre entre deux arrêts de bus afin de les rapprocher de leur destination. Il contribue à rassurer en évitant des trajets à pied trop longs la nuit. Si ce service est pensé d'abord pour les femmes, il profite à tous.

"L'arrêt à la demande" n'est pas un droit juridique mais une pratique.

Ainsi ce dispositif 'd'arrêt à la demande' existe sur certaines lignes des transports en commun d'Impuls'yon, à savoir :

- La navette campus de soirée du lundi au vendredi de 21 à 22h, permet d'assurer le retour vers les quartiers de La Roche-sur-Yon après les cours du soir au départ des 3 principaux sites universitaires (Courtaisière, gare routière et BD Angleterre).
- La navette du dimanche soir, assure toute l'année le retour depuis l'arrivées des trains à la gare SNCF vers les quartiers de La Roche-sur-Yon après l'arrivée des trains entre 19 et 23 heures.
- Les 2 lignes de nuit (N1 et N2) qui circulent du jeudi au samedi de 21h à 1h (sauf jours fériés) et couvrant les sites du Vendéespace et du Cineville se rejoignent place Napoléon, avant de desservir certains quartiers de la ville.

#### c) A destination des jeunes de l'université

Des jeunes en BUT Informatique et communication ont organisé une semaine de sensibilisation pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'université de la Courtaisière à la Roche-sur-Yon.

Cette semaine a eu lieu du 13 au 20 mars 2024 et a compris des débats, échanges et théâtre, avec le détail suivant :

Mercredi 13 mars 2024 de 12h30 à 13h30 (à la bibliothèque universitaire) : échange avec Julie Auzou, podcasteuse sur ARTE, pour parler de la pause pipi. Cette discussion questionne, à partir de l'usage genré des toilettes publiques, tous les usages du quotidien.

Jeudi 14 mars 2024 de 12h30 à 13h30 (à la bibliothèque universitaire) : Débat sur les violences sexistes et sexuelles entre deux personnalités d'univers différents à savoir un influenceur Ivo Da Silva, influenceur et une autrice Camille Emmanuelle

Lundi 18 et mardi 19 mars (*dans l'amphithéâtre du lycée de Lattre*) : 4 représentations de théâtre action par la troupe Live Comedy. Cette forme participative amène le public à réagir et fait réfléchir sur les violences sexuelles et sexistes : violence quotidienne, humiliation, harcèlement à distance, banalisation, emprise....

Lundi 18 mars 2024 de 10h30 à 12h30, Lundi 18 mars, de 14h à 16h, Mardi 19 mars, de 10h30 à 12h30, Mardi 19 mars 2024, de 14h à 16h

Mercredi 20 mars 2024 de 12h30 à 13h30 (*à la bibliothèque universitaire*) : soirée étudiante : comment passer une soirée safe ? : Faites le plein de tips avec Les Catherinettes, association de prévention en milieux festifs, et des étudiants GEA.

d) *A destination des victimes*

(a) *Au niveau national*

(i) *L'aide d'urgence pour les victimes de violence conjugales*



Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de **l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales AVVC**.

Versée par la CAF, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

Les personnes qui peuvent bénéficier de cette aide sont les personnes victimes de violences conjugales : femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient ses ressources

Les conditions pour demander l'aide sont :

- Être en possession d'un document datant de moins de 12 mois au moment de la demande et attestant des violences : dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République.
- Être en situation régulière sur le territoire français (hors visa de tourisme).

Elle est versée en une fois, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés à partir de la demande.

Selon la situation financière et sociale de la victime, elle se présente sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt.

Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.

Le montant de cette aide est de 240 € minimum et est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à votre charge.

Les informations sont accessibles via le lien : [Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales](#)

Ainsi **du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 7 octobre 2024**, les données de la CAF au niveau de l'AVVC sont les suivantes :

Périmètre	Demandes AVVC		Montant versé
	Reçues	Acceptées	
France	36 090	32 249	27 350 222 €
Vendée	325	311	248 444 €
Ville de La Roche-sur-Yon	54	46	39 384 €

### (ii) Evolution dans le traitement des affaires de violence conjugales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les plaintes pour violences conjugales sont traitées sous le pilotage des pôles spécialisés dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Ces pôles, composés d'un juge du siège et d'un membre du Parquet, ont pour mission de favoriser la circulation des informations entre les différents acteurs concernés.

Depuis le 18 mars 2024, si une personne est poursuivie pour avoir commis un crime à l'encontre de son conjoint, elle ne dispose plus de l'exercice de l'*autorité parentale*, ni de son droit de visite et d'hébergement. Dès lors, cette personne ne peut plus prendre de décision concernant la vie de l'enfant et il lui est interdit de le voir.

Si un conjoint est condamné pour ce crime, la juridiction pénale doit ordonner le retrait total de l'autorité parentale sur votre enfant commun. Si elle ne le fait pas, elle doit au moins ordonner un retrait partiel ou le retrait de l'exercice de l'autorité parentale.

Si une personne est condamnée pour avoir commis un délit (exemple : violences physiques ou psychologiques) à l'encontre de son conjoint, le tribunal correctionnel peut ordonner le retrait total, le retrait partiel ou le retrait de l'exercice de l'autorité parentale.

Depuis le 31 mai 2024, dans certains cas, la condamnation de l'époux violent entraîne automatiquement la perte des droits liés au régime matrimonial. On dit alors qu'il est *déchu* des droits issus de la convention de mariage.

Dans d'autres hypothèses, cette déchéance de droits peut être prononcée par le tribunal judiciaire. Cette décision de justice se distingue du jugement de condamnation.

#### (b) Au niveau local

##### (i) Convention pour la prise en charge au niveau santé des victimes de violences sexistes et sexuelles

Les violences faites aux femmes sont un véritable enjeu de santé publique. La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire ont décidé de développer des actions conjointes, dans le cadre d'une convention d'objectifs partagés dans la prise en charge et le parcours de santé des victimes de violences sexistes et sexuelles.



A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites à l'égard des femmes, Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique et Jérôme JUMEL, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ont renouvelé leur engagement conjoint et ont signé une convention le vendredi 24 novembre 2023.

Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de région des Pays de la Loire, préfet de la Loire Atlantique et Jérôme JUMEL, directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, en présence des préfets de la région, ont signé la convention d'objectifs partagés dans la prise en charge et le parcours de santé des victimes de violences sexistes et sexuelles.

##### (ii) Le référentiel de Vendée sur les violences conjugales

Au cours de la semaine du 25 novembre 2023, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le préfet de la Vendée a publié le premier référentiel des acteurs et des dispositifs de la Vendée contre les violences conjugales.

Cet outil destiné aux professionnels, aux élus et au grand public rassemble les protocoles, les lois et les politiques qui visent à prévenir, à protéger et à soutenir les victimes de ces violences.



Il permet d'identifier l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre les violences conjugales ainsi que les dispositifs déployés en Vendée pour la prise en charge des victimes, des enfants exposés à ces violences et des auteurs de ces violences.

Le référentiel est un outil pratique organisé en cinq grandes parties :

- La description : présentation des violences au sein du couple, des conséquences qu'elles peuvent avoir sur la vie des victimes et de la déclinaison en Vendée de cette politique publique prioritaire.
- Le rôle des acteurs : identification des acteurs institutionnels et associatifs de la Vendée.
- Les dispositifs dédiés aux victimes : description des actions mises en place pour protéger et soutenir les victimes.
- L'accompagnement des enfants : présentation des dispositifs spécifiques de prise en charge des enfants victimes exposés aux violences conjugales.
- Les interventions auprès des auteurs : présentation des dispositifs de suivi des auteurs de violences au sein du couple.

Une 1ère édition 2024 a été publiée en novembre 2023. L'édition 2025 a été publiée à l'occasion du 25 Novembre 2024. Il est accessible via le lien suivant : [Référentiel des acteurs et des dispositifs de la Vendée - Violences faites aux femmes - Droits des femmes et à l'égalité - Actions de l'État - Les services de l'État en Vendée](#)

### (iii) *Prise en charge du transport des femmes victimes de violences*

En novembre 2021, le préfet de la Vendée a signé une convention avec l'association SOS Femmes Vendée et la compagnie de taxi « Allo Radio Taxi », Cette convention repose sur la mise en œuvre d'un dispositif de prise en charge du transport des femmes victimes de violences conjugales en Vendée.



Ce dispositif est financé par l'Etat dans le cadre du programme « égalité entre les femmes et les hommes ». Il a été expérimenté sur d'une durée d'un an de novembre 2021 à fin décembre 2022, puis a été reconduit en 2023 et en 2024.

Ce dispositif vise à assurer le transport de femmes victimes de violences conjugales, vers :

- un lieu d'hébergement d'urgence, de jour comme de nuit, association ou hôtels, mais également domicile de particuliers (famille, amis) en Vendée ;
- exceptionnellement, des déplacements d'un département limitrophe à la Vendée pourront s'inscrire sur ce dispositif dans le cadre d'une mise à l'abri.
- les permanences spécifiques violences conjugales de l'association SOS Femmes Vendée, qui fonctionnent dans 7 communes du département et au sein du commissariat des Sables d'Olonne ;
- les lieux d'exams (hôpitaux) de Vendée
- les brigades de gendarmerie et les commissariats de police de Vendée, afin d'aider la victime dans son cheminement à déposer plainte ;
- les tribunaux de justice de Vendée pour les besoins dans le cadre de la procédure judiciaire en phase initiale.

	2022	2023
Nombre de transports effectués	33	43
Nombre de personnes en ayant bénéficiés	50	51
Nombre de femmes	33	31
Nombre d'enfants	17	20

Source des données SOS Femmes 85 et la déléguée départementale des droits des femmes

(i) *La permanence sociale au commissariat de police*

Depuis 2007, une assistante sociale de la Ville (de la Direction Action sociale) intervient au sein du commissariat de police de La Roche-sur-Yon où elle assure des permanences sociales.

La permanence sociale au commissariat permet une réelle continuité à l'intervention des policiers. Elle permet de prendre en charge les situations qui relèvent de la sphère sociale et propose un espace d'écoute et d'accompagnement privilégié.

Par son action, la permanence sociale au commissariat participe au maintien de la tranquillité publique en activant le partenariat autour des personnes en difficulté sociale et/ou psychologique.

Elle agit également en matière de prévention en évitant la dégradation de situations familiales fragiles, en les repérant dans les mains courantes et en proposant une intervention sociale adaptée et réactive.

De plus, un grand nombre de partenaires extérieurs s'appuie sur cette permanence afin de faciliter le lien avec les services de police et les procédures en cours.

Chaque année, cette permanence touche un public qui n'aurait pas fait appel aux services sociaux et qui représente, en 2023, 55% des personnes rencontrées.

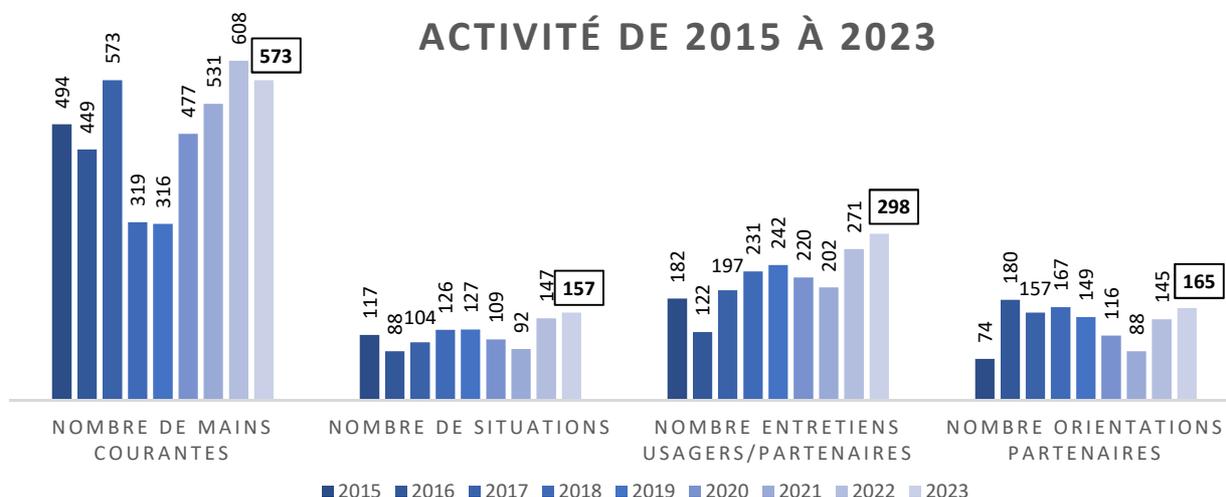
L'assistante sociale exerce une fonction de veille sociale et de prévention à partir de la lecture du registre des mains courantes.

Outre les situations repérées par l'intermédiaire du registre des mains courantes (573 en 2023), le travailleur social traite également les situations émanant de demandes du public (22%), des partenaires (21%) ou des agents de police eux-mêmes (25%).

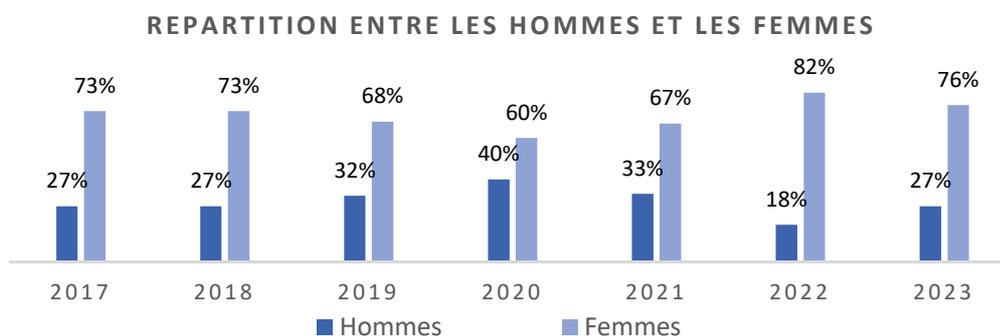
Cette permanence est cofinancée par la Ville et l'Etat dans le cadre du FIPDR (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et la Radicalisation). Le Département apporte une contribution financière de 8 000€ par an.

Cette permanence initialement proposée sur un mi-temps, a connu une augmentation du temps dédié pour passer à 80% en 2022.

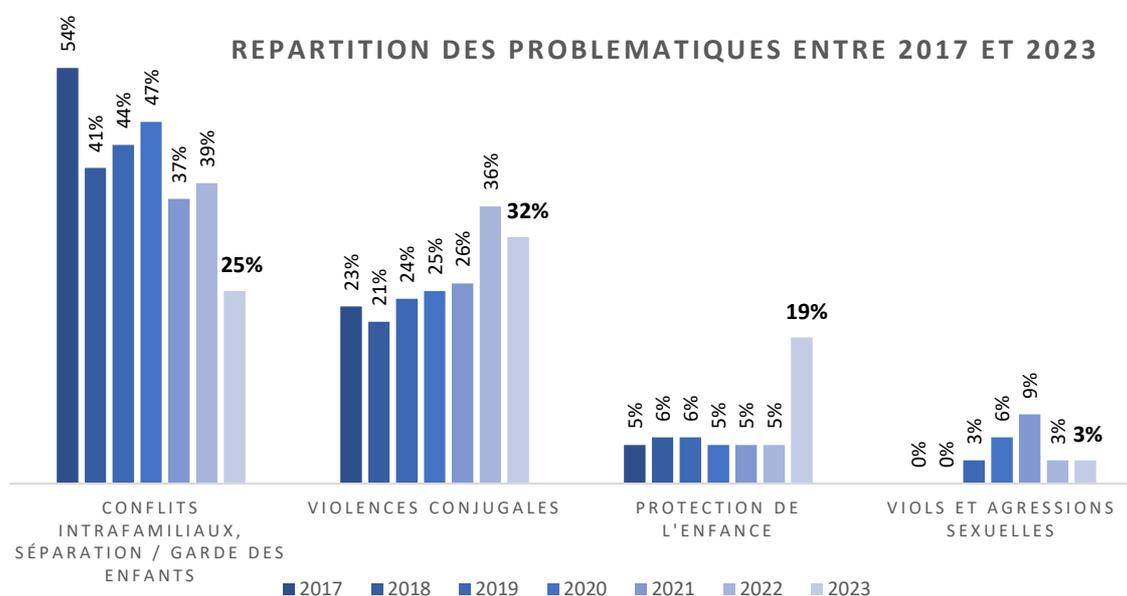
Le bilan annuel de cette permanence sociale est présenté lors de la réunion annuelle du CLSPDR ainsi que lors du bilan annuel de la Direction Action sociale, dont vous trouverez les principales informations ci-dessous.



En 2023, les personnes reçues lors de ces permanences sont pour 76% des femmes, pour 46 % des familles monoparentales, pour 39 % des personnes entre 26 et 39 ans, pour 50 % des salariés, et pour 65 % des victimes.



Comme chaque année, les problématiques relevant de la sphère familiale représentent la majorité des situations accompagnées avec une nette augmentation des situations en lien avec la protection de l'enfance.



En 2023, ces entretiens ont induit :

- 7 attributions de logement dans le cadre de violences conjugales / séparations, 1
- 3 informations préoccupantes (protection de l'enfance),
- 2 signalements pour majeur vulnérable.

Afin de faire connaître cette permanence, l'assistante sociale en charge de cette mission a participé :

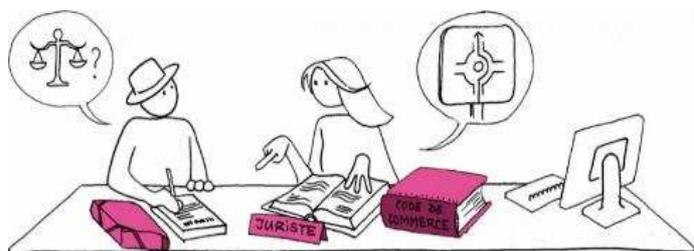
- Au temps d'échange et de convivialité à l'issue de la pièce de théâtre « Après Coup »
- Aux réunions de travail du centre régional du psycho-traumatisme
- A la journée pédagogique organisée par le collectif ToutSEXplique85 sur le thème des violences sexistes et sexuelles

Elle a en outre présenté son métier :

- Au service de Médiation familiale de l'AREAMS
- A l'école d'assistantes sociales de La Roche-sur-Yon

Enfin, elle a accompagné les agents de sa direction à deux audiences correctionnelles au tribunal de La Roche-sur-Yon.

(ii) *Le service d'assistance juridique et d'aide aux victimes*



Le service d'assistance juridique et d'aide aux victimes (SAJAV) de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon a vocation à répondre aux demandes juridiques des usagers, sur rendez-vous du lundi au vendredi. Parmi eux, des usagers victimes mais également auteurs de violences conjugales et familiales sont reçu(e)s pour les informer sur leurs droits et leurs devoirs

Le service se compose d'un responsable, d'une secrétaire et d'une juriste.

La juriste reçoit les citoyens pour tout type de questions. C'est souvent à l'occasion d'une demande de séparation que la thématique des violences conjugales est évoquée par une écoute active de la juriste qui rebondit sur un terme évoquant de la violence.

Pour les victimes sous emprise, plusieurs rendez-vous sont nécessaires pour une prise de conscience et du fait des problématiques juridiques multiples rencontrées : le changement de logement, acter la séparation, les questions financières au sein du couple (prestations sociales, gestion des comptes bancaires crédits), la répartition des affaires, le dépôt de plainte, la scolarisation des enfants.

La juriste a une approche globale des situations pour tenir compte des différents besoins de la personne car outre les multiples questions juridiques, des questionnements d'ordre relationnel voient le jour : accepter de se reconnaître comme victime, comment se positionner face à l'auteur, identifier le jeu relationnel avec les enfants. Des mots sont nécessaires sur le vécu avant de pouvoir proposer une orientation vers des professionnels adaptés.

Un travail collaboratif précieux existe notamment avec la permanence sociale du commissariat, SOS Femmes Vendée, les assistantes sociales du département et de la CAF.

Pour les auteurs, il est important de reprendre la condamnation afin qu'il l'a comprenne ou de nommer les comportements répréhensibles par la loi en leur rappelant la réalité d'un contexte et notamment leur part de responsabilité. Quand l'affiliation est bonne, une orientation vers des professionnels du soin est possible.

Désormais, la juriste accueillera la première personne qui se présentera au service, soit la victime, soit l'auteur.

Le service a parfois fait usage de l'article 40 du code de procédure pénale pour dénoncer des faits de violences conjugales.

Pour la période de référence, (septembre 2023 à aout 2024) sur les 1 080 contacts (avec une large de majorité de femmes), la juriste a eu 94 échanges traitant de violences conjugales et intrafamiliales.

Tableau avec historique des contacts reçus au niveau du SAJAV

Période	Nbre de contacts	Nbre de violences conjugales ou intrafamiliales dans ces contacts	% des violences conjugales et intrafamiliales dans les contacts du SAJAV
Sept 19 à août 20	1 492	136	9,1%
Sept 20 à août 21	1 691	208	12,3%
Sept 21 à août 22	1 475	184	12,5%
Sept 22 à août 23	1 031	151	14,6%
Sept 23 à août 24	1 080	94	9%

e) *A destination des professionnels*

(a) *Le cadre général avec le CLLSCVSS.*

La ville de La Roche-sur-Yon poursuit son inscription dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, et notamment autour sur 3 axes pour la période d'octobre 2023 à septembre 2024 : la sensibilisation du grand public, des jeunes et la formation des professionnels.

Dans le cadre du *contrat local de lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles (CLLVCCSS)*, signé en 2019 entre plus d'une vingtaine de partenaires du champ sanitaire, judiciaire et social, lors d'une

1<sup>ère</sup> réunion du comité CLLVCSS en octobre 2021, il a pu être mis en évidence que sur les 12 engagements, 8 sont déjà accomplis et ou se poursuivent lors d'actions pérennes.

Ce contrat CLLVCSS prévoit la mise en place d'un programme d'actions pour une durée de 6 ans répondant à 12 engagements et plusieurs objectifs distincts : renforcer la coordination des professionnels, élaborer des outils en soutien du partenariat, améliorer le repérage et le suivi des victimes

Ce dispositif vient en complément des actions conduites dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation CLSPDR. (2021-2026).

La gouvernance du CLSPDR a été revisitée. Ont ainsi été lancés des comités techniques se réunissant deux fois par an. Cette instance permet de renforcer la coordination des professionnels, l'interconnaissance et de travailler de nouveau projet comme la mise en place du dispositif Angela.

(b) La formation des professionnels.

La sensibilisation des professionnels est proposée par le service SAJAV (service d'aide juridique et assistance aux victimes) et repose sur deux niveaux distincts :

La Sensibilisation de 1<sup>er</sup> niveau : Elle s'adresse à des professionnels qui, à l'occasion de l'exercice de leurs missions, peuvent être confrontés à des sollicitations d'usagers ou des propos sur cette thématique qui ne relève pas de leur cœur de métier (policier municipal, auxiliaire de puériculture, agent d'accueil, animateur de maison de quartier, conseillère mission locale).

Elle a pour objectif de :

- Repérer les différentes formes de violences qui peuvent s'exercer dans un couple,
- Comprendre les mécanismes de fonctionnement des violences conjugales
- Identifier les acteurs qui peuvent venir en aide aux victimes.

La Sensibilisation de 2<sup>ème</sup> niveau : Elle s'adresse à des professionnels en charge de l'accompagnement des victimes, des auteurs ou des enfants de violences conjugales tels que les conseillers d'insertion et de probation ou des travailleurs sociaux. Elle a pour objectif de :

- Regarder la violence dans une perspective fonctionnelle comme moyen d'expression d'une difficulté relationnelle et d'une modalité particulière de communication ;
- Repérer la demande d'aide et définir un cadre d'intervention dans lequel chaque acteur est pris en compte ;
- Penser sa posture professionnelle en identifiant ses propres résonances face aux violences intrafamiliales.

Depuis 2017, la sensibilisation de 1<sup>er</sup> niveau a touché 147 professionnels et celle de 2<sup>ème</sup> niveau, 73 professionnels directement concernés par la thématique, selon les répartitions annuelles suivantes.

Année	Nbre professionnels formé – 1 <sup>er</sup> niveau	Nbre professionnels formé – 2 <sup>ème</sup> niveau
2017	49 personnes (dont 37 femmes soit 75 %)	17 personnes (dont 16 femmes soit 95 %)
2018	24 personnes (dont 23 femmes soit 96 %)	21 personnes (dont 18 femmes soit 86 %)
2019	35 personnes (dont 25 femmes soit 71 %)	12 personnes (dont 12 femmes soit 100 %)
2020	0	12 (personnes dont 12 femmes soit 100 %)
2021	13 personnes (dont 10 femmes soit 76 %)	11 personnes (dont 8 femmes soit 72 %)
2022	13 personnes (dont 12 femmes soit 92 %)	0
2023	13 personnes (dont 10 femmes soit 76 %)	0
<b>Total</b>	<b>147 personnes (dont 117 femmes soit 80 %)</b>	<b>73 personnes (dont 66 femmes soit 90 %)</b>

La journée retour sur expérience, innovation de 2022, a été reconduite le 4 avril 2023. Cette formation a été proposée par Forsyfa en direction de 10 professionnels (dont 90 % de femmes) pour évaluer leur appropriation des outils et maintenir le réseau.

Nouveauté pour 2024 : Formation sur la prostitution

L'association Vista a proposé gracieusement 2 sessions de formation sur cette thématique d'une demi-journée auprès de 30 agents de la Ville. En ont bénéficié des policiers municipaux, des agents du stationnement réglementé, une juriste, des travailleuses sociales, une éducatrice de prévention.

L'action s'est déroulée les 7 et 16 novembre 2024.

## B. Promouvoir les droits des femmes et favoriser l'égalité Femmes-Hommes



Depuis le début du XXe siècle, la France a mis en œuvre une succession de dispositions juridiques qui tendent à favoriser l'égalité entre les sexes.

En 1946, le préambule de la Constitution instaure la garantie de l'égalité des droits reconnus aux femmes comme aux hommes dans tous les domaines.

Toutefois, en France, les inégalités en matière d'éducation, de travail ou de partage des charges domestiques persistent, prenant racine dans les normes sociales.

Diffuser la culture de l'égalité et de l'équité dès le plus jeune âge, résorber les inégalités de salaire, favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, sont autant d'axes stratégiques pour agir sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour garantir un continuum de l'égalité. Il s'agit d'inculquer dès le plus jeune âge, la culture de l'égalité afin de transmettre le respect de soi et des autres, de renforcer la lutte contre le sexisme et les stéréotypes sous toutes ses formes et mettre en œuvre une véritable mixité.

### 1. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION

#### a) *Des données sur la situation entre les femmes et les hommes en France.*

En 2024, les femmes représentent 51,6% de la population française.

Les garçons sont cependant plus nombreux que les filles à la naissance, mais passé l'âge de 23 ans cette situation s'inverse.

En 2023, l'espérance de vie à la naissance des femmes est de 85,7 ans contre 80 ans pour les hommes.

En 2023, les femmes de 25 à 64 ans sont plus diplômées que les hommes :

64,5% de femmes ont au moins le bac contre 57,6% des hommes,

29,9% des femmes sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou supérieur, contre 26,2% des hommes.

Le taux d'activités des femmes et des hommes de 15 à 64 ans varient entre 1975 et 2023, avec une hausse chez les femmes et une baisse chez les hommes :

	<b>1975</b>	<b>2023</b>
Femmes	54,5%	71,2%
Hommes	83,9%	76,8%

Le taux d'activités est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux de chômage des femmes et des hommes de 15 à 64 ans augmentent tous les deux entre 1975 et 2023, pour arriver à un niveau proche :

	<b>1975</b>	<b>2023</b>
Femmes	5%	7,2%
Hommes	2,8%	7,5%

Sur les 88 métiers (de la nomenclature des familles professionnelles), 23 métiers sont des métiers féminisés ou très féminisés (car au moins 65% des salariés sont des femmes), 21 sont des métiers mixtes et 44 sur 88 pour les métiers considérés comme masculinisés ou très masculinisés.

Le temps partiel en 2023 est de 26,5% chez les femmes contre 8,7 % chez les hommes.

Les femmes représentent près de 60% des bénéficiaires du RSA alors qu'elles ne constituent que 45% des travailleurs du secteur privé.

En 2020, 81% des mères en couple sont en activité contre 96% des pères.

42% des femmes en couple occupent une position sociale moins élevée que leur conjoint, elles sont moins bien payées, moins bien promues que leurs conjoints.

En 2022, la différence salariale entre les femmes et les hommes est :

- Dans le secteur privé, de -23,5% (en revenu salarial annuel), de -14,9% à temps de travail identique, et de -4% à poste comparable et temps de travail identique,
- Dans le secteur public, de -14,2% (en revenu salarial annuel), de -8,9% à temps de travail identique, et de -5,2% à poste comparable et temps de travail identique.

Entre 2019 et 2021, les accidents de travail chez les femmes ont augmenté de 42% alors qu'ils ont diminué de 27% chez les hommes.

Les femmes représentent trois quarts des familles monoparentales.

En 2019, 36% des mères de familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté contre 22% des pères de famille monoparentale.

En 2019, les pensions de retraite des femmes est inférieure de 24% à celles des hommes.

## b) Des études à lire sur l'évolution de l'égalité entre les femmes et les Hommes

### (a) Dossier des chiffres clés entre les femmes et les hommes en 2023



Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations publie son ouvrage annuel Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Panorama statistique de référence, les Chiffres-clés rassemblent chaque année les dernières données disponibles sur l'égalité entre les femmes et les hommes sous forme d'infographies pédagogiques. L'édition 2023 donne à voir les principaux indicateurs actualisés sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes en France et dans le monde autour de cinq grands chapitres thématiques :

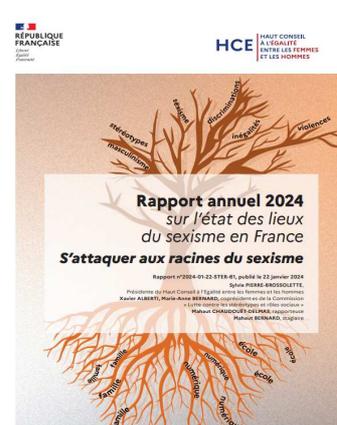
- Violences sexistes et sexuelles ;
- Santé des femmes et accès aux droits ;
- Égalité professionnelle et autonomie économique ;
- Culture de l'égalité ;
- Situation des femmes dans le monde.

### (b) Rapport annuel 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France.

Chargé depuis 2019 de remettre au gouvernement un rapport annuel sur l'état du sexisme en France, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) constate que les trois incubateurs qui inoculent le sexisme aux enfants sont, **la famille, l'école et le numérique**.

En effet, 70% des femmes estiment ne pas avoir reçu le même traitement que leurs frères dans la vie de famille, près de la moitié des 25-34 ans pense que c'est également le cas à l'école et 92% des vidéos pour enfants contiennent des stéréotypes genrés : ces trois chiffres sont révélateurs des causes du sexisme persistant et des inégalités ancrées dans la société.

Le HCE préconise de combattre le sexisme là où il naît.



## 2. UNE EVOLUTION MARQUANTE AU NIVEAU DES DROITS DES FEMMES EN 2024

### a) Evolution pour un meilleur accès à l'avortement.

Cette constitutionnalisation s'inscrit dans la continuité de la loi Gallot n 2022-295 du 2 mars 2022 qui a permis notamment un meilleur accès à l'avortement par :

- L'augmentation des délais de 12 à 14 semaines de grossesse.
- La suppression du délai de réflexion à la suite d'un entretien psychosocial.
- L'allongement du délai de recours à l'IVG médicamenteuse en dehors des établissements de santé à 7 semaines de grossesse.
- L'élargissement de la pratique des IVG instrumentales aux sages-femmes dans les établissements de santé, validé par décret d'application du 24 avril 2024.

### b) La constitutionnalisation de l'IVG en mars 2024

L'initiative de la constitutionnalisation de l'IVG a été lancée par des parlementaires français en réaction à l'abrogation en juin 2022 de l'arrêt Roe vs Wade, qui garantissait le droit à l'avortement aux Etats-Unis.

Le 12 décembre 2023, le projet de loi constitutionnel relatif à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse a été présenté en Conseil des ministres par le garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Le 30 janvier 2024, au Palais Bourbon, le texte pour la constitutionnalisation de l'IVG l'interruption volontaire de grossesse a été adopté par les députés par 493 voix contre 30.

Le 28 février 2024, au Sénat, le projet de loi a été adopté à une large majorité de sénateurs par 267 voix contre 50 et 22 abstentions.

Le 4 mars 2024, le Parlement, réuni en congrès (soit 925 parlementaires réunissant les 577 députés et les 348 sénateurs), a très largement approuvé ce projet de loi de révision constitutionnelle par 780 voix contre 72 et 50 abstentions.

Le 8 mars 2024, la loi avait été scellée dans la Constitution lors d'une cérémonie publique au ministère de la justice, en présence du Président de la République.



La loi constitutionnelle du 8 mars 2024 comporte un article unique, qui modifie l'article 34 de la constitution de 1958 pour y inscrire que "*La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse*".

Il s'agit d'interdire pour l'avenir toute remise en cause de cette liberté par la loi.

Par ce texte, la France devient le premier pays au monde à reconnaître dans sa Constitution, et le premier État membre de l'Union européenne à assurer un tel niveau de protection, à savoir la liberté de recourir à l'avortement, qui relève de la seule appréciation des femmes,

### 3. LES ANIMATIONS AUTOUR DES DROITS DES FEMMES EN MARS 2024

#### a) La liste des actions

Au cours du mois de mars (*le 8 mars étant la journée internationale des droits des femmes*), la ville et des associations du territoire organisent des actions de sensibilisation des habitants et du grand public, sous différents vecteurs culturels. Il n'y a pas eu d'actions spécifiques vis-à-vis des enfants, jeunes ou professionnels au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Quand	Quoi	Qui	C'est-à-dire	Vers qui	Où
Mar 5 mars 2024 à 20h30	Film <i>'il reste encore demain'</i>	Sos Femmes 85 et le planning familial 85	Avant-première d'un film phénomène italien sur les violences conjugales	Tout public	Cinéma le Concorde
Mer 6 mars 2024 à 15h	Spectacle <i>'Filles ou garçons'</i>	Festival Chant'Appart	Spectacle musical de Marion Rouxin et Eric Dorin sur les questions du genre, de façon drôle	Enfants à partir de 5 ans	MQ Pont Morineau
Jeu 7 mars 2024 à 20h30	Théâtre-cinéma	Le collectif 8 femmes ou presque et l'ICEM85	Reprise théâtrale et diffusion de vidéos de scénettes de la série <i>H24, 24 heures dans la vie d'une femme.</i>	Tout public	Cinéma le Concorde
Ven 8 mars 2024 après-midi	Stands féministes, grève féministe	Collectif du 8 mars	Stands et ateliers féministes, déambulation et grève féministe		Place Napoléon
Ven 8 mars 2024 à 17h	Conférence	CHDMOT	Conférence sur les grèves de femmes, par Mme Regourd		Bourse du travail
Ven 8 mars 2024 à partir de 18h30	Expression féministes	MQ centre-ville Pont Morineau MQCVPM et Les Rocailleuses	Stands suivis de spectacles avec les Rocailleuses et l'atelier théâtre des jeux dits et le Collectif '8 femmes ou presque'	Tout public	MQ Pont Morineau
Ven 8 mars 2024 à 20h	La place des femmes	Mairie Aubigny-Les Clouzeaux	Ouverture démarche 'la place des femmes' qui se poursuit jusqu'en mars 2025, avec différents temps tout au long de l'année		Cinéma Le Carfour – Aubigny-les Clouzeaux
Ven 8 mars au sam 30 mars 2024	Exposition	14 Bis	Exposition <i>'Je ne suis pas féministe, mais ...'</i> , avec livres associés	Tout public	Médiathèque B Rabier
Sam 9 mars 2024 matinée	Village de l'égalité	Ville LRSY et associations partenaires	Stands et animations pour sensibiliser et informer sur les droits des femmes	Tout public	Esplanade J Chirac

Quand	Quoi	Qui	C'est-à-dire	Vers qui	Où
Sam 9 mars 2024 après -midi	Filles et sciences	Association Planète Sciences et Librairie Agora	Dédicaces et échanges avec l'autrice de livres jeunesse et médiatrice des Sciences Cécile JUGLA, accompagné d'ateliers scientifiques et ludiques par Planète Sciences.	Enfant et tout public	Librairie Agora
Sam 9 mars 2024 à 18h	Gourmandises Féministes	MQ CVPM et Les Rocailleuses	Temps pour parler du féminisme de manière simple et décontractée, avec de l'improvisation, les rocailleuses, de la danse et du chant	Tout public	MQ Pont Morineau
Sam 9 mars 2024 à 19h30	Spectacles	Ville LRSY et compagnie 'les passantes'	Spectacle de danse contemporaine précédé d'un défilé alternatif, de collections de vêtements non-genrés	Tout public	Auditorium Cyel
Mar 12 mars au ven 12 avril 2024	Exposition	Ville LRSY	'Les grandes résistantes contemporaines'	Tout public	Atrium du Cyel
Ven 28 mars 2024 à 20h30	Théâtre : Niquer la fatalité, chemin(s) en forme de femme	Grand R	Portrait(s) de femme(s), mettant en écho les engagements de l'avocate féministe Gisèle Halimi avec le parcours de la comédienne et chanteuse Estelle Meyer.	Tout public	Théâtre municipal
Jeu 11 avril 2024 à 19h	Théâtre : Une histoire du Football féminin	Grand R	Conférence-performée d'Hortense Belhôte, afin de retracer l'histoire des femmes dans le football	Tout public	Université de LRSY
Ven 12 avril 24 à 19h					Studio de danse du manège
Ven 12 avril 2024 à 18h30	Théâtre "Rosa", dans le programme #les mots	Ville LRSY	Rosa Bursztein, humoriste féministe, parle d'amour, livre ses pensées, se confie sur ses névrosés... et raconte joyeusement les hauts et les bas, les tabous de la sexualité	Tout public,	Théâtre municipal
Sam 18 mai 2024 à 18h	Conférence histoire de l'art sur 'la Bd conjugée au féminin'	Ville LRSY-Conservatoire et école d'arts	Après avoir été longtemps réduites à la figuration dans le 9e art, présentation de l'évolution de la place des femmes en BD dans les biopics, dans les fresques historiques, les sagas imaginaires ou les autofictions...	Tout public,	Auditorium du Cyel
Lun 3 juin 2024 à 18h	Conférence histoire de l'art 'question de genre'	Ville LRSY-Conservatoire et école d'arts	Conférence animée par ZIGGY ADAM portant sur les apports des études de genre à l'histoire de l'art et des outils d'analyse politique que cela octroie, au travers d'exemples d'artistes féministes et queers.	Tout public, payant	Auditorium du Cyel

## b) Détails de certaines actions sur le territoire de La Roche sur Yon

### (a) L'avant-première du film 'il reste encore demain



Le mardi 5 mars 2024 a eu lieu la projection du film italien de Paola Cortellesi ' il reste encore demain' au cinéma le Concorde.

Cette projection à tarif réduit en avant-première de ce film phénome Italien, a été proposée en partenariat avec SOS Femmes Vendée et le planning familial 85.

Face à son mari autoritaire et violent, Delia ne trouve du réconfort qu'auprès de son amie Marisa, avec qui elle partage des moments de légèreté et des confidences intimes.

Leur routine morose prend fin au printemps, lorsque toute la famille en émoi s'apprête à célébrer les fiançailles imminentes de leur fille aînée, Marcella.

Cependant, l'arrivée d'une lettre mystérieuse va tout bouleverser et pousser Delia à trouver le courage d'imaginer un avenir meilleur, et pas seulement pour elle-même.

180 personnes ont assisté à la séance de ce film en noir et blanc, très fort et marquant sur les violences conjugales que peut subir une femme, mais aussi avec toute la force, la résilience de son héroïne notamment grâce à cette lettre.



### (b) Le spectacle musical 'filles ou garçons'



Un spectacle musical tout public à partir de 5 ans posant la question du genre a été proposé par l'association Chants Sons et l'Amaqy dans le cadre du festival *Chant'Appart*.

Les représentations ont eu lieu le mercredi 6 mars 2024 à la maison de quartier du Pont Morineau avec le matin réservé aux centres de loisir et l'après-midi ouvert à tous.

Qu'est-ce qu'être une fille ou un garçon ? qu'est ce qui nous différencie ou nous rapproche ? Sous la plume vive de Marion Rouxin, accompagnée d'Eric Donia naissent de drôles de personnages qui questionnent la difficulté de grandir, de se transformer, du regard de l'autre et de notre propre construction.

Des portraits chantés qui parlent d'identité, d'altérité, de tolérance, d'amour, avec des personnages attachant, hauts en couleur qui malmènent au passage bon nombre de stéréotypes.

Un spectacle à la forme joyeuse, énergique, humaniste et drôle.



(c) Une adaptation en théâtre cinéma de la série H24,

Le collectif '8 femmes ou presque' en partenariat avec l'ICEM85, a proposé du théâtre cinéma au Concorde le jeudi 7 mars 2024, avec une adaptation de la série H24, 24 heures dans la vie d'une femme.



Inspirée de 24 faits réels, H24 est une série écrite par 24 auteures européennes (dont Alice Zeniter, Agnès Desarthe, Lola Lafon, Sofi Oksanen...) et jouées par 24 actrices, qui rend compte des violences faites aux femmes au quotidien, de l'incident le plus banal au drame le plus terrible.

Le format particulier proposé pour cette soirée au Concorde comprenait des reprises de scénettes sous forme de théâtre en live puis ensuite diffusion en vidéo d'autres scénettes de la série. Un temps d'échange avec le collectif et l'association ICEM85 a eu lieu après la représentation.

160 personnes ont assisté à cette séance.

(d) Expressions féministes le 8 mars 2024

Au sein de la maison de quartier du pont Morineau, les habitants ont pu découvrir des stands le 8 mars 2024 avant d'assister à partir de 19h à 3 spectacles, avec une lecture théâtralisée par l'atelier théâtre des Jeux Dits, puis une pièce de théâtre par Collectif '8 femmes ou presque' et enfin une lecture théâtralisée par les Rocailleuses.



(e) Les gourmandises féministes le 9 mars 2024



Le samedi 9 mars 2024, au sein de la maison de quartier du pont Morineau, les habitants ont prendre le temps pour parler du féminisme de manière simple et décontractée, avec de l'improvisation, les rocailleuses, de la danse et du chant.

(f) Le village de l'égalité

C'est une action qui s'inscrit dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.

Ce village a été organisé le samedi 9 mars 2024 par la Ville de La Roche-sur-Yon, en partenariat avec les associations partenaires qui travaillent sur ces sujets à savoir : CIDFF 85 (Centre d'information des droits des femmes et des familles), SOS Femmes Vendée, France Victimes 85, Zonta Club, Rapavv (Réflexion et aide des auteurs et victimes de violences), Le Refuge, Centre LGBT de Vendée et Planète Sciences.



Photo à l'issue de la conférence de presse du ven 1<sup>er</sup> mars 2024 : CIDFF 85 (Centre d'information des droits des femmes et des familles), SOS Femmes Vendée, France Victimes 85, Zonta Club, Rapavv (Réflexion et aide des auteurs et victimes de violences), Le Refuge, Centre LGBT de Vendée et Planète Sciences.

Le but de cette action est de sensibiliser les habitantes et les habitants sur les sujets des droits des femmes et de l'égalité Femmes-Hommes,

Le village initialement prévu toute la journée sur l'esplanade Jacques Chirac, a évolué pour des raisons météorologiques et s'est installé au niveau du marché des halles pendant la matinée du 9 mars 2024.

Les structures qui ont pris part à ce village sont :

- Les associations partenaires (CIDFF 85 (Centre d'information des droits des femmes et des familles), SOS Femmes Vendée, France Victimes 85, Zonta Club, Rapavv (Réflexion et aide des auteurs et victimes de violences), Le Refuge, le Centre LGBT de Vendée et Planète Sciences) qui ont pu présenter leurs missions au grand public,
- La Ville (mission Egalite F-H et SAJAV (service d'assistance juridique et d'aide aux victimes et les élus en lien) accompagnée par une partie de la collection (livres, magazines, vidéos) de la médiathèque Benjamin Rabier sur droits des femmes et de l'égalité Femmes-Hommes.



Des animations musicales ont été proposées au cours de la matinée avec :

- la chorale Chœur d'exil avec des chansons de pays différents
- la slameuse : Natacha Caillé qui a proposé d'abord un atelier pour les enfants (et les grands) pour créer et présenter devant le public du marché leur slam sur le thème de l'égalité Fille-garçon, puis elle a présenté ses propres slams toujours sur cette thématique.
- la chanteuse Marion La Broma, avec des chansons françaises.

(g) La sensibilisation des jeunes vis-à-vis des sciences

L'association Planète sciences en plus de son stand au village de l'égalité le matin, a proposé une action au niveau de la librairie Agora à La Roche-sur-Yon, l'après-midi du samedi 9 mars 2024.

Il s'agit d'un temps de dédicaces et d'échanges avec l'autrice de livres jeunesse et médiatrice des Sciences Cécile JUGLA, accompagné d'ateliers scientifiques et ludiques proposé par Planète Sciences.





Le but de cette action est de pouvoir montrer que les jeunes et plus précisément les filles peuvent faire des sciences et le présenter de façon pratique et ludique.

(h) Un défilé et spectacle danse contemporaine

Dans le cadre du dispositif d'aide à la Création de la Ville de La Roche-sur-Yon, deux moments de danse ont été proposés au Cyel, en fin de journée du samedi 9 mars 2024 comprenant :

Un défilé alternatif de collections de vêtements non-genrés par les stylistes et modélistes du collectif THEY, qui ont réalisé les costumes du spectacle de danse suivant.

Ce défilé alternatif en version dansée a eu lieu au niveau de l'atrium du Cyel.



Un spectacle de danse contemporaine réalisé par le duo féminin de la compagnie les passantes au niveau de l'auditorium du Cyel.



À travers leur première pièce chorégraphique intitulée *Nos Réconciliations*, Marion Jousseume et Laura Morin soulèvent et explorent les interrogations ainsi que les ambiguïtés liées à la définition de la norme. Les danseuses remettent en question les codes sociétaux qui influencent le regard porté sur le corps, et les schémas qui découlent de notre rapport au féminin et masculin.

(i) Exposition « je ne suis pas féministe mais ... » au 14 Bis

“Je ne suis pas féministe, mais je suis pour l'égalité”



On peut définir le féminisme comme un mouvement politique, social et philosophique visant à ce que les femmes et hommes disposent des mêmes droits et libertés dans la sphère public et privé. Ainsi, être pour l'égalité et être féministe, c'est la même chose.

Le 14 Bis a créé une exposition dénommée « je ne suis pas féministe mais ... ». Celle-ci a été exposée du 8 au 30 mars 2024 au sein de la médiathèque Benjamin Rabier. Un ensemble de livres, documents est venu la compléter pendant la période d'exposition.

Une quarantaine de personnes ont été accueillies sur cette exposition mais d'autres personnes passant à la médiathèque pouvaient également la voir d'eux-mêmes.

Cette exposition a également été prêtée à 2 établissements scolaires entre avril et juin 2024 et d'autres établissements l'ont demandé pour l'année scolaire 2024-2025.

(j) Exposition les grandes résistantes contemporaines



La ville a également proposé une exposition pour mettre en lumière la contribution des femmes d'ici ou d'ailleurs, hier comme aujourd'hui, reconnues ou non, qui luttent vers une seule finalité : un avenir meilleur pour les générations futures.

Il s'agit d'une exposition 'Les grandes résistantes contemporaines', de l'association Femmes d'ici et d'ailleurs.

Cette exposition a été exposée du 12 mars au 12 avril 2024 dans l'atrium nord du Cyel.



(k) Film documentaire les petits mâles au Concorde

La Ville de La Roche-sur-Yon a proposé avec le cinéma le Concorde le mardi 12 mars à 18h30 un film documentaire 'Les petits mâles', de Laurent Metterie et Camille Froidevaux-Metterie.

Le film donne la parole à une trentaine de garçons âgés de 7 à 18 ans, rencontrés partout en France et dans tous les milieux.

Le réalisateur a interrogé ces garçons sur les thèmes qui sont aujourd'hui au cœur des combats féministes : apparence physique et injonctions esthétiques, amours et amitiés, sexisme et violences sexuelles, fluidité des genres et droits des personnes LGBTQI.

En résonance avec leurs propos, des femmes qui ont l'âge d'être leurs grand-mères déroulent le fil de leur vie, évoquant les "hommes d'hier".



Le contraste avec les garçons, hommes de demain, révèle l'ampleur des mutations en cours.

Pensé comme un film d'éducation à l'égalité et contre le sexisme, "Les petits mâles" cherche à produire chez les jeunes une prise de conscience des mécanismes qui reproduisent les stéréotypes de genre et nourrissent les violences.

En tendant ainsi un miroir aux adolescents, le film se présente comme un outil de réflexion et de discussion transgénérationnel.

Cette projection a été suivie d'un débat avec son réalisateur et producteur Laurent Metterie.

Des internes des lycées Pierre Mendès France (52 élèves et 6 accompagnateurs) et des Etablières (8 élèves et 1 accompagnateur) ont pu assister gratuitement à cette projection.

(I) Deux films au cinéma le Concorde

(i) *Le film 'no Land's Song'*

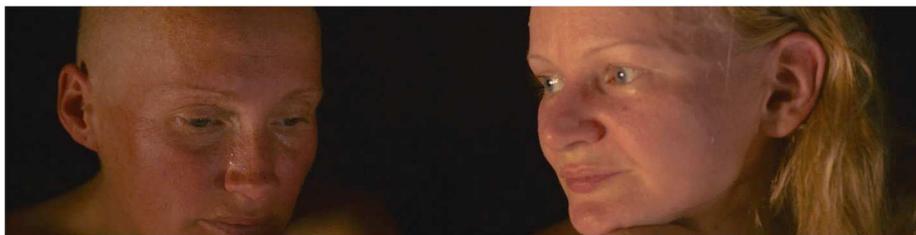
Le cinéma le Concorde a proposé en partenariat avec le Quai M, une séance du film '*No land's song*', de Ayat Najafi. le mercredi 13 mars à 20h30.



En Iran, depuis la révolution de 1979, les chanteuses ne sont plus autorisées à se produire en solo, tout au moins devant des hommes... Voulant rendre hommage aux grandes artistes des années 1920, Sara Najafi est déterminée à faire revivre la voix des femmes.

(ii) *Le film 'Smoke sauna sisterhood'*

En partenariat avec Festi'clap, le cinéma le Concorde a proposé le Jeudi 21 mars à 20h30, une séance du film '*Smoke sauna sisterhood*', en présence de la réalisatrice de Anna Hints.



Dans l'intimité des saunas sacrés d'Estonie, tous les rituels de la vie se croisent. Les femmes y racontent ce qu'elles taisent partout ailleurs. Dans la fumée des pierres brûlantes, la condition féminine apparaît dans toute sa vérité et sa force éternelle.

c) *Le lancement de la démarche d'Aubigny-les Clouzeaux*

La commune d'Aubigny-les-Clouzeaux s'est engagée dans une démarche particulière et intergénérationnelle, en collaboration avec les familles, les élèves et les associations : Quelle place pour les femmes, de 1950 à 1975, sur le territoire d'Aubigny-Les Clouzeaux ? Et cette place est-elle vraiment différente d'aujourd'hui ?

Le vendredi 8 mars 2024, plus de 185 personnes se sont déplacées pour participer à la soirée inaugurale de La Place des Femmes à Aubigny-Les Clouzeaux.



Source : site internet de la mairie d'Aubigny-les Clouzeaux

La Maire Mme Grelier a prononcé un discours, des femmes d'Aubigny-Les Clouzeaux ont partagé leurs témoignages, les enfants des accueils de loisirs et des espaces jeunes ont présenté des reportages, et le spectacle « Odile Lave le linge : un combat » de Martine Ladoire a animé la soirée. De nombreuses interventions ont ponctué cet événement convivial placé sous le signe du partage.

D'autres actions vont suivre jusqu'en mars 2025.

#### 4. LES ACTIONS AU QUOTIDIEN POUR LES DROITS DES FEMMES

En dehors des périodes d'animations réparties sur l'année, le travail se poursuit au quotidien pour soutenir et améliorer les droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes sur un certain nombre de thématiques, qui vous sont présentées ci-dessous, selon le public ciblé.

##### a) Par les institutions nationales

###### (i) Via un rapport de la délégation sénatoriale aux droits des femmes sur les familles monoparentales

La délégation sénatoriale aux droits des femmes a décidé de travailler sur la situation des familles monoparentales, et tout particulièrement des mères isolées, afin d'examiner comment mieux soutenir et accompagner ces familles.

Elle a adopté, le 28 mars 2024, le rapport de Mmes Colombe BROSEL et Béatrice GOSSELIN : *Familles monoparentales, pour un changement des représentations sociétales*.

En France, une famille sur quatre est une famille monoparentale, avec une femme à sa tête dans 82 % des cas, et 41% des enfants en famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté.

Les mères isolées font face à des problématiques spécifiques : coûts monétaires, temporels et psychologiques de la charge éducative qu'elles assument de manière prépondérante, risque accru de pauvreté et de précarité, conciliation plus complexe entre activité professionnelle et vie familiale, isolement...

La délégation a créé une mission d'information afin d'identifier des solutions pour mieux les soutenir et les accompagner.

Les rapporteuses sont parvenues à une double conclusion :

- d'une part, le cumul des difficultés et inégalités (inégalités de genre, inégalités professionnelles et inégalités sociales) et la stigmatisation auxquelles les familles monoparentales font face sont sous-estimés ;
- d'autre part, les politiques publiques à destination des familles monoparentales, si elles existent, sont insuffisantes et peinent à soutenir efficacement ce public.



Les rapporteuses formulent **dix recommandations** de nature à :

- mieux appréhender le cumul d'inégalités et de difficultés auquel les familles monoparentales font face ;
- rendre le système socio-fiscal plus lisible et plus juste, en menant des campagnes d'accès aux droits et en expérimentant un maintien temporaire du versement de l'allocation de soutien familial (ASF) en cas de remise en couple ;
- responsabiliser davantage le parent non-gardien en augmentant sa participation aux coûts d'entretien et d'éducation de son enfant ("pension alimentaire") ;
- reconnaître les familles monoparentales comme un modèle familial parmi d'autres. Dans cette optique, elles recommandent l'expérimentation d'une "carte famille monoparentale".

## b) A destination de la jeunesse

La sensibilisation de la jeunesse sur les questions d'égalité Filles-garçons peut prendre différentes formes, via des ateliers scientifiques genrés, via des ateliers proposés par le 14 Bis à la demande des structures d'enseignement, via les actions et animations proposées par les structures d'enseignement elles-mêmes.

### (a) Les ateliers 100% filles de l'association Planète sciences

Créée en 1962, Planète Sciences (association loi 1901) offre l'opportunité à tous les jeunes de 7 à 25 ans d'aborder les sciences et technologies à travers différentes thématiques : astronomie, espace, environnement, robotique et numérique. Dans une ambiance ludique, conviviale et de partage.

Cela s'organise sous forme d'ateliers proposés tout au long de l'année ou lors des vacances scolaires.



L'association Planète Sciences a souhaité mettre en place des Ateliers 100% Filles pour permettre de répondre aux réticences des filles à s'inscrire à des ateliers scientifiques qui compteraient une majorité écrasante de garçons, constaté en pratique.

Le souhait de l'association est que :

- les filles puissent s'inscrire librement à des ateliers scientifiques, sans craindre d'être mal à l'aise dans le groupe.
- que ces ateliers portent sur des thématiques mixtes, en tous points similaires à celles proposées habituellement aux garçons. Ils ne sont pas "orientés filles", ils sont "orientés sciences".

Depuis février 2023, 5 ateliers ont été menés, avec 12 places ouvertes à chaque fois, avec un taux de remplissage global de 68%.

Ainsi en février 2023, un atelier sur l'électricité avec 11 filles / en avril 2023, un atelier sur la fusée à eau avec 11 filles / à l'automne 2023, un atelier sur l'électricité avec 3 filles puis en février 2024, un atelier sur la chimie : avec 12 filles et en avril 2024, un atelier sur l'électricité avec 4 filles.

### (b) Sensibilisation dans les structures d'enseignement par le 14 Bis

Le 14 Bis Info Jeunes La Roche-sur-Yon :

Est une structure municipale du service Jeunesse et Vie Sportive de La Roche-sur-Yon qui fait partie du réseau Information Jeunesse, créé en 2006.

Dispose depuis début 2021 à nouveau du label national Information Jeunesse attribué par les services de l'Etat jusqu'en 2024.

Se situe à l'intérieur de la médiathèque centrale Benjamin. Rabier à la Roche-sur-Yon. Les horaires d'ouverture sont calqués sur ceux de la médiathèque.



Le 14 Bis accueille tous les jeunes (de 15 à 29 ans) pour les informer et leur offrir des services pratiques et adaptés à leurs besoins en constante évolution : études, orientation, formation, emploi, insertion, aides aux projets, prévention, engagement, logement, santé, mobilité, loisirs, sports... Il contribue ainsi à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes.

Sur la question de l'égalité femmes/hommes, le 14 Bis met en place des actions d'informations et d'échange depuis plusieurs années (2015/2016).

Ils proposent différents outils ou actions comme des porteurs de parole sur la thématique des métiers genrés, des relations affectives fille/garçon, de l'égalité en droit dans la société; ou une démarche de débat public avec réalisation de panneaux dans l'espace public ou les établissements scolaires, ou bien encore la participation au Carrefour des Formations et des Métiers, la réalisation des quizz dans les établissements scolaires avec diffusion des résultats lors de conférences/débats avec des associations qui agissent localement pour les droits des femmes ou la lutte contre les violences faites aux femmes (SOS Femmes Vendée en particulier).

Il n'y a pas eu d'actions de sensibilisation sur les droits des femmes au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2023, mais il y en a eu tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2024 avec les détails suivants :

- **Une Formation Civique et Citoyenne (Service Civique – Ligue de l’Enseignement) : le 12 janvier 2024**  
 Cette formation a compris un atelier « *Egalité femme/homme* » animé en 3 étapes : avec un temps sur l'évolution des droits des femmes dans la société française ; l'évolution de l'image de la femme dans la société et dans les médias ; et enfin un temps d'échanges suite à la vidéo « *Sois une femme!* ».  
 Cette formation a concerné 16 jeunes comprenant 10 femmes et 6 hommes.
- **Une Formation Pas à Pas : le 9 février 2024**  
 Cette formation a concerné 7 jeunes comprenant 1 femme et 6 hommes et s'est basée sur l'Atelier « *Egalité femme/homme* » animé en 3 étapes comme pour la formation civique et citoyenne)
- **Le Lycée De Lattre de Tassigny : le 15 février 2024**  
 Une permanence du 14 Bis a été proposée en libre accès sur la pause méridienne, qui a accueilli 13 jeunes, dont 13 filles.  
 Cet atelier s'est basé sur des outils et jeux comme leTimeline sur les droits des femmes, le memory sur le vocabulaire autour du champ lexical (droit des femmes, féminisme, préjugés...), ainsi qu'un outil sur l'image des femmes dans la publicité.
- **Le Lycée Rosa Parks : le 12 mars 2024**  
 Un atelier a été proposé pendant 2 heures dans une classe DSEA (jeunes allophones). Cet atelier égalité a :  
 -été adapté avec un temps plus long sur le photolangage qui a permis aux 2 jeunes filles en particulier de s'exprimer sur le mariage et le consentement au mariage. Les notions de droit dans la législation française ont permis d'éclairer les jeunes sur les spécificités françaises.  
 -permis d'avoir des échanges avec des jeunes issus de l'Afrique Centrale qui n'ont ni les codes, ni les mêmes droits dans les pays dont ils sont venus.  
 - été suivi d'un débriefing avec leur enseignante, lui permettant ainsi de revenir sur les sujets abordés.
- **Une Formation Civique et Citoyenne (Service Civique – Ligue de l’Enseignement) : le 13 mars 2024**  
 Cette formation s'est basée sur l'atelier « *Egalité femme/homme* » animé en 3 étapes comme pour la formation du 12 janvier 2024.  
 Cette formation a concerné 18 jeunes comprenant 17 femmes et 1 hommes.
- **Le Lycée Saint François d’Assise : les 22 et 26 mars 2024**  
 2 interventions ont eu lieu en classe pendant 2 h devant 26 jeunes de 1<sup>ère</sup> section technologique dont 7 filles le 22 mars et devant 21 garçons en classe de 1<sup>ère</sup> ST le 26 mars 2024.  
 Le but était de permettre aux élèves d'approfondir les questions de l'égalité hommes/femmes, du sexisme et du féminisme, avec des discussions sur les images représentant l'égalité Femmes-Hommes, avec échange sur les définitions des mots (stéréotypes, genre, discriminations, ...). Cet apport a été ensuite réinvesti dans le cadre du cours de français et de l'œuvre d'Olympe De Gouges, La Déclaration Des Droits De La Femme Et De La Citoyenne
- **Une Formation Civique et Citoyenne (Service Civique – Ligue de l’Enseignement) : le 29 mars 2024**  
 Cette formation s'est basée sur l'atelier « *Egalité femme/homme* » animé en 3 étapes comme pour la formation du 12 janvier et du 13 mars 2024.  
 Cette formation a concerné 19 jeunes comprenant 13 femmes et 6 hommes.
- **Une Formation Pas à Pas : le 19 avril 2024**  
 Cette formation a concerné 12 jeunes comprenant 8 femmes et 4 hommes et s'est basée sur l'Atelier « *Egalité femme/homme* » animé en 3 étapes comme pour la formation civique et citoyenne)
- **Le Lycée des Etablières : le 16 mai 2024**  
 Une permanence du 14 Bis a été proposée en libre accès sur la pause méridienne, qui a accueilli 14 jeunes, dont 9 filles.  
 Cet atelier s'est basé sur des outils et jeux comme leTimeline sur les droits des femmes, le memory sur le vocabulaire autour du champ lexical (droit des femmes, féminisme, préjugés...), ainsi qu'un outil sur l'image des femmes dans la publicité.

### (c) Les journées 'côté filles' dans le lycée professionnel Rosa Parks

Le lycée Rosa Parks est un lycée d'enseignement général et technologique. Le vendredi 12 janvier 2024, une journée a été organisée par le lycée professionnel Rosa Parks à la Roche-sur-Yon pour faire découvrir aux collégiennes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, les métiers du bâtiment, de l'énergie, de la maintenance et du transport. Cette action existe depuis plusieurs années au niveau de l'établissement. L'idée est de lutter contre l'image stéréotypée des métiers et promouvoir l'égalité au sein de l'établissement.

Lycée Rosa Parks



Source : Ouest-France

Dans les formations autour des métiers du bâtiment, de l'énergie, de la maintenance des matériels et du transport, sur les 560 élèves et apprentis, il n'y a que 15 % de filles.

Un chiffre encore loin de la parité, sauf dans l'atelier peinture. Dans les métiers de l'électricité, il n'y a aucune fille sur les 48 élèves en formation.

Pour la centaine de filles volontaires présentes, cette journée a permis de visiter des différents ateliers, de maçonnerie, de menuiserie et de maintenance de matériels, souvent guidée par les apprenants eux-mêmes, accompagnés des enseignants. Puis des intervenantes ont ensuite fait part de leurs histoires pour aider ces jeunes filles qui recherchent leur voie.

### (d) Les actions au niveau l'établissement des établières

L'école des Établières propose des formations supérieures et accessibles aux adultes, jusqu'au Bac+3, sur les thèmes comme l'agronomie, la gestion de l'eau, les productions agricole et animale, les structures équinées, ... Ces formations sont dispensées au sein du lycée, avec une résidence étudiante, une ferme pédagogique et un centre équestre.



Cette structure d'enseignement a porté des actions en lien avec l'égalité Filles-garçons au sein de son établissement au cours de l'année scolaire 2023-2024 :

- Projet d'écriture/fresques réalisés par des élèves et exposition au sein de l'établissement.
- Travail sur la mise en place d'un groupe de travail inclusion/égalité mis en place la rentrée 24-25.
- Sensibilisation sur le droit des femmes effectuée par le 14 bis, et mise à disposition de l'exposition prêtée par le 14 bis "pour tordre le cou aux idées reçues sur le féminisme".
- Intervention de l'association Aurélie pour lutter contre les violences faites aux femmes.
- Intervention du sexologue Sébastien Landry auprès de 350 élèves du Lycée sur la notion de consentement principalement.
- Projet sport et inclusion en partenariat avec l'IME (handicap, égalité fille/garçon dans le sport ...).

### (e) Les ateliers en faveur des filles et de l'égalité F-G au lycée de Lattre de Tassigny

Le lycée de Lattre de Tassigny est un lycée d'enseignement général et technologique. Le lycée de Lattre de Tassigny est labellisé niveau 1 sur l'égalité fille-garçon et dispose d'un projet égalité Filles-Garçons, porté par la conseillère d'éducation et la professeure de sciences de la vie et de la terre (SVT), accompagnée par d'autres professeurs et AED du lycée.



Le conseil de vie lycéenne, après un questionnaire auprès des élèves, a travaillé l'année passée sur la mise en œuvre d'actions sur le mieux vivre ensemble entre filles et garçons, avec notamment :

- un rallye photos des femmes célèbres (pour les classes de 2<sup>nde</sup>) en partenariat avec la Maison des Lycéens (remise de prix offerts par la MDL (maison de lycéens) : places de cinéma, après avoir répondu à un questionnaire),
- des conférences de l'association SOS Femmes Vendée, de la fondation le Refuge, du planning familial pour tous les élèves (tous niveaux),
- des ateliers de danse hip-hop mixtes par la compagnie yonnaise Aniaan (tous niveaux),
- un tournoi de handball mixte en lien avec la fédération,
- une conférence de l'association « Elles bougent » et tables rondes avec des femmes ingénieures et techniciennes (pour les élèves filles de seconde) le 8 décembre 2023. Cette matinée a permis à 90 jeunes filles d'être sensibiliser aux filières scientifiques et technologiques ainsi qu'aux métiers de technicienne et d'ingénieure. Informations accessibles sur le lien : [Elles bougent pour l'orientation | Lycée Jean de Lattre De Tassigny](#)
- une conférence « Informatique pour elle aussi » le 6 décembre 2023 dans le cadre de la semaine du numérique avec un enseignant de NSI et « Les filles du numérique » en partenariat avec l'entreprise ORANGE (tous niveaux). Les informations et la conférence sont accessibles sur le lien : [Retour sur la Conférence « l'informatique, c'est l'@venir ! mercredi 6 décembre à 14h00 | Lycée Jean de Lattre De Tassigny](#)
- la participation de quelques filles de seconde à l'action « Industri'elles » organisée par l'Université.
- une valorisation du fond documentaire sur l'égalité Filles-garçons.

#### (f) Les actions au niveau du lycée Pierre Mendès France

Le lycée Pierre Mendès France est un lycée d'enseignement général et technologique, avec notamment des spécificités linguistiques, artistiques, scientifiques et sportives. Le lycée s'est engagé au niveau de l'administration, des professeurs et des élèves sur la thématique égalité Filles-garçons et cela se traduit par différentes actions ou animations tout au long de l'année.



##### (i) Labélisation égalité du lycée PMF

Le lycée Pierre Mendès France a obtenu la labellisation niveau 1 Egalité filles-garçons jusqu'en 2027 et travaille pour déposer une demande de labellisation niveau 2 qui implique tous les personnels de l'établissement ainsi que la formation des élèves et des personnels sur ce thème.

Un comité de pilotage vient de se mettre en place pour lister les actions existantes et les pistes d'action pour tendre vers le niveau 2.



##### (ii) Les ateliers et échanges au niveau des matières scientifiques entre Lycée PMF, le collège des Gondoliers et l'école Montjoie

Dans le cadre du projet "Notre école, faisons-la ensemble", le lycée travaille en collaboration avec l'école Montjoie et le collège des Gondoliers sur plusieurs projets.

L'un d'entre eux s'intitule "Femmes de sciences ».

Sur l'année scolaire 2022-2023, des lycéennes, qui suivent une spécialité scientifique (maths, physique-chimie ou SVT) et les collégiennes de Gondoliers se sont rencontrées pour se présenter mutuellement les portraits de femmes scientifiques qui les ont marquées.

Sur l'année scolaire 2023-2024, cette action a été renouvelée et est complétée par la réalisation par les lycéennes et collégiennes d'un podcast sur la webradio du lycée.

Ce podcast est par la suite diffusé auprès des élèves de l'élémentaire de l'école Montjoie pour stimuler l'intérêt scientifique des filles.

(iii) Travail sur l'invisibilité des femmes en France et en Espagne, dans le cadre d'un projet Erasmus +



Femmes invisibles d'Europe  
Mujeres invisibles de Europa



Lors d'un échange linguistique et culturel dans le cadre d'Erasmus+, 10 lycéennes et lycéens Français de seconde générale du lycée Pierre Mendès France (accompagnés par leur professeure d'histoire-géographie et de leur professeure d'espagnol) et leurs 6 correspondants espagnols de la région d'Alicante, accompagnés de leurs professeures espagnoles ont travaillé sur un projet contre l'invisibilité des femmes en Europe.

La Ville (mission égalité Femmes-Hommes et le service des relations internationales) a accompagné le lycée et leurs jeunes dans cette démarche.

Un temps d'échange a été organisé le 9 avril 2024 avec les jeunes en classe en présence de la conseillère municipale Michèle Jossier pour parler de leur projet et des actions réalisées sur les droits des femmes au niveau de la ville.



12 avril 2024 : photo des jeunes Français et espagnols, leurs professeurs avec les élus de la Ville (Mme Martn et M Porté)

Les jeunes français sont partis une semaine en Espagne au mois de décembre 2023 où ils ont travaillé sur cette thématique, avec notamment la préparation de portraits de femmes en français et en espagnols.

Les espagnoles ont été accueillies pendant une semaine en avril 2024 dans les familles de leurs correspondants français, pour poursuivre leurs actions toujours sur la même thématique au lycée Mendès France.

Les lycéens et lycéennes ont travaillé à faire connaître des femmes marquantes en France et en Espagne par :

- La création d'affiches et de fiches bibliographiques en français et en espagnol qui ont été présentées dans les locaux des 2 lycées français et espagnol.
- La création de jeux à destination des jeunes de classe élémentaire en français et en espagnol, pour leur faire découvrir ses femmes, via un memory, un jeu de 7 familles, un bingo, un times'up... ces jeux seront ensuite proposés aux animateurs périscolaires de la direction éducation pour les intégrer dans les mallettes égalité filles-garçons en cours de réalisation.
- La proposition de noms féminins pour dénommer des espaces publics de la ville. Ces éléments ont été retransmis à la commission de dénomination des espaces publics de la Ville.

Présentation des affiches issues du travail des jeunes



Remise de la liste des noms féminins aux élus par les élèves



### (g) Formation complémentaire pour les volontaires en service civique de la collectivité

Depuis 2014, la Ville de la Roche-sur-Yon offre la possibilité à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager dans des missions de service civique.

Ils prennent leurs postes au 1<sup>er</sup> octobre pour une durée de 8 mois, notamment à la culture, dans les Ehpad, les relations internationales....

L'accueil et le suivi des volontaires en service civique dans les services et directions de la collectivité, est assuré par le 14 Bis.



Outre la formation civique et citoyenne de deux jours obligatoires, la collectivité souhaite aller au-delà en proposant pour les volontaires en service civique des formations destinées à développer l'engagement citoyen, à lutter contre toutes les formes de discrimination, à promouvoir l'égalité hommes femmes.

Comme tous les ans depuis 2017, une action de sensibilisation d'une journée aux violences sexistes et conjugales et aux droits des femmes a été organisée avec le CIDFF 85 au profit des volontaires en service civique le 2 février 2024.

Les volontaires ont été invités à participer à un module de formation complémentaire, intitulée *sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes*.

13 jeunes ont ainsi pu en bénéficier.



Les échanges du matin visaient à déconstruire les représentations femmes/hommes avec notamment l'arbre du genre et l'après-midi se poursuivait sur la prévention des comportements violents dans une relation amoureuse

Depuis 2017, 90 volontaires en service civique (dont 76% des femmes) ont été sensibilisés aux violences sexistes et conjugales.

Période de service	Nombre de volontaires en service civique sensibilisés		Thématiques abordées
	Total	Nbre et % de femmes	
2017-2018	8	Dont 6 femmes soit 86%	Information sur l'égalité Femme-Homme et sur les violences conjugales
2018-2019	20	Dont 15 femmes soit 75%	Information sur l'égalité Femme-Homme et sur les violences conjugales
2019-2020	12	Dont 8 femmes soit 67%	Focus particulier sur le harcèlement de rue
2020-2021	12	Dont 7 femmes soit 58%	Sur la déconstruction des représentations femmes hommes avec notamment l'arbre du genre et sur la prévention des comportements violents dans une relation amoureuse.
2021-2022	14	Dont 11 femmes soit 78%	Sur la déconstruction des représentations F-H avec l'arbre du genre et sur la prévention des comportements violents dans une relation amoureuse.
2022-2023	11	Dont 9 femmes soit 81%	Les questionner davantage sur leur posture et les rendre acteur sur les thématiques
2023-2024	13	Dont 12 femmes soit 92%	Les mêmes thèmes ont été abordés avec de nouvelles professionnelles

### (h) Travail des éducateurs de préventions avec des filles de quartier

Deux éducateurs de prévention ont fait le constat qu'après la période Covid 2020-2021, les filles étaient moins présentes sur l'espace public. Ils souhaitent remobiliser les filles sur les quartiers, proposer des actions pour partager des moments, des temps d'échange et recréer du lien.

L'objectif est de travailler avec les filles et leurs familles sur la durée pour rétablir ce lien et parler de tous les sujets qui concernent les adolescentes : la santé, sa place dans la famille, la sexualité, les relations amoureuses, les études, les formations, ...

Divers temps sont proposés entre les éducateurs et les 6 filles du quartier Liberté, que ce soit au moment d'Halloween ou alors pour assister à une pièce de théâtre.

Ainsi, deux éducateur et éducatrice ont accompagné 6 filles du quartier La liberté pour assister à la pièce de théâtre 'après coups' proposée par la Ville le 22 novembre 2023, sur le positionnement et le ressenti des amies d'une femme décédée victime de violences conjugales.

Ceci a été suivi par une soirée pour reparler de ce sujet et présenter l'outil du violentomètre, pour les aider à repérer les signes d'une relation saine et ceux d'une relation toxique.

Cette démarche s'est poursuivie en travaillant sur d'autres sujets :

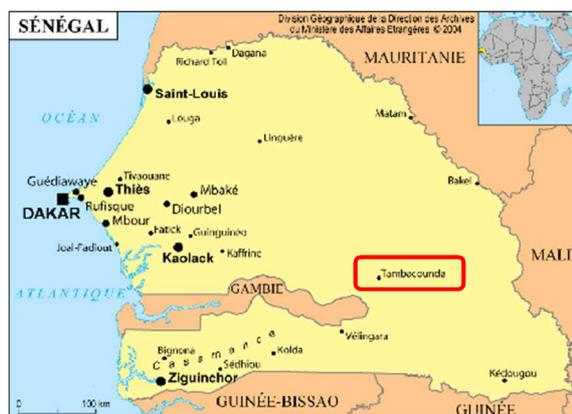
- Avec l'organisation d'un séjour à la montagne à compter du dimanche 3 mars 2024 avec ce groupe de filles et des garçons d'un autre quartier pour travailler et échanger sur la mixité des genres et des quartiers.
- En assistant à la projection du documentaire 'les petits mâles' proposée par la Ville le 12 mars 2024 au cinéma le Concorde.

### c) Action portée par les jeunes vers une ville partenaire de La Roche-sur-Yon

Dans le cadre de la coopération avec Tambacounda au Sénégal, ville partenaire de La Roche-sur-Yon, des jeunes Yonnais ont mis en place un projet avec l'association de femmes KEMNANE de Tambacounda pour développer une activité de maraîchage génératrice de revenus.

4 jeunes en formation à La Roche-sur-Yon voulaient mener un projet solidaire, concret et utile dans un pays du Sud.

Suite aux conseils et à l'accompagnement du Service Relations internationales de la Ville de La Roche-sur-Yon, ils se sont décidés pour s'engager au Sénégal et ont créé en 2021 l'association Projet Solidaire d'Echange et de Partage au Sénégal (PSEPS).



La Ville de La Roche-sur-Yon les a également soutenus avec la Bourse Ulysse, coup de pouce financier pour les projets à l'international des 16-30 ans.

Ce groupe de jeunes Yonnais collaborent donc depuis 2020 avec un GIE (groupement d'intérêt économique) de femmes du quartier Diallobougou à Tambacounda dont l'activité porte sur le maraîchage comme activité génératrice de revenus.



Crédit photo : PSEPS

Un premier déplacement d'un mois a été organisé en juillet 2022, pour créer une nouvelle parcelle de maraîchage, sur un terrain de 1 500 m<sup>2</sup> appartenant à l'association, l'équiper d'une clôture anti-nuisible grillagée avec des fondations en béton et creuser plus profondément un puits pour l'irrigation de la parcelle.

Des formations à destination des femmes ont également été mises en place en lien avec une école agronome sur place.

Les actions mises en place ont permis aux membres du groupement de femmes d'acquérir un peu plus d'indépendance et de ressources financières

En juillet 2024, des membres du groupe yonnais sont repartis à Tambacounda, cette fois dans le cadre d'une « mission écologie intégrale ».

Leur action a eu pour but de faire évoluer la parcelle en répondant aux besoins des femmes du GIE avec l'installation d'une pompe à eau alimentée par des panneaux photovoltaïques, la création d'un château d'eau, la construction d'un poulailler ainsi qu'un moulin à grains low tech (pour moudre le grain en pédalant et/ou alimenté par des panneaux photovoltaïques), ainsi que la mise en place d'un local de stockage pour le matériel commun du GIE.

Une sensibilisation formation au compostage a été suivie par les femmes du GIE.

Ces actions permettent aux femmes du GIE de développer ou renforcer leurs compétences, de diversifier leurs activités, d'assurer un maraîchage plus efficace et pérenne à terme.

## d) A destination des agents en interne

### (a) Sensibilisation sur l'égalité filles-garçons auprès des adultes encadrant des enfants

Cette action s'inscrit et répond à plusieurs schémas de la collectivité :

- le plan d'actions interne sur l'égalité Femmes-Hommes des 2 collectivités (Agglomération et Ville)
- et le PEDT (projet éducatif du territoire) de la Ville.

Il s'agit d'une formation-sensibilisation auprès des groupes scolaires, sur 1 journée, depuis mi 2021 à destination des agents animateurs du périscolaire, des responsables de site et des responsables de secteur,

Et depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2022 les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) de la direction éducation de la ville de La Roche-sur-Yon ont été intégrés à cette formation.

Les objectifs de cette formation sont de comprendre les identités de sexe et genre, identifier les stéréotypes filles-garçons, de comprendre et modifier les réflexes et comportements des adultes encadrants pour privilégier et développer l'égalité dans la cour d'école et lors des animations périscolaires.

Cette intervention est réalisée avec l'association nantaise d'éducation populaire 'Regalons nous' et organisée entre la chargée de mission égalité femmes-hommes et la direction de l'éducation.



Proposée aux agents de la direction éducation depuis mi 2021, cette action a permis de former jusqu'en juillet 2024, 12 groupes pour un total de 147 personnes, comprenant des animateurs, responsables de site, responsables de secteur, ATSEM et directeurs ou directrices d'école.

A l'issue de la formation des fiches sur les situations étudiées pendant les sessions de formations sont transmises aux personnes formées.

Cette action de formation se poursuit en 2025.

A la fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2024, cette formation est complétée la mise en place de 2 mallettes pédagogiques sur l'égalité que les animateurs pourront emprunter pour réaliser des animations avec les enfants sur ces sujets, comprenant des livres, des jeux, des affiches, ....



Deux mallettes contre les stéréotypes de genre sont constituées à destination des agents périscolaires de la direction éducation, afin d'accompagner et compléter la formation reçue avec l'association Regalons nous.

Elles permettent ainsi d'outiller ces personnels pour l'organisation de temps d'animation avec les enfants sur ces sujets.

Ces mallettes comprennent des livres, des jeux (type memory), des affiches, des histoires à trous, des coloriages.

## e) A destination des professionnels

### Sensibiliser à l'égalité professionnelle via Les marchés publics

Concernant la commande publique, la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a ajouté à la liste des interdictions de soumissionner à un contrat de la commande publique, « les personnes qui n'ont pas respecté leur obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ».

Ces règles relatives à la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics s'imposent aux collectivités depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Les entreprises candidates doivent désormais attester qu'elles respectent notamment les obligations suivantes :

- Interdiction de soumissionner visant les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits liés à la violation des dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Interdiction de soumissionner visant plus largement, et indépendamment de toutes poursuites sur le plan pénal, l'ensemble des entreprises qui n'ont pas mis en œuvre l'obligation de négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, prévue à L.2242-5 du code du travail.

Le formulaire de dépôt de candidatures (DC1) a été complété en ce sens.

Lors de l'ouverture des candidatures, le service des marchés publics systématiquement que les entreprises ont bien respecté ces obligations.

## f) *A destination du tout public*

### (a) Poursuite de la démarche d'Aubigny les Clouzeaux



La commune d'Aubigny-les-Clouzeaux s'est engagée dans une démarche particulière et intergénérationnelle, en collaboration avec les familles, les élèves et les associations : Quelle place pour les femmes, de 1950 à 1975, sur le territoire d'Aubigny-Les Clouzeaux ? Et cette place est-elle vraiment différente d'aujourd'hui ?

La démarche a été inaugurée le vendredi 8 mars 2024, plus de 185 personnes se sont déplacées pour participer à la soirée inaugurale de La Place des Femmes à Aubigny-Les Clouzeaux.

La première rencontre littéraire dans le cadre de l'évènement La Place des Femmes a eu lieu vendredi 5 avril 2024 à la Médiathèque des Clouzeaux.

Éloïse Gueneguez, responsable du pôle littérature du Grand R a lu des textes écrits par de grandes autrices et les participants ont ainsi pu se plonger dans l'univers de Chloé Delhomme, Alice Zeniter et bien d'autres.



Source : site internet de la mairie d'Aubigny-les Clouzeaux

Le cinéma le Carfour a proposé 3 films s'inscrivant dans cette démarche : Le jeudi 18 avril 2024 : 'il reste encore demain', Le jeudi 23 mai 2024 : 'Simone', Le jeudi 20 juin 2024 : 'les figures de l'ombre'.

Un atelier d'écriture a été proposé par Sophie Dugast le samedi 15 juin à la médiathèque des Clouzeaux.

D'autres activités seront proposées sur les mois suivants d'ici mars 2025. Ainsi des journées du « matrimoine » ont été également programmées, les 21 et 22 septembre 2024 en recréant une classe de filles des années 1950-1960.

### (b) Via le soutien des femmes dans l'accès à l'emploi

Ce soutien des femmes dans l'accès à l'emploi au niveau du territoire intercommunal est porté par l'Agglomération en jouant sur :

- Les dispositifs d'insertion
- Les accompagnements pour pallier les freins : garde d'enfants, mobilité, ...

(i) Les dispositifs d'insertion de la collectivité sur le territoire

La Direction du développement économique, du commerce, de l'emploi et de la formation de la collectivité porte une attention soutenue à la question de l'égalité femmes-hommes à travers les 3 dispositifs d'insertion qu'elle développe.

(a) Les Ateliers et Chantiers d'Insertion

Créé en 1993, acteur de l'inclusion sociale et professionnelle, les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon proposent 27 à 30 postes de travail sur 4 activités supports d'insertion : jardinier d'espaces verts, maçonnerie paysagère, peintre bâtiment et gestion des espaces naturels/développement biodiversité.

Les personnes bénéficient de CDD d'insertion de 30h/semaine pour une durée de 4 mois à 24 mois maximum.

Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement socio professionnel devant permettre de lever les freins périphériques à l'emploi et de dynamiser les parcours d'inclusion professionnelle.

Ces agents contribuent à l'entretien et l'aménagement des espaces publics, des bâtiments publics, et des espaces naturels et améliorent le cadre de vie du territoire.



Plantation dans le cadre du programme « 10 000 arbres » - L'Angouinière

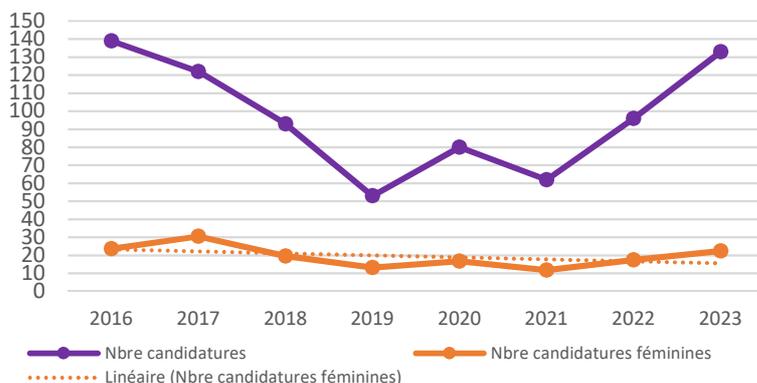


Création d'une terrasse – Groupe scolaire des Pyramides



Réfection intérieure – Tour de l'Hippodrome des Terres Noires

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		2023	
								Ville	Agglo	Ville	Agglo
Candidatures	Nombre total	139	122	93	53	80	62	60	36	98	35
	% de Femmes	17%	25%	21%	25%	21%	19%	28%	2%	17,6%	15%
Salariés	Nombre total	49	58	52	45	38	42	46	9	40	4
	% de Femmes	35%	40%	38%	30%	28%	24%	26%	11%	30%	0%
	Nbre de salariée	17	23	19	13	10	10	12	1	12	0



Après une baisse régulière des candidatures entre 2016 et 2019, la situation s'inverse depuis 2019, pour retrouver en 2023, quasiment le niveau de 2016.

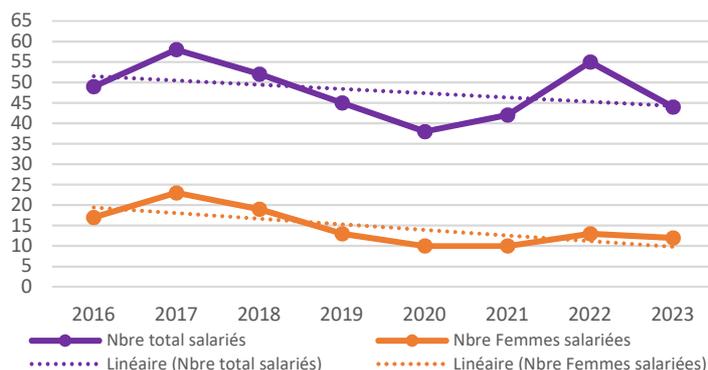
En 2023, les femmes représentent 17% des candidatures reçues sur les 2 ACI.

Les candidatures féminines présentent une baisse tendancielle de -33% depuis 2016, mais une légère augmentation des postulantes est observée depuis 2022.

Depuis 2016, le nombre des salariés des ACI présente une baisse tendancielle de -14%.

En 2023, le nombre de salariés retrouve son niveau de 2019. Ceci montre l'implication de l'équipe encadrante pour permettre à un maximum de personnes d'intégrer ces chantiers.

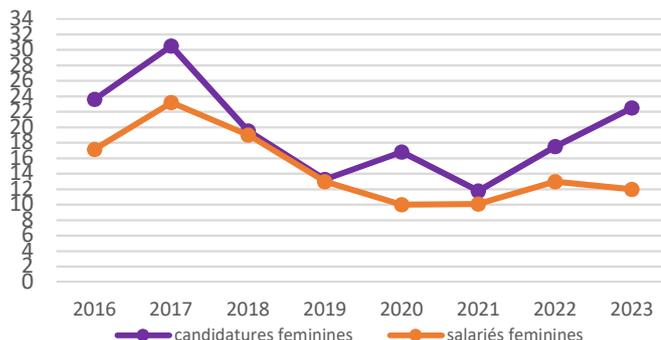
On constate le même phénomène sur les salariées féminines, mais avec une baisse tendancielle plus marquée (-50%) depuis 2016, avec en 2023 avec un retour à son niveau de 2019.



A l'exception de 2 années (2018 et 2019), toutes les femmes qui candidatent ne deviennent pas des salariées en insertion, et ceci à l'issu d'un travail de sélection de l'équipe.

En 2023, 53% des candidates sont devenues salariées.

En incluant les hommes, ce taux est de 33%. Ces taux varient selon les années.



En 2023, les salariés des ACI sur les 2 collectivités comptent 27,3 % de femmes (après 18,3% en 2022).

L'objectif d'atteindre près d'un quart de femmes dans l'effectif traduit une posture volontariste depuis plusieurs années pour favoriser le retour à l'emploi des femmes.

L'objectif du chantier d'insertion reste toujours d'atteindre 33% de femmes dans l'effectif global alors que les métiers supports d'insertion ne sont pas traditionnellement féminins (jardinier, maçon, peintre, agent d'entretien des espaces naturels).

(b) Les Clauses d'Insertion Professionnelle dans les marchés publics

Dans le cadre de ses marchés de travaux de services ou de fournitures, les collectivités peuvent imposer que des personnes éloignées de l'emploi bénéficient d'heures de travail.

Ce dispositif est à la fois un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont le plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Cette démarche est accompagnée et suivie par un guichet unique (service emploi insertion) qui assure l'accueil, l'accompagnement et le suivi du public cible.

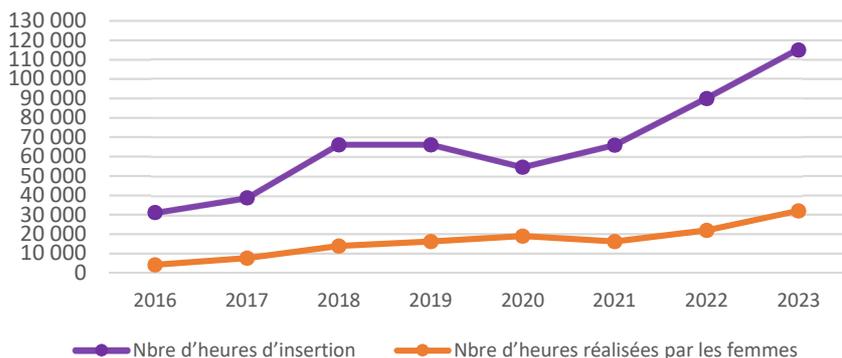
En 2023, les données sont les suivantes :

- 115 084 heures de travail d'insertion professionnelle ont été réalisées sur le territoire, dont 77,50% réalisés sur des marchés de la ville et de l'agglomération,
- Soit 71 ETP pour 324 personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de 123 marchés publics (de service ou de travaux) de 17 donneurs d'ordre différents dont 4 nouveaux en 2023 avec VENDEE EAU, CARSAT, SNCF et la Ville de DOMPIERRE SUR YON.
- 26% des bénéficiaires sont des femmes (moyenne nationale de 18%) et ont réalisé 27,90% des heures.

Tableau de suivi des femmes et du nombre d'heures d'insertion réalisés par les femmes dans les clauses d'insertion

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre d'heures d'insertion H	31 237	38 815	66 148	66 082	54 635	65 995	90 015	115 084
% d'H faites par les femmes	13,3%	19,6%	21%	24,7%	34,7 %	24,6%	24,4%	27,90%
Nbre personnes concernées	189	155	225	267	263	339	328	324
% de femmes concernées	15,3%	15,5%	22,2%	21,3%	25,9%	21%	23%	26%

Le nombre d'heures d'insertion a baissé sur 2020 car les marchés ont été suspendu ou non lancé du fait de la crise sanitaire.

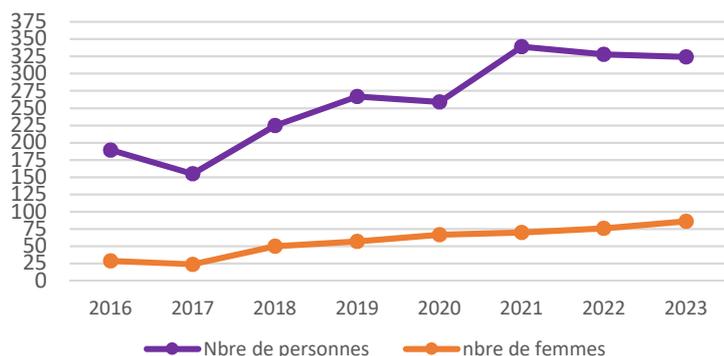


Depuis 2016, le travail d'insertion professionnelle connaît des augmentations tendancielle aussi bien au niveau du nombre d'heures effectuées (+221%) que du nombre de personnes concernées (+104%).

On retrouve ce même phénomène au niveau des femmes depuis 2016 :

Le nombre d'heures effectué par les femmes présente une hausse tendancielle de + 475%, passant de 4 000H en 2016 à 32 000H en 2023.

Le nombre de femmes qui bénéficient de ces contrats, présente une hausse tendancielle de +225%, passant de 29 en 2016 à 86 en 2023.



Les clauses d'insertion professionnelle représentent un véritable tremplin pour l'emploi et l'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté. Elles s'inscrivent aussi bien dans les marchés de prestations de services (accueil, gestion et entretien des déchèteries, distribution des sacs jaunes, collecte des papiers, exploitation assainissement, nettoyage de locaux, entretien espaces verts, etc.), que de travaux (construction ou rénovation de bâtiments, travaux publics) ou encore de fournitures.

Cependant, même si la proportion de femmes est supérieure à la moyenne nationale (18%), on note toujours une large majorité d'hommes bénéficiaires de ce dispositif, notamment en raison des secteurs d'activité concernés par les marchés publics (bâtiment, espaces publics, collecte des déchets, etc.).

L'objectif est donc de développer le dispositif des clauses d'insertion dans de nouveaux marchés au sein des directions de la collectivité mais aussi auprès des autres donneurs d'ordre du territoire (région, département, bailleurs sociaux, ORYON, hôpitaux, CAF...) et dans de nouveaux domaines d'activités afin de créer de nouvelles opportunités d'emploi (propreté, blanchisserie, transport, restauration, fournitures...).

En parallèle, il s'agit également de continuer à ouvrir les esprits autour de l'accessibilité des métiers, souvent reconnus comme « masculins » pour que des femmes y accèdent.

### (c) Le PLIE

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), porté par La Roche-sur-Yon Agglomération est le seul de Vendée (150 PLIE en France – 7 en Pays de la Loire) et est co-financé par le Fond Social Européen (FSE).

Son objet est de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle au travers d'une approche globale s'illustrant par plusieurs formes d'interventions :

- L'accompagnement individualisé et renforcé, qui permet de mettre en place, avec la personne concernée, un parcours d'insertion adapté à ces besoins,
- L'animation de la relation entreprise qui vise à faciliter le lien entre les demandeurs d'emploi et les employeurs,
- L'animation du territoire et l'ingénierie de projets qui permet la mise en place d'actions répondant aux besoins des participants.



Le public doit être domicilié dans l'une des communes de La Roche-sur-Yon Agglomération et rentrer dans une des catégories suivantes :

- demandeurs d'emploi de longue durée de + de 12 mois en continu ou chômage récurrent,
- bénéficiaires des minima sociaux en vigueur : RSA, ASS... (Selon les politiques d'insertion actuelles),
- jeunes hors accompagnement Mission Locale,
- personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles spécifiques.

Ces personnes sont orientées par France Travail, le CCAS, la Mission Locale (pour les 16-26 ans), le Département notamment au travers des travailleurs sociaux, ...

Le PLIE se fixe particulièrement comme objectif d'intégrer des personnes présentant un risque de chômage longue durée et/ou d'inscription au RSA.

En 2023, 384 personnes ont été accompagnées par le PLIE, dont 59% sont des femmes.

Sur le nombre de personnes accompagnées et bénéficiant d'un contrat de travail, 57 % sont des femmes. Ces deux chiffres restent stables sur les dernières années.

Bien qu'en légère baisse, le pourcentage de femmes en contrat reste majoritaire dès qu'on s'intéresse aux contrats plus durables (de 58.4 % pour les emplois dits "de parcours" (CDD de – de 6 mois) et 65.4 % pour les emplois durables (à minima CDD de 6 mois et CDI).

Sur le nombre de personnes engagées ou ayant poursuivi une formation qualifiante, 72% sont des femmes. Depuis 2017, ce sont majoritairement elles qui s'engagent sur une formation qualifiante. Nous constatons ici une évolution de 7 points par rapport à l'année précédente.

59 % des sorties positives (emploi / obtention de qualification) concernent des femmes. Ce chiffre est, lui aussi en évolution positive et reflète aujourd'hui la part des femmes accompagnées au PLIE.

Tableau de suivi des personnes accompagnées au sein du PLIE.

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnes accompagnées	Nbre total	371	334	330	350	380	370	384
	% Femmes	60%	62%	60%	61%	58%	57%	59%
Personnes ayant bénéficié au moins d'un contrat de travail	Nbre total	236	248	256	276	322	331	300
	% Femmes	43%	60%		63,4%	59%	57%	57%
Personnes engagées ou ayant poursuivi une formation qualifiante	% femmes	7%	17%	72%	60%	72%	61%	72%
Sorties positives (avec un emploi ou obtention qualifications)	Nbre total	32	47	37	27	29	43	46
	% femmes	75%	55%	77%	77%	65,5%	56%	59%

L'équipe du PLIE porte une attention particulière à la répartition entre les femmes et les hommes au sein des personnes accompagnées. Pour cela, elle veille à ce que l'ensemble des intervenants soient attentifs à :

- Ne pas différencier les méthodes de repérage ou de recrutement en fonction du genre.
- Informer et orienter les participants du PLIE sur les métiers traditionnellement masculins (industrie, métallurgie, bâtiment entre autres) et l'inverse (agent de nettoyage, infirmier, caissier...) : prise en compte des contraintes horaires, de garde d'enfant, ...
- Prévoir l'amélioration de la qualification des femmes notamment pour leur permettre d'accéder à des postes à responsabilité.
- Dans le cadre des parcours, et si nécessaire, travailler en lien avec les partenaires dont les missions sont l'égalité femmes-hommes (Ex : CIDFF...).

De plus, au regard des situations rencontrées, un travail d'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales (quasi exclusivement des femmes) est réalisé au quotidien. Pour ce faire, une des référents est particulièrement formée sur la question.

Un module spécifique sur les discriminations et l'égalité femmes – hommes est également inclus dans les 10 modules que composent la démarche « *les ateliers du changement* » que le PLIE co-anime 3 à 4 fois par an avec des partenaires tels que le Département ou l'association Graine d'ID.

(i) *Les autres dispositifs d'insertion*

Le Jeudi 23 mai 2024, la Mission locale de La Roche-sur-Yon a accueilli une dizaine de jeunes venus participer à un atelier interactif, *Sexisme, de quoi parle-t-on ?*

Plongés dans un milieu professionnel quotidien, en l'occurrence l'univers d'un restaurant, les participants ont été immergés dans des mises en situation réalistes. L'objectif, les aider à découvrir et à démasquer les situations sexistes auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur vie quotidienne et professionnelle.

L'atelier a été animé par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).



Source Photo : Actu La Roche-sur-Yon et mission Locale

### (c) Via l'accompagnement social

L'accueil et l'accompagnement social des Yonnais en difficulté est assuré par la Direction Action sociale dont certaines missions relèvent du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Les principales missions sont en lien avec l'accès aux droits, le micro-crédit, l'aide alimentaire, le logement (accès au parc social, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique), la domiciliation et l'accès à l'hébergement.



Cet accompagnement peut être aussi en lien avec la permanence sociale du commissariat, portée par cette direction et déjà présentée dans ce rapport.

La part des femmes concernée par cet accompagnement social peut être représentée ainsi :

% de femmes (ou nombre) dans les personnes accompagnées au niveau de	2022	2023
Permanence sociale tout public	54%	56%
Inscription à l'aide alimentaire	59% soit 1 622 femmes	57% ou 1 196 femmes
Permanence sociale aide alimentaire	62%	67%
Microcrédit social	52%	53%

### (d) Via la garde d'enfants en places d'urgence

La garde des enfants pour faciliter l'accès à l'emploi mais aussi pour faire face à tout type de situation d'urgence (hospitalisation, prise de poste, formation...) est un sujet pris en compte au sein de la Direction Petite Enfance de l'Agglomération.

Ainsi 20 places d'urgence sont disponibles sur les 370 places que comptent les crèches de la petite enfance de l'Agglomération



Le multi-accueil Petipatapon, à Aubigny-les Clouzeaux

Selon les modalités de prise en charge de l'enfant, une place peut permettre d'accueillir plusieurs enfants à la suite. Ces places sont attribuées au fil de l'eau et sont parfois utilisées en totalité selon la période.

Elles ont pour objectif de répondre au besoin urgent de garde d'enfant et de laisser un délai (3 mois maximum) pour que la famille s'organise pour trouver une solution pérenne de garde (via une demande de place en crèche qui nécessite un passage en commission (tous les 2 mois) ou via une assistante maternelle.

Plus largement, la Direction de la Petite Enfance attribue les places en crèche selon une pondération des critères, dont celui de la famille monoparentale, qui est le plus souvent assurée par des femmes.

En 2023, 60 enfants ont été accueillis en urgence dans les structures d'accueil de la petite enfance de l'Agglomération.

Communes	Crèche	Nombre d'enfants inscrits en place d'urgence				
		2019	2020	2021	2022	2023
La Ferrière	Chapi-Chapo	2	1	4	2	4
La Chaize-le-Vicomte	Abricadabra	10	5	5	5	7
Dompierre-sur-Yon	La Farandole	3	3	6	2	1
La Roche-sur-Yon	La Vallée Verte	11	5	9	17	12
	Les Girafons	17	11	16	14	20
	Ramon	16	9	11	14	10
Les Clouzeaux (Aub-Clou)	Petitpatapon	1	4	2	1	1
Venansault	Le Val des p'tits loups	1		1	1	
Mouilleron-le-Captif	Les Oursons	1	1		1	5
TOTAL		62	39	54	57	60

En cas d'horaires atypiques (avant 7h30 le matin ou plus tard en fin de journée), de journées spécifiques (besoin sur le samedi ou le week-end), les crèches ne peuvent répondre à ces besoins particuliers. Les parents peuvent prendre contact avec le relais petite enfance, pour la solution de l'assistante maternelle, pour répondre à ces demandes spécifiques.

(e) Via la mobilité et les transports

La mobilité est un sujet qui peut impacter les femmes sous différents aspects, en représentant une contrainte qui peut bloquer ou retarder le retour à la formation ou à l'emploi des femmes, mais aussi en les bloquant dans leurs activités du quotidien ou dans leurs sorties, du fait des horaires de ces dernières et de la crainte de sortir le soir.



Pour faire face à cela, plusieurs solutions sont proposées par Impuls'yon, le service de transports en commun de l'intercommunalité : comme les arrêts à la demande dans les bus (voir chapitre sur la lutte contre les violences faites aux femmes), mais aussi l'abonnement gratuit pour les demandeurs d'emploi.

Ainsi les personnes en recherche d'emploi peuvent avoir le bus gratuit pendant 3 mois renouvelable, à condition de transmettre leur avis France Travail auprès de la structure en charge des transports en commun sur l'Agglomération.

Une personne qui vient de retrouver un emploi peut voir prolonger cette gratuité du bus pendant 2 mois maximum.

Les informations sont accessibles sur le site internet d'Impuls'yon et le lien suivant : [Abonnement gratuit à destination des demandeurs d'emploi | Impulsyon](#)

(f) Via le sport

La Roche Vendée Cyclisme RVC continue sa démarche d'accompagnement du cyclisme féminin : une équipe en Nationale 1 a été créée en 2024.

Dans ce sport traditionnellement très majoritairement masculin, le RVC est déterminé à poursuivre sa démarche de parité et de formation des jeunes cyclistes et souhaite leur offrir, comme pour les hommes, un tremplin vers le haut niveau au travers de cette équipe féminine, seule de N1 en Vendée.



Cette équipe a pour ambition d'accompagner les coureuses sur des courses de haut niveau dans les meilleures conditions possibles.

La "relève" avec des filles plus jeunes bénéficie de la dynamique en participant à des stages et des courses communs.

Cet engagement a porté ses fruits puisque Sarah Pope a été sacrée championne de France amateur en 2024.

Crédit photos : Nicolas Vaucouleur

(g) Via la culture

(i) Avec le Grand R

Le Grand R a proposé dans sa programmation 2023-2024, plusieurs pièces de théâtre en lien avec les droits des femmes sur décembre 2023 et en mars et avril 2024. Les photos sont issues du site du Grand R.

(a) La pièce de théâtre 'Woman of the year

Le Grand R a proposé mercredi 20 et jeudi 21 décembre 2023 au manège, la pièce de théâtre 'Woman of the Year'.

Jean Lacornerie adapte la mythique comédie musicale aux quatre Awards des deux géants de l'histoire de Broadway, John Kander pour la musique et Fred Ebb pour les paroles. Une comédie romantique lucide et spirituelle sur le renversement du patriarcat.



(b) La pièce de théâtre 'Niquer la fatalité'



Le Grand R a proposé le vendredi 28 mars 2024 au théâtre municipal la pièce de théâtre 'Niquer la fatalité, chemin(s) en forme de femme'.

Cette pièce présente des portrait(s) de femme(s), qui met en écho les engagements de l'avocate féministe Gisèle Halimi avec le parcours de la comédienne et chanteuse Estelle Meyer.

(c) La conférence théâtralisée 'une histoire de football féminin'

Le Grand R a proposé le jeudi 11 avril 2024 à l'université de la Courtaisière et le vendredi 12 avril 2024 au studio de danse du Manège, une conférence théâtralisée 'une histoire de football féminin'.

L'histoire du football féminin est l'occasion de revenir sur l'histoire du 20ème siècle à travers l'histoire du foot, celle des femmes, de la géopolitique et de l'économie.

Dans cette conférence-performée drôle et enlevée, Hortense Belhôte mêle savoir historique, musique, chant et danse, afin de retracer l'histoire des femmes dans le football.



(ii) Avec la médiathèque Benjamin Rabier

(a) Via un documentaire

Dans le cadre du Mois du film documentaire, en partenariat avec le Département de la Vendée, la médiathèque Benjamin Rabier a proposé le film documentaire « Ouaga Girls » de Theresa Traore Dahlberg le samedi 18 novembre 2023.

Ce documentaire peut être résumé ainsi : « Bien décidées à devenir mécaniciennes, Bintou, Chantale et Dina apprennent le métier à Ouagadougou. Au programme ? Étincelles sous le capot, mains dans le cambouis et surtout, bouleversements joyeux des préjugés : aucun métier ne devrait être interdit aux femmes ! »



Cette projection suivie de l'intervention de Nicolas Thévenin, critique de cinéma nantais pour comprendre la démarche de l'auteure et avoir des informations sur les jeunes femmes qui ont participé à ce documentaire.

(b) Via leur collection

La médiathèque Benjamin Rabier dispose d'une collection de livres, magazines, musiques, d'œuvre d'art qui touchent à de nombreux domaines.

Il y en a donc sur les droits des femmes, sur l'égalité des femmes et des hommes, sur les violences faites aux femmes et adaptés à tout public, jeunes, adultes, ....

Il ne faut pas hésiter à aller les consulter.

Une partie de cette collection a été présentée au niveau du stand de la ville lors du village de l'égalité le samedi 9 mars 2024



## II. Les associations œuvrant pour les droits des femmes et la lutte contre les violences contre les femmes

Depuis leur création dans les années 1970, les institutions dédiées alors à la "*condition féminine*", puis aux droits des femmes et aujourd'hui à l'égalité femmes-hommes, ont deux principaux objectifs.

- Le premier objectif, de nature correctif, est de lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes, à savoir non seulement assurer l'égalité des droits avec les hommes, garantie par la Constitution, mais également l'égalité de traitement, au besoin par des actions correctrices de l'existant.
- Le second objectif, de nature transformatif, est de lutter contre les stéréotypes de sexe dans tous les domaines, de promouvoir une culture de l'égalité pour avoir une action transformatrice sur les rapports sociaux.

Pour porter ces objectifs, l'institution dédiée à l'égalité femmes-hommes entretient un lien étroit avec le secteur associatif.

- Ce lien est en premier lieu technique et financier en déléguant une partie des actions aux associations comme l'information sur les droits ou l'accompagnement des victimes de violences.
- Ce lien est en second lieu consultatif, car l'expertise est en grande partie portée par les associations de terrain, en contact avec les femmes.

Sur le territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération, des associations œuvrent au quotidien pour les droits des femmes, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette partie leur est dédiée pour les présenter ainsi que leur périmètre d'intervention.

Ces associations ou structures font partie du groupe de partenaires avec lesquelles la Ville de La Roche-sur-Yon travaille sur les sujets des droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les statistiques présentées sont établies à partir des données communiquées par les partenaires. Le rapport recense notamment le nombre de femmes accueillies par les structures.

Chaque association a sa spécificité selon ses objectifs et ses modes d'action, par exemple les violences de couple, les violences sexuelles, les infractions pénales... C'est ce qui explique les différences entre les cadres des violences que l'on peut observer entre les partenaires.

### A. SOS Femmes Vendée

L'association SOS Femmes Vendée a pour objet d'accueillir, héberger, écouter et accompagner dans l'urgence toute femme victime de violences conjugales (ainsi que ses enfants, le cas échéant) sur toute la Vendée.

Elle existe depuis plus de 35 ans et est reconnue par l'Etat comme « *référénte violences conjugales* » sur la Vendée depuis 2009. Elle a des partenariats avec d'autres associations CIDFF, France Victimes 85. Elle adhère à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et fait partie du réseau régional Solidarité Femmes (URSF) et elle participe au Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) pilotée par la déléguée départementale aux droits des Femmes.



L'association a pour missions :

- La mise en sécurité des femmes victimes de violences et de leurs enfants, l'accompagnement vers la sortie de la violence et un accès à l'autonomie, l'engagement militant auprès des institutions et des pouvoirs publics.
- La formation et la sensibilisation sur les violences conjugales.

Elle regroupe 22 salariées pour 18,27 ETP fin 2023, (dont 1 coordinatrice, 1 responsable administrative et financière, 9 travailleuses sociales, 1 écoutante téléphonique, 3 agents de sécurité/ surveillantes de nuit, 1 intervenante mère-enfant, ...), ainsi que 6 administratrices et enfin 10 bénévoles.

En 2023, l'association a pu créer 7 places d'hébergement supplémentaires pour accueillir les femmes victimes de violences, a obtenu la gestion de 2 logements supplémentaires, a recruté du personnel pour permettre un meilleur accueil et suivi de ces femmes.

En 2023 l'association a également lancé l'espace des femmes dans son nouveau local dans le quartier de la garenne à La Roche-sur-Yon. Des portes ouvertes pour découvrir ce nouveau lieu ont été proposées les 12 et 13 avril 2024.

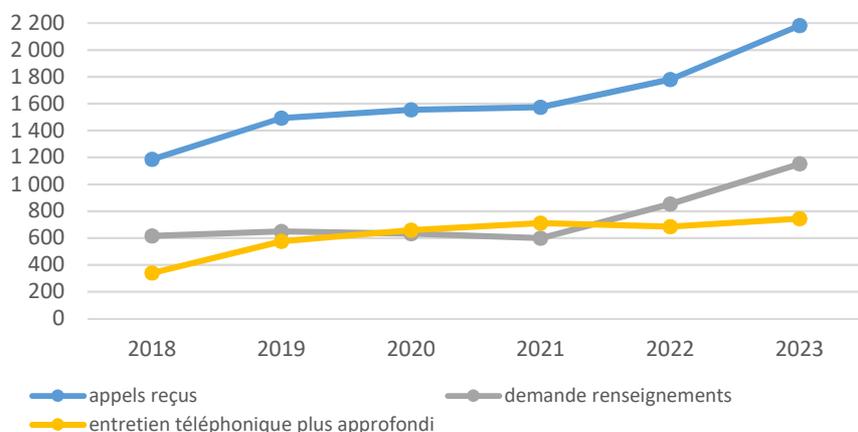
Quelques chiffres sur l'activité de l'association sur le département :

Depuis octobre 2019, l'association propose une écoute téléphonique 21h/24 et 7 jours sur 7 aux femmes victimes, à leur entourage et aux professionnels.

Depuis 2022, il y a eu un renfort des moyens humains à la maison d'accueil de jour et sur le service d'écoute téléphonique.

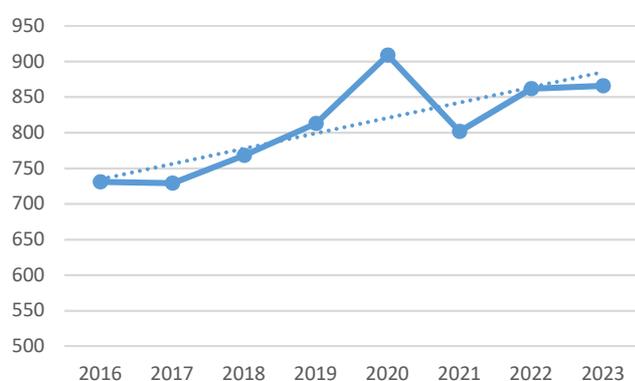
Données au niveau départemental

Nombre de	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Appels reçus	1 186	1 493	1 555	1 573	1 780	2 182
Demande de renseignements	616	649	633	599	853	1 153
Entretien téléphonique plus approfondi	340	576	659	712	685	745
Victimes ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre de l'écoute téléphonique	259	205	336	290	174	



Le nombre d'appels reçus par l'association présente une hausse régulière et tendancielle de 55% depuis 2018, Les demandes de renseignements présentent une hausse plus marquée depuis 2021. Cette hausse se constate également sur les entretiens téléphoniques plus approfondis.

Nombre de	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Situations de violences conjugales prises en charge par l'association = nbre de victimes	731	729	768	813	909	802	862	866
Dont les nouvelles situations			703	635	680	618	731	715
Femmes ont été mises à l'abri			112	103	104	116	116	133
Enfants mis à l'abri					106	110	122	128



Le nombre de victimes de violences conjugales prises en charge par l'association :

- présente une hausse tendancielle de 21% depuis 2016.

- a connu un pic d'activité en 2020 (année crise sanitaire), puis une baisse relative en 2021, -puis ce niveau repart à nouveau à la hausse sur les 2 années suivantes.

Les nouvelles situations gérées représentent 83% des situations de violences reçues et présentent une hausse tendancielle de 6% depuis 2018.

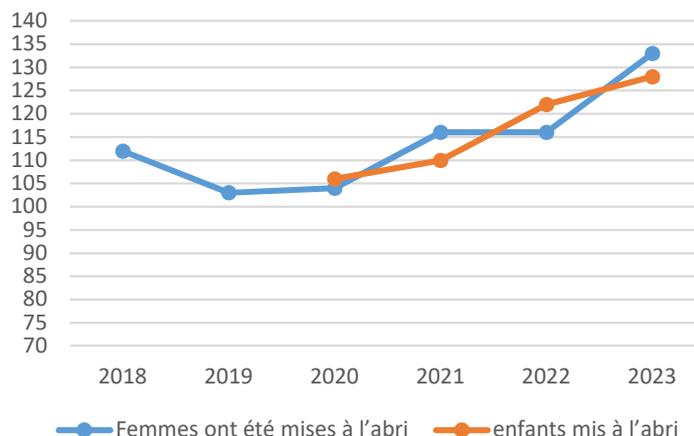
Les mises à l'abri des victimes par l'association sont en augmentation :

Les femmes mises à l'abri :

- Constituent 15% des situations de violences reçues au niveau de l'association en 2023,

- Présente une hausse tendancielle de +21% depuis 2018.

Les enfants mis à l'abri des violences présentent une hausse tendancielle de 22% depuis 2020.

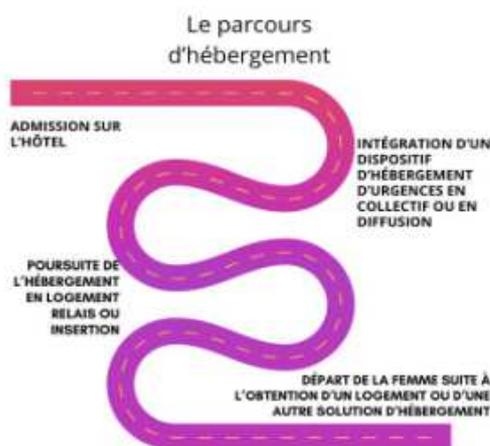


Un décret de novembre 2021 entré en vigueur en février 2022 reconnaît officiellement l'enfant exposé à des violences conjugales comme une victime à part entière.

L'association dispose depuis 1999 d'un pôle enfant pour les accompagner, comme les femmes.

SOS Femmes Vendée propose un hébergement pour toute femme qui se trouve dans l'obligation de quitter son domicile pour se protéger des violences de son conjoint.

Source : bilan activités AG 2023



Sur le département fin 2023, l'association gère 51 places d'hébergement, après une création de 7 places supplémentaires au cours de l'année.

Ces places sont réparties sur 3 communes : sur La Roche-sur-Yon (47 places), Luçon (2 places) et Fontenay-le-Comte (2 places).

Il y a également l'hébergement d'urgence à l'hôtel (avec 6 places), quand les dispositifs d'accueil de l'association sont saturés, permettant une mise à l'abri 21h/24 et 7 jours sur 7.

Et si cette solution n'est pas possible, les femmes peuvent être accueillies en camping.

Ces hébergements, de nature différente :

- 1- Pour l'hébergement d'urgence via le centre d'hébergement et réinsertion sociale CHRS, avec une capacité d'accueil de 26 places pour la Vendée.
  - *L'hébergement en structure collective* comprenant 7 studios permet d'héberger 7 femmes, seules ou accompagnées de leurs enfants.
  - *L'hébergement d'urgence en logement diffus* comprenant dispose 3 studios pour 11 accueils, permet l'accueil en urgence d'une femme victime de violences conjugales et de ses enfants.
- 2- Pour l'hébergement hors urgence, via l'association, avec une capacité d'accueil maximale de 25 places, pour la Vendée :
  - *L'hébergement d'insertion en logement diffus* pour 14 places en 2023. Ce type d'hébergement repose sur 5 logements et a pour but de proposer un hébergement à des victimes en vue de les aider à accéder ou à recouvrer une autonomie personnelle et sociale via un accompagnement social personnalisé et collectif.
  - Un *hébergement temporaire en logement relais*, avec 3 logements relais proposés aux femmes ou familles dans l'attente d'un logement dans le parc privé ou public ou d'une place en structure d'hébergement.
  - *L'accueil de jour* avec un logement type T3.

Données au niveau de la Vendée : en nombre femmes et d'enfants

Nombre de		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Demandes hébergement formulées		247		234	265	263	262	242	287
Dont demandes issues des femmes			123	196	211	214	204	124	224
Demandes d'hébergement n'ayant pu aboutir				126	175	165	159	133	173
Hébergement d'urgence ; En CHRS collectif, diffus	Femmes			70	65	62	60	50	59
	Enfants			94	74	66	53	48	61
Hébergement à l'hôtel	Femmes		63	59	49	73	73	95	107
	Enfants			67	45	63	57	87	98

Certaines demandes d'hébergement ne peuvent pas être prises en charge pour des raisons différentes : CHRS complet, accueil de jour complet, demandes annulées par le demandeur, demandes refusées par le service, demandes ne relevant pas de violences conjugales, personne habitant hors de Vendée, hommes victimes.

Pour rappel, un même enfant et sa mère peuvent intégrer plusieurs dispositifs d'hébergement gérés par l'association. En effet, une famille peut être accueillie en premier lieu soit à l'hôtel, ou via un dispositif d'urgence (dans la structure collective ou un logement d'urgence en diffus) et ensuite, basculer vers un logement relais ou un logement d'insertion. Depuis 2019, l'ouverture de plusieurs logements d'insertion a fait évoluer les parcours.

De plus en plus de familles sont dirigées chaque année vers des dispositifs d'hébergement relais ou d'insertion en sortie d'hébergement d'urgence.

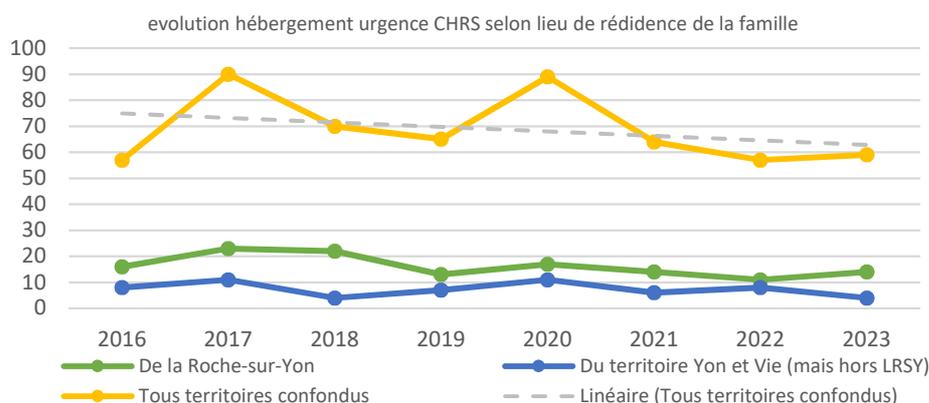
L'association propose également une Maison d'Accueil de Jour (MAJ) pour améliorer l'accueil des familles hébergées momentanément à l'hôtel et développer des réponses aux besoins qui succèdent à une prise en charge en dispositifs d'hébergement.

Ce lieu est ouvert de 9h à 21h tous les jours de la semaine et permet également de :

- Répondre à des besoins des ex hébergées, en leur proposant un accompagnement, un accompagnement social en logement-relais, la permanence de courrier pour les ex femmes hébergées.
- D'organiser des ateliers individuels et collectifs au bénéfice de toutes les personnes accueillies, comme des groupes de paroles entre femmes ou bien entre mères.

L'hébergement d'urgence de familles issues de tous territoires confondus présente une baisse tendancielle de -16% entre 2016 et 2023 et est en baisse stagnante depuis 2021.

Ce phénomène de baisse tendancielle se constate également sur les familles issues de la Ville de La Roche-sur-Yon et sur le territoire Yon et Vie.



Les familles issues de La Roche sur Yon en hébergement d'urgence :

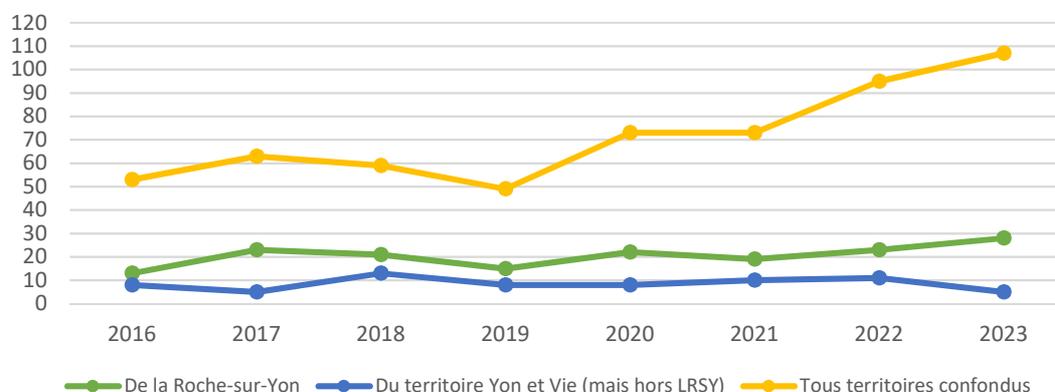
- Représentent 24% de ces hébergements en 2023,
- Sont en baisse tendancielle de -40% depuis 2016.

Les familles issues du territoire Yon et Vie (hors La Roche sur Yon) en hébergement d'urgence :

- Représentent 7% de ces hébergements en 2023,
- Présentent une baisse tendancielle de -16,5% depuis 2016.

L'hébergement en hôtel et accueil de jour de familles issues de tous territoires confondus présente une hausse tendancielle de +108,6% entre 2016 et 2023, avec un mouvement d'augmentation marqué qui se poursuit depuis 2019. Le même phénomène se constate sur les familles issues de La Roche-sur-Yon et du territoire Yon et Vie.

evolution hébergement en hôtel et accueil de jour selon lieu de résidence de la famille



Les familles issues de La Roche sur-Yon en hébergement en hôtel et accueil de jour :

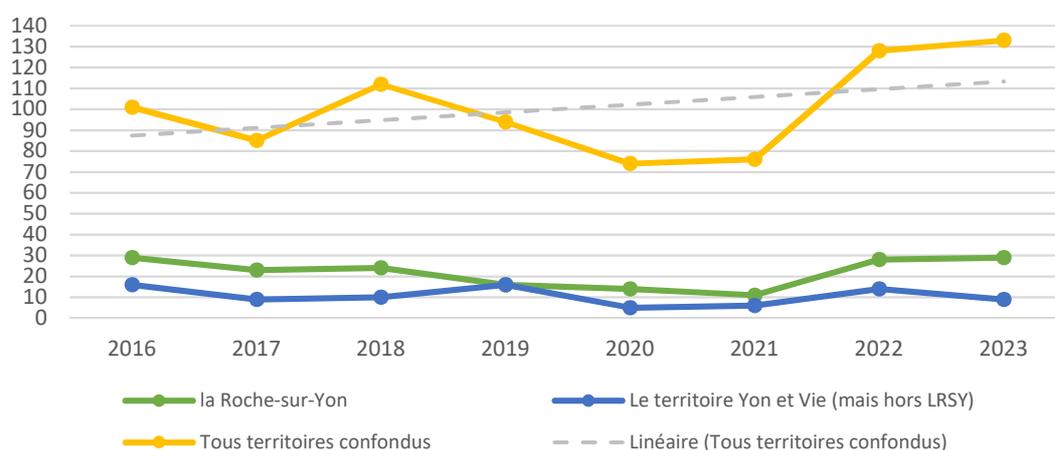
- Représentent 26% en 2023,
- Sont en hausse tendancielle de +62,4% entre 2016 et 2023.

Les familles issues du territoire Yon et Vie (hors La Roche sur Yon) en hébergement en hôtel et accueil de jour :

- Représentent 5% de ces modalités en 2023,
- Sont en hausse tendancielle de +56,8% entre 2016 et 2023.

Les accueils lors de permanence sur RDV de familles issus de tous territoires confondus présentent une hausse tendancielle de +29,6% depuis 2016, avec une hausse marquée en 2022 et 2023 (ce qui se constate également en 2022 pour la Ville de La Roche-sur-Yon et le territoire Yon et Vie).

evolution accueil lors de permanence sur RDV selon lieu de résidence de la femme



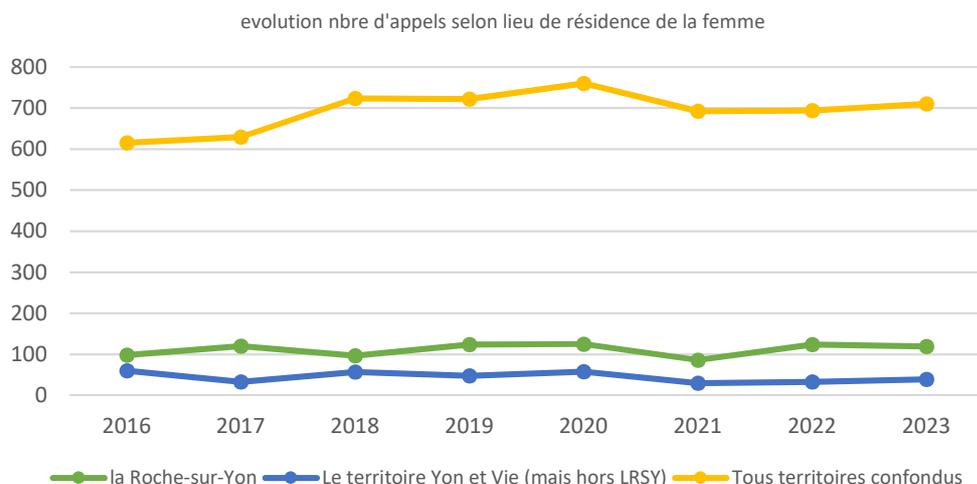
Les femmes issues de La Roche sur-Yon accueillies lors de permanence RDV :

- Représentent 22% de ces accueils en 2023,
- Sont en baisse tendancielle de -16% entre 2016 et 2023.

Les femmes issues du territoire Yon et Vie (hors La Roche sur Yon) accueillies lors de permanence RDV :

- Représentent 7% de ces accueils en 2023,
- Sont en baisse tendancielle de -21% entre 2016 et 2023.

Les appels tous territoires confondus présentent une hausse tendancielle de +11,9% depuis 2016. On constate à l'inverse une baisse tendancielle pour les territoires de la ville de La Roche-sur-Yon et celui de Yon et Vie.



Les appels issus de La Roche sur Yon :

- Représentent 17% appels reçus en 2023,
- Sont en baisse tendancielle de -1,8% entre 2016 et 2023.

Les appels issus du territoire Yon et Vie (hors La Roche sur Yon) :

- Représentent 5% des appels reçus en 2023,
- Sont en baisse tendancielle de -20% entre 2016 et 2023.

#### Les actions de sensibilisation

L'association SOS Femmes Vendée a fait 46 actions de sensibilisation en 2023 auprès de 917 jeunes collèges, lycées, MFR, ...)

De plus, depuis novembre 2021, l'association est co-signataire, avec la compagnie de taxi « Allo Radio Taxi », d'une convention portée par la préfecture de la Vendée. Cette convention repose sur la mise en œuvre d'un dispositif de prise en charge du transport des femmes victimes de violences conjugales dans le département de la Vendée.

Les données chiffrées 2022 et 2023 relatives à ce dispositif se retrouvent dans la partie lutte contre les violences faites aux femmes, dans la partie action locale à destination des victimes.

Cette association fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon. Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps d'échange après la pièce de théâtre 'après coup' le 22 novembre 2023 ou le village de l'égalité du 9 mars 2024.

L'association est accompagnée financièrement notamment par la DDETS direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (pour les situations d'hébergement), le conseil départemental de la Vendée, la région des Pays de la Loire, la CAF de Vendée, le FIPD, des communes (dont la ville de La Roche-sur-Yon).

La Ville de la Roche-sur-Yon a attribué une subvention annuelle à l'association SOS Femmes 85, avec l'historique suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement	29 800	29 800	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	37 000
Investissement					12 000			

## B. CIDFF

L'association CIDFF (Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles) a pour objets sociaux de :

- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Favoriser l'autonomie des femmes dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial,
- Lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.



Fondé en 1972, à l'initiative de l'Etat, les missions des CIDFF sont reconnues dans le code de l'action sociale et des familles. Depuis 1987, l'association est signataire d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat, et un agrément d'état reconnaît une mission d'intérêt général aux CIDFF.

Et depuis décembre 2021, il apparaît en tant qu'organisme de formation dans le référencement Qualiopi. L'association dispose d'une fédération nationale, de 13 fédérations régionales et 98 structures départementales.

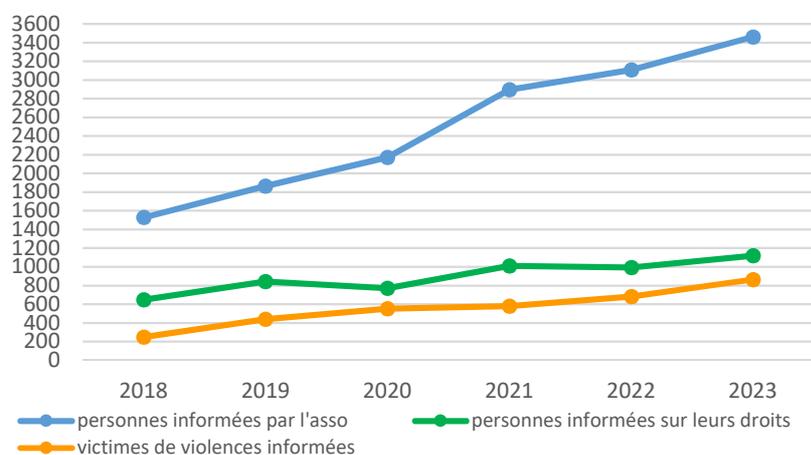
L'association se compose d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels (6 salariés et des bénévoles et des adhérents) qui conduit les actions collectives auprès de différents publics (dont des permanences juridiques dans différentes communes de Vendée) et informe, oriente et accompagne les femmes et les familles lors d'entretiens personnalisés, confidentiels et gratuits.

Les personnes qui arrivent au CIDFF Vendée le sont par des professionnels de l'action sociale, via internet et les médias, par le 'bouche à oreille', et par les services des forces de l'ordre.

Quelques chiffres sur l'activité de l'association :

Types activité et indicateurs		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Activité de l'association	Personnes informées	1528	1 863	2 172	2 898	3 109	3 461
	% de femmes	79%	81%	81%	75%	75%	75%
Information sur les droits	Nombre d'entretiens			870	1 196	1 208	1 4 17
	Personnes informées	648	843	772	1 012	994	1 119
	Dont sur LRSY (via siège, MQ Jean yole, liberté et maison arrêt LRSY)	486	614	619	521	421	502
Accompagnement des femmes vers l'emploi	Femmes informées	109	157	115	169	161	152
	Accompagnement BAIE (bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi).	85	68	63	88	79	106
Accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles	Personnes informées	248	441	553	579	683	865
	Dont les femmes	228	408	483	536	636	805
Activité sensibilisation informations (vers femmes, scolaires, étudiants, professionnels)	Heures		614	272	497	841	809
	Personnes informés		1 808	828	1 901	1 864	3 154

Graphe regroupant l'évolution du nombre de personnes reçues par l'association sur toutes ses thématiques, spécifiquement sur les informations sur les droits, ou bien encore les victimes de violences sexistes ou sexuelles.



Le nombre de personnes reçues par l'association est en hausse depuis 2019,

Ceci s'explique par :

- Un accroissement du nombre de permanences sur la Vendée, où elles sont passées de 8 en 2019 à 18 depuis 2022 (avec des créations sur Luçon et Palluau),
- Une meilleure visibilité de l'association via internet et les réseaux sociaux, mais aussi avec le relationnel avec les partenaires de l'action sociale, des forces de l'ordre, des autres partenaires,

Sur La Roche-sur-Yon, **les entretiens sur les droits** sont réalisés au siège social, dans les maisons de quartier Jean Yole et Liberté ainsi qu'à la maison d'arrêt de la Roche-sur-Yon depuis 2021.

Le public individuel informé à la Roche-sur-Yon en 2023 se compose à 71% de femmes et 22% d'hommes et 3% de couples. 70% des personnes reçues vivent seules, ou sont en cours de séparation, 75% ont des enfants à charge et 62% sont en emploi.

Les demandes d'information portent à 52% sur le droit des familles (union, rupture, autorité parentale, ...) et à 33 % sur les violences sexistes et sexuelles. Ce dernier chiffre connaît une augmentation par rapport à 2022 (26% des demandes).

Le CIDFF réalise également **un accompagnement des femmes vers l'emploi** : 152 femmes ont ainsi été informées en 2023 dont 106 femmes ont reçu un accompagnement BAIE (*bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi*). Le BAIE est un service labélisé par l'Etat comprenant une analyse de situation et des freins à l'emploi, une aide à l'élaboration d'un projet professionnel, un accompagnement à l'articulation des temps et un accompagnement dans l'emploi. Cette augmentation de personnes accompagnées s'explique par le recrutement d'une 2ème conseillère emploi au 1er septembre 2023.

Les principaux freins des femmes vis-à-vis du l'emploi sont : la confiance en soi (97%), l'isolement social (83%), la santé (78%), la garde d'enfants (74%), la violence au sein du couple (59%), les freins financiers (59%). Et ces éléments peuvent être combinés pour une seule situation.

Le CIDFF assure également **un accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles** (femmes ou hommes). Les juristes vont alors orienter et accompagner la victime dans ses démarches juridique avec des informations sur ses droits et en l'aidant à identifier le mécanisme de la violence.

Ce travail se fait dans le cadre d'un réseau avec d'autres structures spécialisées sur les violences afin d'assurer si besoin un accompagnement social, un hébergement d'urgence, le lien avec les forces de l'ordre ou encore les services de santé.

Les 865 personnes reçues en 2023 par l'association dans ce cadre subissent des violences :

- Dans un contexte de couple (ou en lien avec leur ex) pour 87,5% des victimes, dans un contexte familial (hors couple) pour 7% des personnes et au sein du travail pour 3,5% des personnes reçues ;
- De nature insultes et menaces verbales (pour 37%), de nature psychologiques et harcèlement moral (pour 31%), des violences physiques (pour 18%).

Le CIDFF développe différents projets avec les maisons de quartier, en lien avec le contrat de Ville (pour les 2 premières actions) :

- Les *Semaines Bien-être* avec les maisons de quartier Jean Yole (en novembre 2023) et la maison de quartier des Pyramides, qui ont pour objectif de permettre aux femmes en situation de précarité de reprendre confiance en soi et dans le collectif, de connaître leurs droits.
- L'action « *actives dans ma ville* » : action collective de mobilisation destinée à des femmes sans emploi résidant sur le quartier de la Vallée Verte, de début octobre à mi-décembre 2023.
- *Être parent solo au quotidien*, à la Roche-sur-Yon.

Le CIDFF développe **des actions de sensibilisation collectives auprès des scolaires, des étudiants et des professionnels**. Ainsi par exemple, le CIDFF est intervenu notamment auprès des jeunes de la maison de quartier Jean Yole à la Roche-sur-Yon, dans le collège Richelieu de LRSY (classe de 4<sup>ème</sup>), des jeunes en apprentissage au lycée Branly, au lycée nature, à l'IUT de Nantes pour les jeunes en 1<sup>ère</sup> année, vers les BPJEPS et CP JEPS (familles rurales, LRSY), ...

Le CIDFF Vendée développe également **des formations à destination des professionnels sur l'égalité femmes-hommes** dans les métiers.

Ainsi elle a organisé une formation à l'élargissement des choix et à l'égalité Femmes-Hommes sur 1,5 jour, qui a eu lieu sur la journée du 8 février 2024 et la matinée du 22 février 2024.

Elle était à destination des professionnels de l'accompagnement et de l'insertion socioprofessionnelle, des chargés de mission des clauses d'insertion, des chargés de recrutement d'insertion.

Le CIDFF Vendée, comme tous les ans a organisé une journée porte ouverte, vendredi 1er septembre 2023 à destination des professionnels. 60 personnes ont été reçues à cet occasion, pour leur permettre d'échanger avec le personnel du CIDFF et de présenter les missions, les formations, les actions à venir et de créer du lien avec les différents partenaires locaux.



Cette association fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon  
Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps d'échange après la pièce de théâtre 'après coup' le 22 novembre 2023 ou le village de l'égalité du 9 mars 2024.

L'association est soutenue financièrement par l'Etat (SDFE), le conseil départemental de Vendée, la Caf de Vendée, la Région des Pays de la Loire, les communes (dont La Roche-sur-Yon).

La Ville de la Roche-sur-Yon a attribué une subvention annuelle à l'association CIDFF, avec l'historique suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention accordée	3 500	6 000	16 000	16 000 + 5 000 (cause Covid)	16 000	16 000	16 000

### C. France Victimes 85

L'association France victimes 85 (anciennement Adavip 85) est une association départementale d'aide aux victimes.

Elle vient en aide à toutes les victimes et notamment aux victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles mais aussi aux victimes d'agressions, d'accident de la route, de discriminations, de vols, de menaces.



Sa mission : Ecouter, informer, orienter lors d'entretiens confidentiels et gratuits.

Sa spécialité : l'accompagnement tout au long de la procédure judiciaire du dépôt de plainte jusqu'à l'exécution de la décision de justice. Elle aide donc tous types de victimes dont les violences conjugales.

L'association travaille avec le parquet de la Roche-sur-Yon notamment pour la mise en place d'évaluation personnalisée de victimes et pour l'accompagnement judiciaire dans le cadre du BAV (Bureau d'aide aux victimes).

Ce dernier permet d'aider les victimes dans la constitution du dossier d'aide juridictionnelle ou en vue d'une audience, ou pour accompagner physiquement les victimes aux audiences.

Depuis fin 2021 et devant le surcroît continu de travail, l'association dispose d'une 5<sup>ème</sup> juriste ainsi que d'un poste de coordination. L'effectif de l'association est de 5 salariées à 100% d'ETP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ces salariés sont accompagnés par du bénévolat qui équivaut à 2,5 ETP.

Quelques chiffres sur l'activité de l'association, *issus de rapport annuel d'activités de l'association.*

Types activité et indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnes aidées (pour La Roche-sur-Yon et les Sables d'Olonne)	4 690	3 761	3 172	3 964	3 848	3 723
Dont victimes d'actes de nature pénale			3 053	3 771	3 678	3 601
Dont nouveaux dossiers		3 346	2 594	3 290	3 122	3 032
Dont La Roche-sur-Yon			1 477	1 929	1 851	1 965
Victimes prises en charge par le bureau d'aide aux victimes BAV de La Roche-sur-Yon	1 910		1 085	1 397	1 286	1 480

Depuis 2020, il est constaté une hausse tendancielle au niveau des nombres :

- de victimes reçues au niveau du tribunal de La Roche-sur-Yon : +26%
- de victimes prises en charge au niveau du BAV de La Roche-sur-Yon : + 28%.
- de victimes d'actes de nature pénale : +14,1%. Et cela est dû exclusivement par une augmentation tendancielle des atteintes aux personnes sur la même période (+ 34,6%).

Un focus particulier est fait sur les victimes de violences au sein de couple ou de couple séparé.

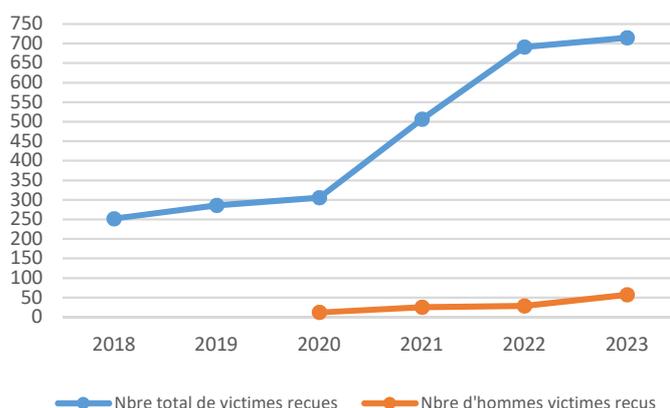
Types activité et indicateurs		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prise en charge lors de violences dans le couple ou pour des couples séparés	Nbre total	252	286	306	507	691	715
	Nbre de femmes	236	263	294	482	662	658
Age des femmes victimes de violences conjugales prises en charge	De 46 ans et +			23,1%	25%	23%	27,5%
	De 26 à 45 ans		65%	60,2%	62%	60%	57,7%
	De 15 à 25 ans		15%	16,6%	13%	16%	14,7%

Evolution du nombre de victimes de violences au sein des couples et en couple séparé reçues par France victimes 85

Ces victimes de violences représentaient 5,4% des victimes reçues en 2019 pour atteindre 19,2% en 2023.

Ce nombre de victimes de violences connaît une augmentation tendancielle de 276% depuis 2018.

Et le constat de cette augmentation tendancielle se retrouve sur le nombre de femmes concernées (+278% depuis 2018).



L'année 2023 se caractérise par un nombre d'hommes plus marqués en tant que victimes de violences conjugales qui atteint le nombre de 57, soit un doublement du nombre d'hommes reçus par rapport à 2022 (pour 28 hommes reçus en 2022).

## 1. LE TELEPHONE GRAVE DANGER

Parmi les mesures mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes, la France a mis en œuvre en 2016, la démarche initiée par l'Espagne, avec le dispositif de téléprotection des personnes en grave danger (« TGD ») ou Téléphone Grave Danger.

Ce dispositif consiste à assurer l'effectivité de la protection des personnes particulièrement vulnérables et en grave danger, victimes de viol ou de violences conjugales.

En cas de grave danger menaçant une victime de violences dans le cadre conjugal ou de viol, le procureur de la République peut ainsi lui attribuer, pour une durée de six mois renouvelables une fois, et si elle y consent expressément, un dispositif de téléprotection lui permettant d'alerter les forces de l'ordre en cas de danger.

Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche dédiée, permettant à la victime de joindre, en cas de grave danger, le service de téléassistance accessible 7j/7 et 24h/24. Cette plate-forme téléphonique reçoit les appels et évalue la situation.

Après l'analyse de la situation, le téléassiste, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre. Ce dispositif permet également la géolocalisation du bénéficiaire.



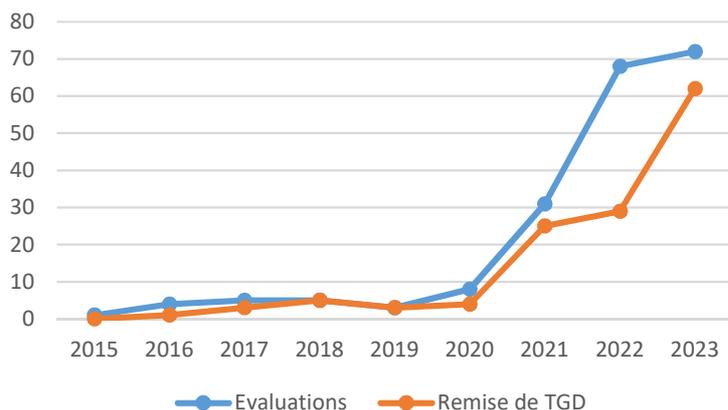
Ce sont 543 téléphones qui sont répartis dans l'ensemble des juridictions métropolitaines.

Le système comptait fin 2019 moins d'un millier de bénéficiaires, et près de 1 200 en septembre 2020.

Le parquet de la Vendée dispose de 6 téléphones Grave Danger.

Avant la mise en place du dispositif TGD, un entretien et une évaluation sont réalisés par l'association France Victimes 85.

Nombre de		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Evaluations	Sur les parquets de la Roche et des sables	1	4	5	5	3	8	31	68	72
	Dont La Roche-sur-Yon						5	15	28	30
Remise de TGD	Sur les parquets de la Roche et des sables	0	1	3	5	3	4	25	29	62
	Dont La Roche-sur-Yon						2	13	13	28
Nombre d'entretiens pour le suivi des victimes avec TGD							38	200	294	698



Nombre d'évaluations avant TGD pour les 2 parquets judiciaires de Vendée et nombre de remise de TGD en Vendée (*rapport activités 2023 France Victimes 85*)

Le nombre d'évaluations en Vendée a augmenté de façon nette à partir de 2021, tout comme le nombre de remise de téléphones grave danger TGD.

Sur la Roche-sur-Yon, on constate cette même évolution sur les évaluations et les remises des TGD.

L'année 2023 se caractérise par un nombre :

- De 1<sup>ère</sup> évaluation de mise en place du dispositif qui se stabilise à un niveau haut,
- De remise de TGD qui double,
- D'entretien de suivi de dispositif assuré par l'association qui a plus que doublé.

## 2. LE BRACELET ANTI RAPPROCHEMENT BAR

En maintenant à distance des (ex)conjoints, le bracelet anti-rapprochement (BAR) est la solution face aux violences conjugales, dont le déploiement a été mis en œuvre à compter de mi-septembre 2020, via la loi N°2019-1480 du 28 décembre 2019. Ce dispositif existait depuis 2010 en Espagne.

Le bracelet anti-rapprochement est un dispositif de surveillance électronique qui permet de géolocaliser une personne à protéger et un auteur réel ou présumé de violences conjugales.

Sans avoir recours à la prison, le bracelet anti-rapprochement est la réponse la plus forte, la plus contraignante et la plus protectrice en matière de violences conjugales.

Contrairement au TGD (téléphone grave danger), le fonctionnement du bracelet anti-rapprochement ne repose pas sur une intervention de la victime. Il se base sur une géolocalisation permanente de la victime, via une unité mobile qui lui est remis, et de l'auteur présumé ou réel des violences, via son bracelet électronique.

Dès que ce dernier se rapproche de la victime, une alarme est déclenchée qui peut entraîner, si l'auteur persévère dans son approche, une intervention des forces de l'ordre.

Via le bracelet anti-rapprochement, on est en capacité de prévenir l'infraction dès que la zone de pré-alerte est franchie par le porteur du bracelet. Grâce à la géolocalisation, le périmètre de protection est augmenté.



L'association France Victimes 85 a la responsabilité de faire l'évaluation préalable de la victime afin de recueillir son accord pour rentrer dans le dispositif, puis de lui remettre un boîtier de type balise GPS. Ce boîtier sera jumelé avec le bracelet électronique remis par le service pénitentiaire d'insertion et probation (SPIP) côté auteur. Ce boîtier permet aussi de communiquer avec le téléopérateur et peut servir de TGD le temps que le dispositif côté auteur soit installé.

**En 2023, 36 évaluations ont abouti à 13 mises en place du dispositif en Vendée, dont 7 sur la ville de La Roche-sur-Yon.**

Nombre de		2021	2022	2023
Evaluations	Sur les parquets de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne	22	32	36
	Dont La Roche-sur-Yon	15	18	19
Remise de BAR	Sur les parquets de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne	11	9	13
	Dont La Roche-sur-Yon	6	5	7
Entretiens de suivi du dispositif			192	457

### Transmission par les officiers de police judiciaires des auditions des victimes de violences intra familiales (VIF)

Courant 2021, dans le cadre d'une meilleure prise en charge et d'un suivi personnalisé régulier des victimes de violences intrafamiliales au plus tôt dans la procédure, les parquets de La Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne ont souhaité que toutes les auditions des victimes VIF soient transmises à l'association pour prendre attache avec elle et leur proposer un suivi.

Nombre de		2021	2022	2023
Transmissions d'auditions de VIF	Sur les parquets de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne	117	241	189
	Dont La Roche-sur-Yon	24	91	67
Entretiens de victimes		469	751	784

### Information/évaluation « sortie de détention » pour les victimes de violences intrafamiliales VIF

Après une saisine du juge d'application des peines d'un des 2 tribunaux judiciaires locaux (La Roche-sur-Yon ou les Sables d'Olonne) ou bien d'un juge extérieur, France Victimes 85 a eu un nouveau rôle à jouer en 2022 auprès des victimes de violences intrafamiliales (VVIF).

En fonction de la saisine, l'intervention de l'association peut aller :

- de la simple information de la victime (en parallèle de la justice) de la sortie prochaine de prison de l'auteur (qu'elle soit temporaire ou permanente),
- jusqu'à la réalisation d'une évolution personnalisée de la victime (EVVI) qui doit alors obligatoirement être réalisée dans les 48h et pouvant aboutir à la mise en place de dispositif de protection type TGD ou BAR.

Précédemment, ce type de démarche ne concernait que les plus fragiles (65 ans et plus) dans le cadre du conventionnement Ruban Blanc avec les tribunaux judiciaires TJ locaux.

Originaire de		2022	2023
Saisines pour VIF	Juge application des peines des TJ Locaux	6	7
	Tribunaux TJ extérieurs	31	24
	Total dossiers VIF en Vendée	37	31
Nombre d'évaluation EVVI pour VIF		19	317

### Action de formation à l'attention des professionnels du milieu du sport aux violences sexistes et sexuelles

Depuis 2021, l'association participe en tant qu'intervenante, à des journées de formation et sensibilisation des professionnels du milieu sportif (encadrants, bénévoles), sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Ces journées sont organisées en collaboration avec le CIDFF, une sexologue de l'association 'Stop aux violences 85', et 3 personnes de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

	2021	2022	2023
Nbre d'intervention	1	0	2 journées Les 20 mars et 15 décembre 2023

### Subvention versée par la Ville à l'association

Cette association fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon. Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps d'échange après la pièce de théâtre 'après coup' le 22 novembre 2023 ou le village de l'égalité du 9 mars 2024.

L'association est soutenue financièrement annuellement par la Cour d'appel, la Préfecture de La Vendée (FIPDR), le conseil départemental, des communes (dont la ville de La Roche-sur-Yon) et CTY.

La Ville de la Roche-sur-Yon a attribué une subvention annuelle à l'association France Victimes 85, avec l'historique suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention accordée	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 500

## D. Planning familial 85

Le planning familial 85 est un EVARS, espace de vie affective relationnelle et sexuelle.



Les EVARS s'inscrivent comme acteurs à part entière dans un parcours de santé sexuelle et dans la lutte contre les discriminations.

Le Planning Familial a pour objectifs de prendre en compte toutes les sexualités, de défendre le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité, de dénoncer et combattre toutes les formes de violences, notamment les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, de lutter contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales, de lutter contre le SIDA et les IST, d'agir à l'international, former et informer, de développer des outils de promotion de la santé sexuelle. ».

L'association assure des permanences avec des rendez-vous confidentiels, anonymes et gratuits, dans le local à la Roche-sur-Yon (pôle associatif 71 Bd Briand) mais aussi hors les murs.

En 2023, la conseillère conjugale et familiale est passée sur un temps plein et a été accompagnée d'une assistante administrative à temps partiel depuis septembre 2023.

Activités		2019	2020	2021	2022	2023
Permanences au siège	Nombre		33	45	32	47
	Personnes accueillies	1 447	843	1 059	1 140	2 744
	Dont femmes		761	954	1 021	1 169
Animations sur éducation à la sexualité	Nombre	71	47	90	152	224
	Nbre Etablissements	25	20	27	26	44
	Participants	1 693	987	1 440	2 574	3 404
Numéro vert (0 800 08 11 11)	Nombre accueil		427	472	417	877

Depuis septembre 2015, le numéro vert national " Sexualités, Contraception, IVG " ou 0 800 08 11 11 est un numéro unique, anonyme et gratuit porté par le Planning avec le soutien des ministères de la Santé et de la Cohésion Sociale, des Droits des Femmes et de l'Egalité et de Santé Publique France. Il s'agit d'un outil pour réduire les difficultés d'accès à l'information et les inégalités dans la prévention et les parcours de soin, et permettre ainsi à chaque personne le plein exercice de ses droits.

L'association a assuré en 2023, 224 animations sur l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle dans 44 établissements d'enseignement dont des écoles, collèges, des lycées, MFR et autres structures de Vendée, y compris celles accueillants des personnes en situation de handicap. Ce qui leur a permis de voir plus de 3 400 jeunes sur l'année. Cette augmentation conséquente est due notamment à l'évolution du temps de travail de la conseillère conjugale et familiale.

L'année 2023 a été marquée par l'intervention de cette conseillère dans certaines écoles primaires de La Roche-sur-Yon pour animer des interventions sur l'égalité filles-garçons (pour les classes du CE1 au CM2), le corps et la puberté (pour les classes du CM1 et CM2). Ces 10 animations d'une durée de 1 heure en classe, ont concerné 217 élèves allant du CE1 au CM2.

En 2023, l'association a notamment

- Renouvelé le 5 octobre 2023 la convention avec l'association étudiante Ma'Yonnaise et a assuré 12 distributions de protections menstruelles.
- Mené diverses actions pour lutter contre la précarité menstruelle, avec plusieurs collectes de protection périodique sur la ville afin de fournir l'épicerie solidaire du campus.
- Créé et organisé 4 cafés féministes sur l'année : le 21 janvier 2023 avec Alban Gaillot sur le thème « IVG : où en sommes-nous en France ? » le 24 mai 2023 avec Shoukria Haidar pour échanger sur la vie des femmes afghanes suite au retour des talibans au pouvoir, le 18 novembre 2023 avec Violaine de Filippis-Abate autour de son livre « *Classées sans suite. Les femmes victimes de violences face à la justice* », le 9 décembre 2023 avec Mathilde Larrère, une historienne pour parler des luttes féministes.
- Organisé 3 ciné-débats : le 19 juin 2023 avec le film « *We are coming* » en présence de la réalisatrice Nina Faure, le 28 septembre 2023 avec la projection en avant-première du film '*en bonne compagnie*' au cinéma Le Roc à la Ferrière, le 30 octobre 2023 avec le film « *notre corps* » en présence de la réalisatrice Claire Simon au cinéma le concorde,
- Participé à l'émission féministe « *histoire 2 femmes* » sur Graffiti Urban Radio 88.6,
- Animé un stand le 12 mai 2023 lors de la semaine de la santé au Lycée Pierre Mendès-France, le 19 septembre 2023 lors de la fête du campus à la Courtaisière,
- Participé à un temps d'échange organisé par la Ville à la suite de la pièce de théâtre 'Après coup » écrite par Tatiana Hocking et Sandra Colombo le 22 novembre 2023, le 3 décembre 2023 a avec un stand à la maison de quartier de la Liberté dans le cadre de leur semaine culturelle « *être femmes en Afrique* ».

Créé le 15 mars 2022, le Collectif Tout SEXplique 85 ! est coordonné par le CFPD et la Fédération régionale du Planning Familial. Il a proposé 4 journées pédagogiques (20 et 21 novembre 2023 et 14 et 15 décembre 2023) sur le thème des violences sexistes et sexuelles avec la participation de plusieurs partenaires.

Cette association a été intégrée au groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon en 2021.

L'association est financée par la direction départementale des droits des femmes et de l'égalité, le conseil régional des pays de la Loire, l'Agence Régionale de Santé ARS ainsi que la ville de La Roche-sur-Yon.

La Ville de la Roche-sur-Yon a attribué une subvention annuelle à l'association Le Planning familial 85, avec l'historique suivant :

	2022	2023
Subvention accordée	1 000€	1 000€

## E. RAPAVV

L'association RAPAV (Réflexion et aide pour les auteurs et victimes de violence) a été créée en juillet 2011 afin d'engager une réflexion globale sur les problématiques de violences, soutenir les initiatives d'aide et de soin aux auteurs de violences et accompagner aussi les victimes de violences.

Rapavv est donc un lieu ressource et d'orientation des personnes auteurs de violences.

**RAPAVV**

REFLEXION ET AIDE  
POUR LES AUTEURS  
ET VICTIMES DE VIOLENCES

Les missions de l'association sont :

- Le soin et l'aide par le biais de psychothérapies mixtes (individuel et en groupe), avec :
  - o Des sessions de groupes thérapeutiques pour auteurs de violences sexuelles ou violences conjugales. Une session représente 10 séances (3 individuelles et 7 en groupe) à raison de 2 par mois et s'étale sur 5 mois. Il n'est pas rare qu'une session ne suffisent pas pour accompagner et soigner un auteur de violence, parfois lui-même, victime de violences dans son enfance.
  - o Des sessions de groupes thérapeutiques pour victimes de violences. Une session représente 10 séances (3 individuelles et 7 en groupe) à raison de 2 par mois et s'étale sur 5 mois.
- L'intervention auprès d'équipe de professionnels confrontés à des situations de violence,
- La proposition de programme de formation de professionnels aux situations de violences et à l'emploi d'outil psychothérapeutiques.

Cette association fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps d'échange après la pièce de théâtre 'après coup' le 22 novembre 2023 ou le village de l'égalité du 9 mars 2024.

## F. #Noustoutes85

#NousToutes est un collectif féministe ouvert à toutes et tous, constitué d'activistes bénévoles dont l'objectif est :

- De faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les sphères de la société,
- D'en finir avec les violences sexistes et sexuelles dont sont massivement victimes les femmes et les enfants en France.

Le collectif regroupe citoyennes et citoyens, associations, organisations syndicales et politiques. Il est organisé en comités par ville, département, école, université...



En Vendée, il existe le collectif #NousToutes85, qui existe depuis 2020 et comprend 70 membres fin 2023.

Le collectif est tourné vers l'action avec deux objectifs principaux :

- Exiger des politiques publiques efficaces contre les violences sexistes et sexuelles en termes de budget et de méthodes,
- Sensibiliser l'opinion publique aux faits et mécanismes des violences sexistes et sexuelles au travers d'actions, de communications et de formations, notamment par l'organisation de marche lors de la journée du 25 novembre.

#Nous toutes 85 participe notamment à une émission sur la radio associative Graffiti, Histoires de femmes, en proposant des lectures chaque mois sur les ondes.

Tout au long de l'année, leur stand « Safe bar » est présent lors de grands festivals (Poupet, Evenstar Festival, par exemple) pour faire de la prévention de manière « ludique et joyeuse. »

Le collectif #NousToutes85, devenue association courant 2023, fait partie du groupe des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon pour travailler sur ces questions.

Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps d'échange après la pièce de théâtre 'après coup' le 22 novembre 2023 ou le village de l'égalité du 9 mars 2024.

## G. Zonta Club

Fondé à Buffalo, aux États-Unis, après la Première Guerre mondiale, le Zonta Club a pour mission de soutenir et de mettre en lumière toutes les associations qui aident les femmes, que ce soit dans leur vie personnelle, où elles peuvent être victimes de violences conjugales, ou dans la sphère publique, où elles subissent des inégalités et des discriminations.

Cette organisation met l'accent sur l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur statut dans la société.

Elle organise des conférences et des colloques avec des personnalités reconnues dans leur domaine afin de sensibiliser le public sur différentes thématiques comme le sexisme, l'égalité...



Le Zonta Club le plus proche se trouve aux Sables d'Olonne et a été établi en 1972.

En 2012, la campagne "ZONTA dit NON aux violences faites aux femmes" a été lancée dans le but de sensibiliser à l'épidémie mondiale de violations des droits des femmes. Elle unit les clubs ZONTA du monde entier dans des actions de plaidoyer contre la violence envers les femmes et les inégalités de genre.

Cette campagne se caractérise notamment par l'initiative "Orangez votre Ville".

Les collectivités locales, en collaboration avec le club ZONTA local, s'engagent à illuminer certains bâtiments publics en orange.

L'orange, couleur choisie par ONU Femmes, symbolise la lutte contre les violences faites aux femmes, et les autorités publiques contribuent ainsi à sensibiliser le grand public.

La Ville de La Roche-sur-Yon participe à cette initiative depuis 2021.

Cette ONG fait partie des partenaires de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Elle participe aux actions organisées par la collectivité : temps d'échange après la pièce de théâtre 'après coup' le 22 novembre 2023 ou le village de l'égalité du 9 mars 2024.

Une antenne à La Roche-sur-Yon est en projet pour l'année 2024.

### III. Les ressources humaines des collectivités

#### A. Les données

Les données des ressources humaines des 3 structures employeuses (l'Agglomération, le CCAS et la Ville de La Roche-sur-Yon) sont issues des RSU Recueils Sociaux Uniques 2023, présentant les évolutions des ressources humaines sur toute l'année 2023.

#### 1. POUR LES AGENTS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Il existe deux types d'emplois dans la fonction publique territoriale :

*Un emploi permanent* est créé pour répondre à l'activité normale et habituelle de l'administration. Ce type de poste est ouvert en priorité aux fonctionnaires et lauréats de concours et de façon secondaire aux contractuels.

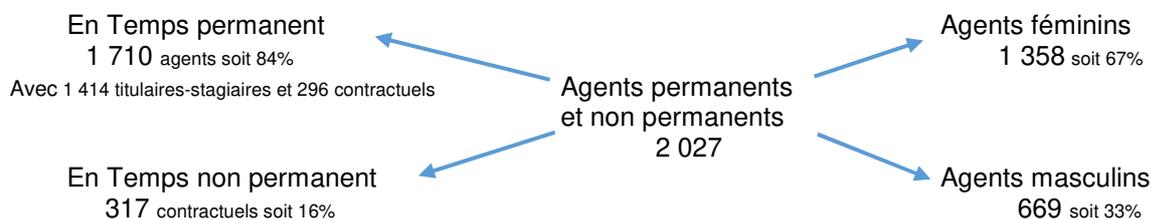
*Un emploi non permanent* est créé de manière provisoire pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier. Il peut également s'agir d'un contrat de projet correspondant à la réalisation d'une mission déterminée et ayant une date de fin.

##### a) La répartition femmes-hommes par thématique

###### (a) Au niveau de l'effectif

Sur l'année 2023, l'effectif des 3 structures employeuses (Agglomération, CCAS et Ville) au niveau des agents permanents et non permanents (*titulaires, stagiaires et contractuels permanents et contractuels non permanent*) est de ;

**2 027 agents** répartis différemment selon le temps de travail ou la répartition Femmes-Hommes.

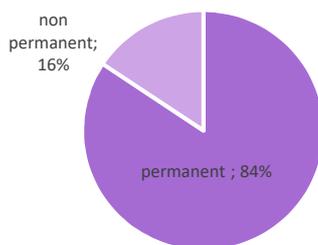
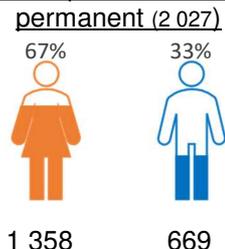


###### (b) Selon les statuts

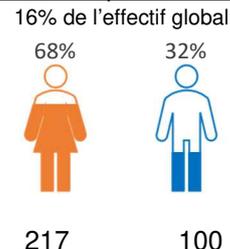
L'effectif permanent et non permanent comprend des agents issus de 3 statuts à savoir titulaires et stagiaires permanent, contractuels permanent et contractuels non permanent, selon la répartition suivante :

L'effectif permanent et non permanent comprend en 2023 : 1 414 titulaires et stagiaires, 296 contractuels permanents et 317 contractuels non permanents.

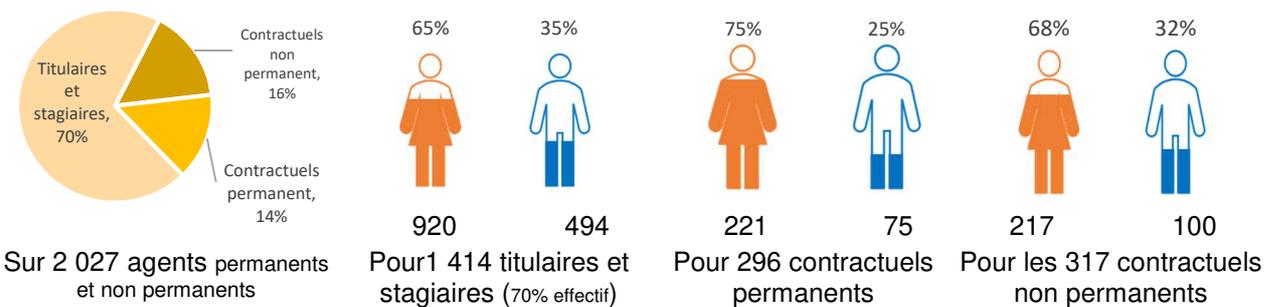
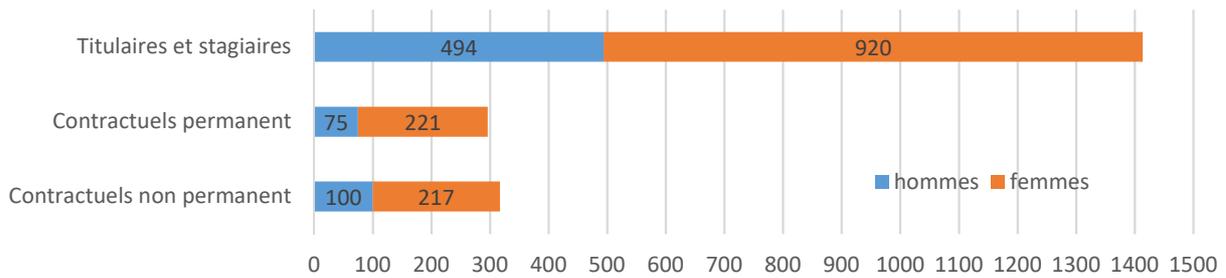
##### L'effectif permanent et non permanent (2 027)



##### L'effectif non permanent (317)



L'effectif global (permanent et non permanent) et l'effectif non permanent ne sont pas paritaires.

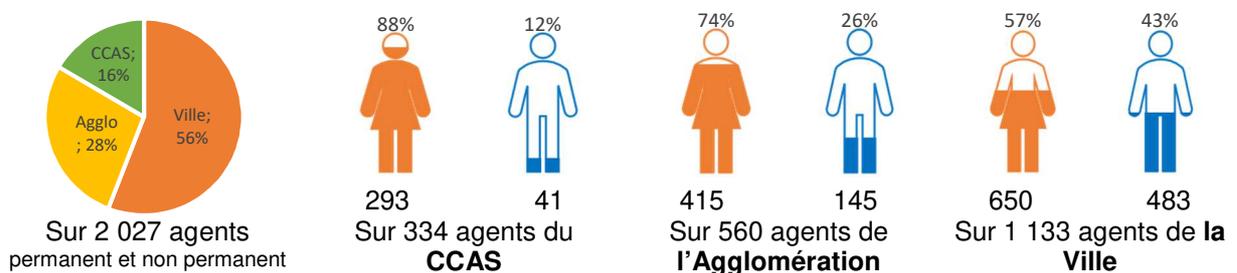
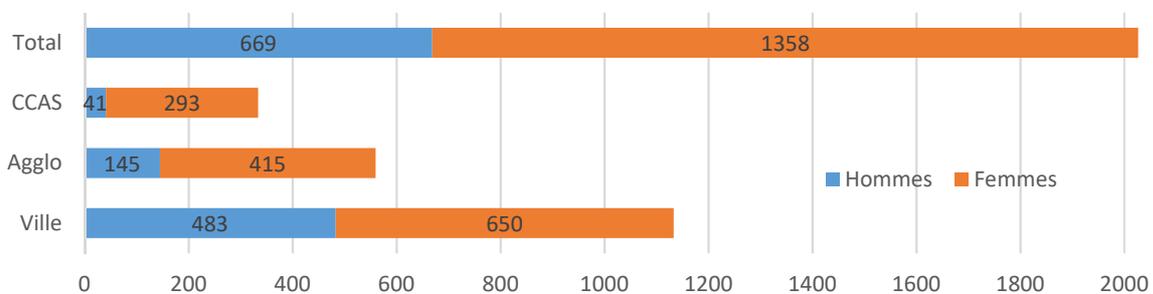


L'effectif permanent et non permanent des 3 structures employeuses (Agglomération, CCAS et Ville) n'est pas paritaire en 2023. Les femmes dépassent toujours les 65 % des effectifs des différents statuts.

Les titulaires et stagiaires représentent le 1<sup>er</sup> statut des agents (pour 70% de l'effectif permanent et non permanent), puis ensuite les contractuels non permanents.

### (c) Selon les structures employeuses

Selon la structure employeuse (Agglomération, CCAS et Ville), la répartition entre femmes et hommes est différente au sein de l'effectif global (permanent et non permanent) pour l'année 2023 :



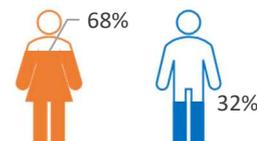
### (d) Au niveau du handicap

Tout employeur public d'au moins 20 équivalents temps plein (ETP) a l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap dans une proportion minimale de 6 % de l'effectif total.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) sont notamment

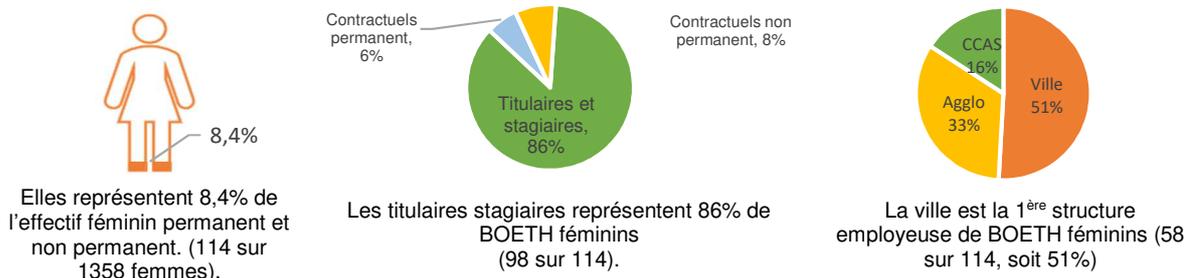
- Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (RQTH)
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire
- Les titulaires de la carte d'invalidité, ...

En 2023, les 3 structures employeuses emploient 167 bénéficiaires d'emplois de travailleurs handicapés (BOETH) en temps permanent et non permanent, avec la répartition genrée suivante :

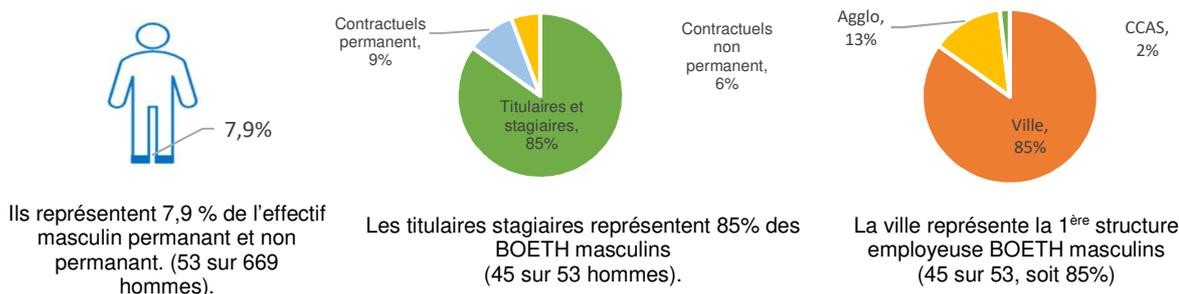


Soit : 114 femmes (68%) et 53 hommes (32%) en situation de handicap.

Au niveau des 114 BOETH féminins en temps permanent et non permanent, on constate les répartitions suivantes :



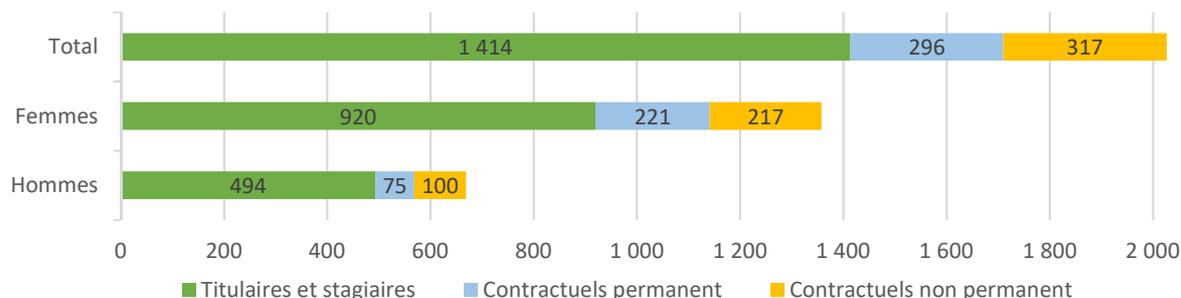
Au niveau des 53 BOETH masculins, on constate les répartitions suivantes :

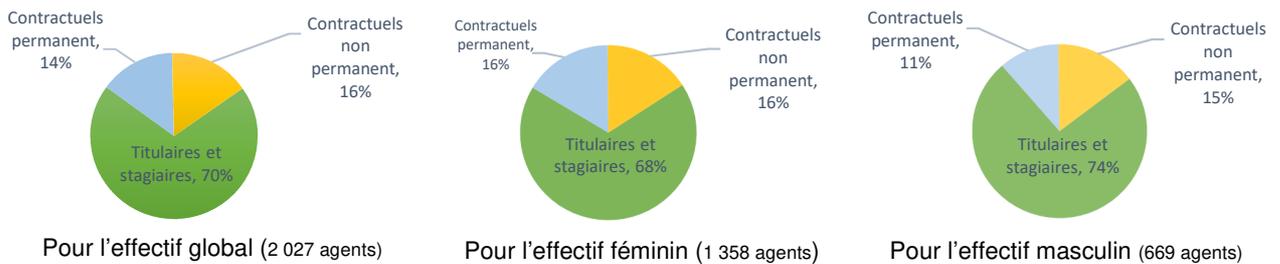


## b) La répartition au sein des effectifs féminin et masculin

### (a) Selon les statuts

Selon l'effectif concerné, les répartitions des statuts des agents (les titulaires-stagiaires et les contractuels), sont différentes sur 2023 :

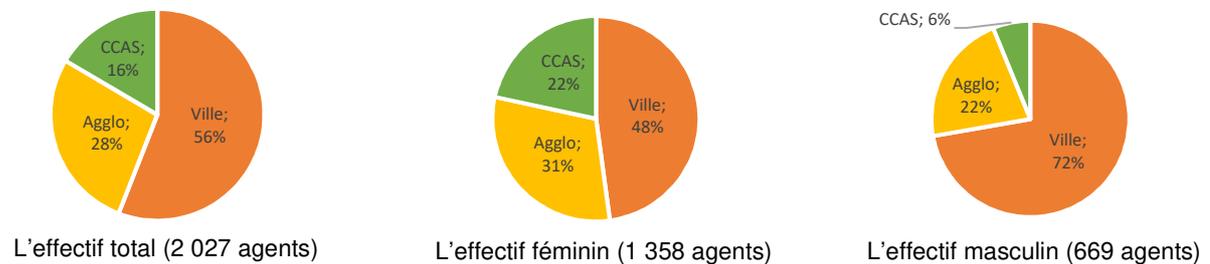
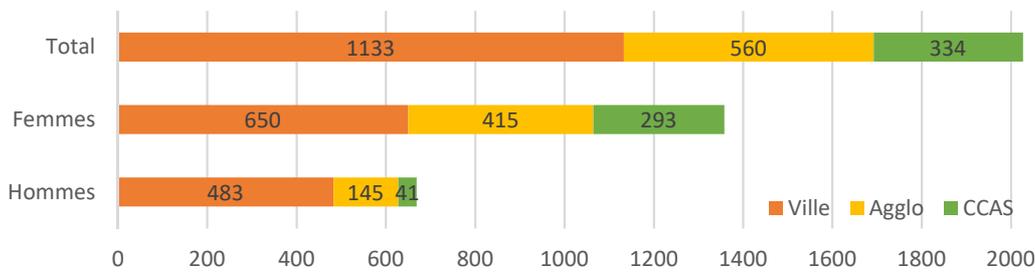




- Les titulaires-stagiaires représentent le 1<sup>er</sup> statut des agents permanent et non permanent au niveau des 3 effectifs (total, féminin et masculin).
- Les contractuels permanent représentent le 2<sup>ème</sup> statut de l'effectif féminin et le 3<sup>ème</sup> des effectifs permanent et masculin.
- Les contractuels non permanents représentent le 2<sup>ème</sup> statut pour l'effectif total, masculin.

### (b) Selon les structures employeuses

Selon la nature de l'effectif global (permanent et non permanent) concerné, les parts des structures employeuses sont différentes sur 2023 :



- La ville est la 1<sup>ère</sup> structure employeuse au niveau des agents permanent et non permanent pour les 3 effectifs, mais avec un taux nettement plus marqué au niveau de l'effectif masculin.
- Le CCAS représente la 3<sup>ème</sup> structure employeuse avec un taux nettement plus faible au niveau de l'effectif masculin.

## 2. POUR LES AGENTS PERMANENTS

### a) La répartition femmes-hommes par thématique

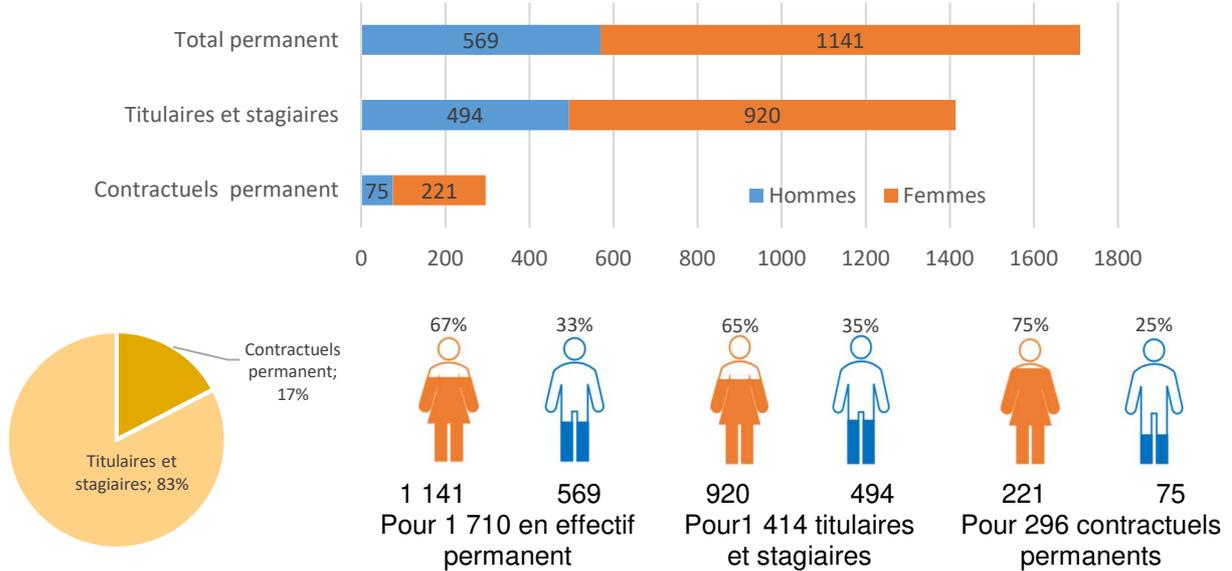
#### (a) En effectif

Sur l'année 2023, l'effectif des 3 structures employeuses (Agglomération, CCAS et Ville) au niveau des agents permanents (*titulaires, stagiaires et contractuels permanents*) est de :

**1 710 agents**, répartis entre 1 141 femmes et 569 hommes.

(b) Selon les statuts des agents

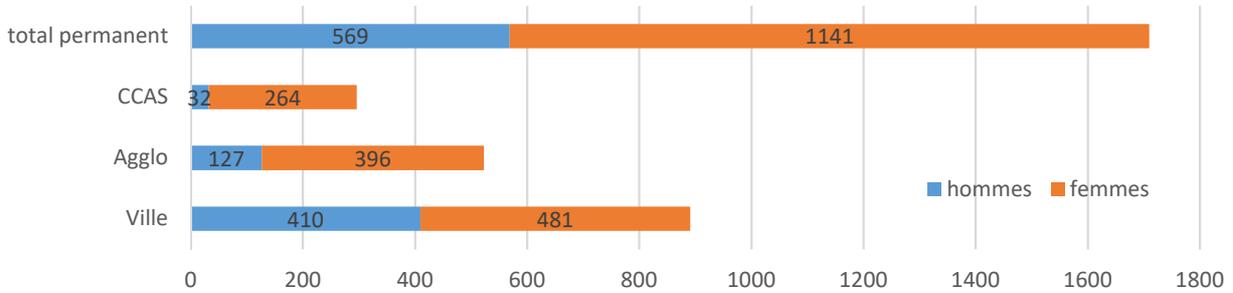
Selon les statuts des agents (titulaires-stagiaires et contractuels permanent), la répartition Femmes-Hommes est différente, pour l'année 2023.



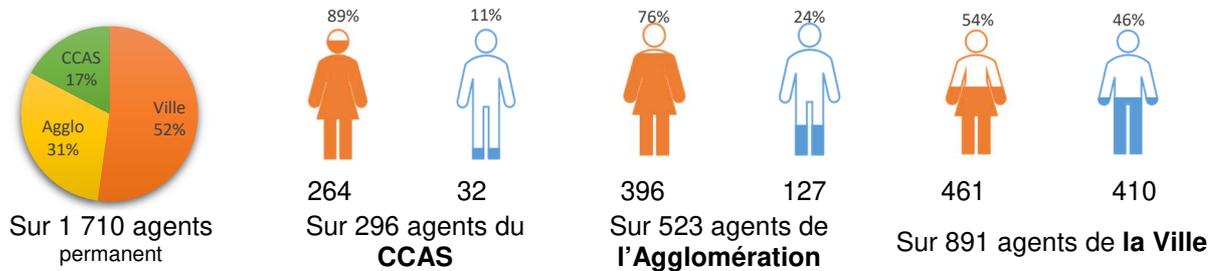
Les différents statuts en effectif permanent ne sont pas paritaires : les femmes y représentent toujours plus de 65%.  
Les titulaires et stagiaires représentent 83 % de l'effectif permanent.

(c) Selon les structures employeuses

Selon la structure employeuse (Agglomération, CCAS et Ville), la répartition des agents est différente au sein de l'effectif permanent comprenant 1 710 agents :



Selon la structure employeuse (Agglomération, CCAS et Ville), la répartition entre femmes et hommes est différente au sein de l'effectif global (permanent et non permanent) pour l'année 2023 :

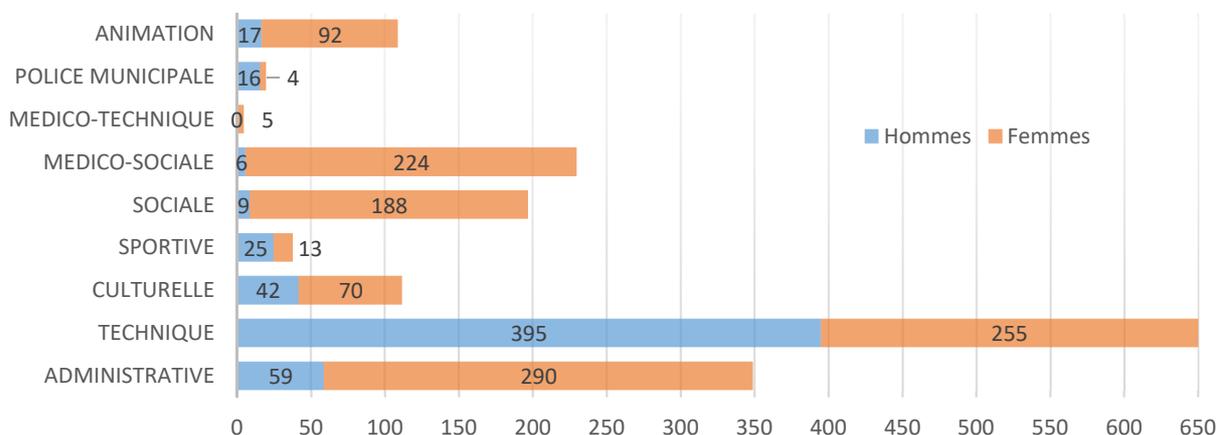


La Ville, 1ère structure au niveau des effectifs permanents, féminins et masculins, se rapproche de la parité, avec 54% de femmes dans son effectif permanent.  
L'Agglomération, 2<sup>ème</sup> structure employeuse comprend 76% d'effectif féminin.

Le CCAS est la structure qui emploie en pourcentage le plus de personnel féminin (89%) et le moins de personnel masculin (11%), en effectif permanent, mais le moins en nombre d'agentes et agents.

#### (d) Selon les filières

Selon les filières, on obtient la répartition suivante, qui montre le poids pris par des filières technique (38%), sociale et médico-sociale (25%), puis de la filière administrative (20%) au sein de l'effectif permanent, ainsi que la répartition Femmes-hommes dans les filières.



Une filière est 100% féminine : Médico-technique mais elle ne comprend que 5 agentes.

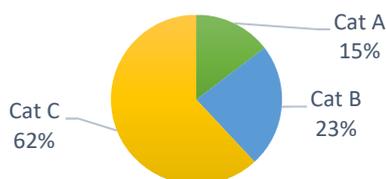
Les filières où les femmes sont majoritairement représentées sont : Médico-sociale (97% de femmes), sociale (95% de femmes), Animation (84%), Administrative (83% de femmes) puis Culturelle (63%).

Les filières où les hommes sont majoritairement représentés sont : police municipale (80%), Sport (66%), Technique (61%).

Il n'y a pas de filière paritaire (avec 50 %de femmes) au sein de nos collectivités.

Celles qui s'en rapprochent le plus sont les filières Culturelle (63% de femmes), Technique (39% de femmes) et Sportive (34% de femmes)

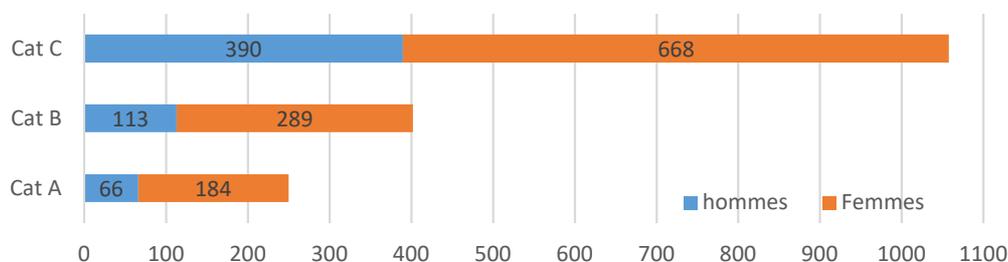
#### (e) Selon les catégories



L'effectif permanent avec 1 710 agents comprend :

62% de catégorie C (1 058 postes) avec 63% de femmes, 23% de catégorie B ( 402 postes) avec 72% de femmes, 15% de catégorie A ( 250 postes) avec 74% de femmes,

Selon les catégories, dans l'effectif permanent, on obtient les répartitions femmes-hommes suivantes :

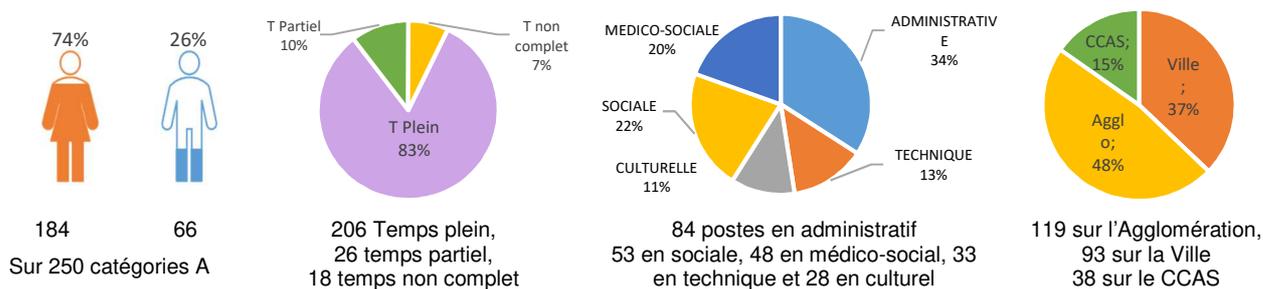


Aucune catégorie n'est paritaire, la part des femmes qui le constitue est toujours supérieure à 63%.

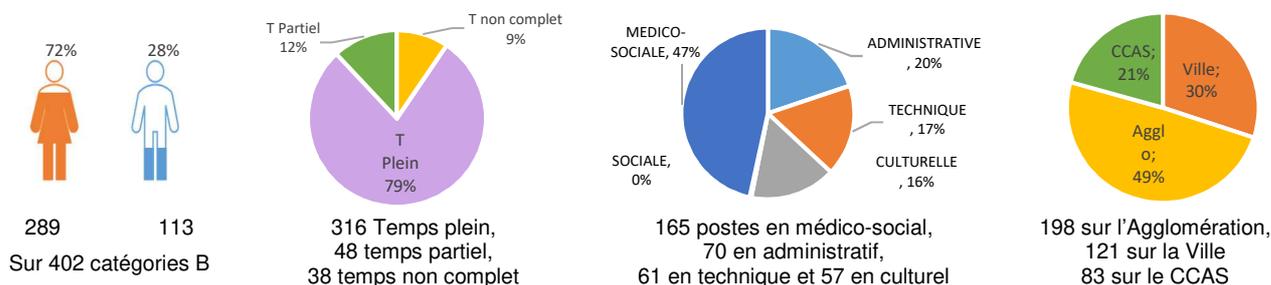
Pour les 3 catégories, les temps pleins représentent le temps de travail majoritaire des agents.

La 1<sup>ère</sup> structure employeuse des catégories A et B est l'Agglomération, mais c'est la ville pour la catégorie C.

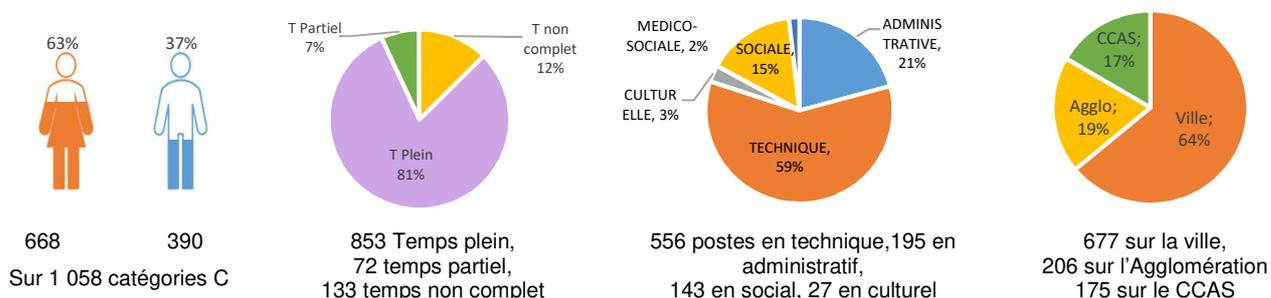
**La catégorie A** (250 postes) se répartit de plusieurs manières selon les genres, les temps de travail, les filières et les structures employeuses :



**La catégorie B** (402 postes) se répartit de plusieurs manières selon les genres, les temps de travail, les filières et les structures employeuses :

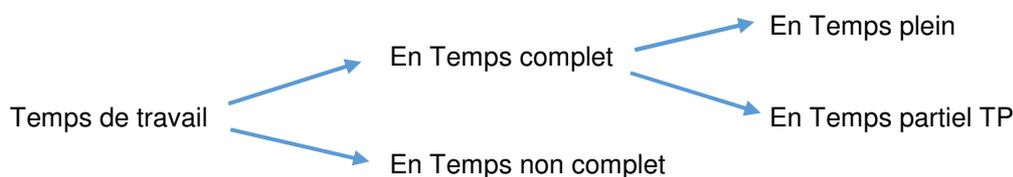


**La catégorie C** (1 058 postes) se répartit de plusieurs manières selon les genres, les temps de travail, les filières et les structures employeuses :



(f) Selon les temps de travail

Les temps de travail des agents permanents peuvent se répartir de la façon suivante :



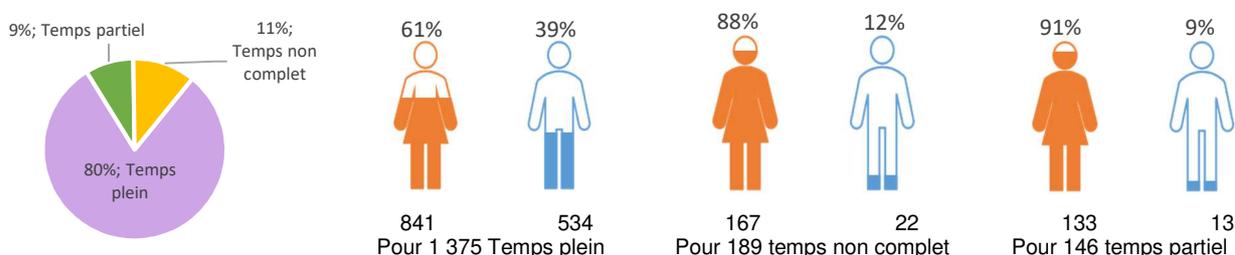
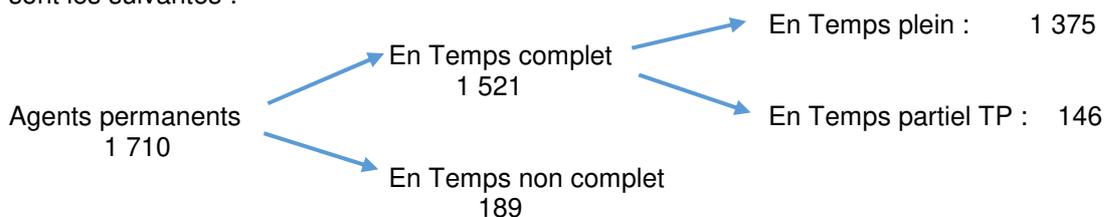
Un emploi à temps complet est un emploi sur lequel la durée de travail correspond à la durée légale de travail, c'est-à-dire 35 heures par semaine (ou 1 607 heures par an).

Un emploi à temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail. Le temps non complet correspond à un choix de la collectivité où elle n'a pas besoin d'un emploi à temps complet. Cette caractéristique de l'emploi s'impose à l'agent.

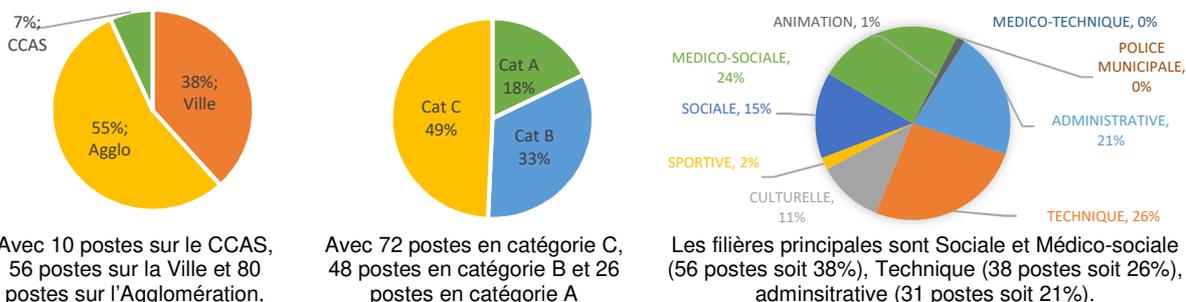
Le temps partiel s'applique sur un emploi que la collectivité a créé à temps complet. Il se fait à la demande de l'agent et pour une durée déterminée. Le temps partiel est alors exprimé en pourcentage d'un emploi à temps complet de 50 à 90% d'un temps plein.

- Au sein de la fonction publique territoriale, il existe deux situations de travail à temps partiel :
- le temps partiel de droit (*Jusqu'au 3<sup>ème</sup> anniversaire d'un enfant, pour donner des soins à un enfant ou un ascendant en situation de handicap, pour créer ou reprendre une entreprise, etc.*),
  - le temps partiel sur autorisation accordé sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

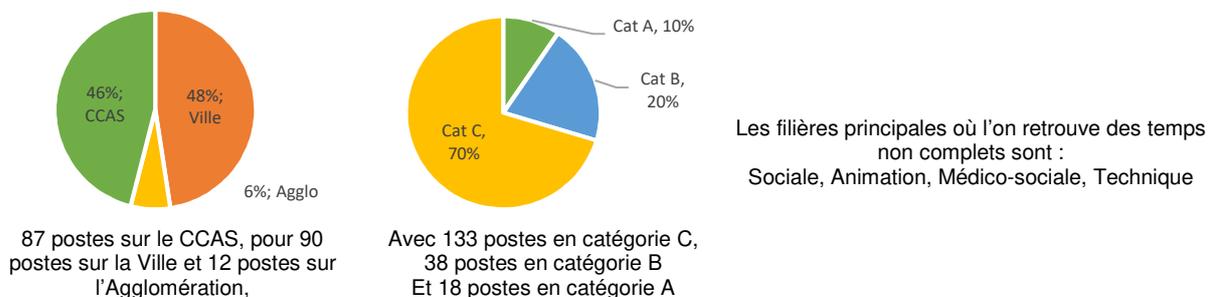
En fin 2023, pour les agents permanents (titulaires, stagiaires et contractuels permanents), les données sont les suivantes :



Les temps partiels (pour 146 postes, soit 9% du temps de travail) se répartissent selon les données suivantes :



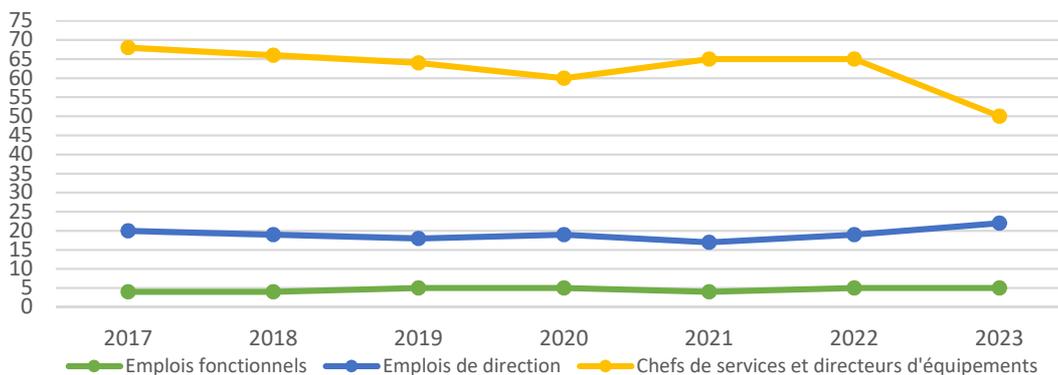
Les temps non complets (pour 189 postes, soit 11% du temps de travail) se répartissent selon les données suivantes :



**Les postes en temps non complet et en temps partiel sont au nombre de 335 (soit 29% des contrats de travail) en 2023, dont 300 sont occupés par des femmes soit 90% des postes.**

(g) Au niveau des emplois fonctionnel, direction et chef de service

Evolution depuis 2017 des emplois fonctionnels, de directions et de chefs de service.



L'ensemble de ces emplois présente une baisse tendancielle de -11% depuis 2017, accompagné par une baisse tendancielle notable des chefs de services (-17%) depuis 2017.

En 2023, une inversion de la répartition genrée des postes est constatée : **Ces emplois fonctionnels, de directions et de chefs de service sont occupés à 61% par des hommes**, alors qu'en 2022, ils étaient occupés à 52 % par des femmes.

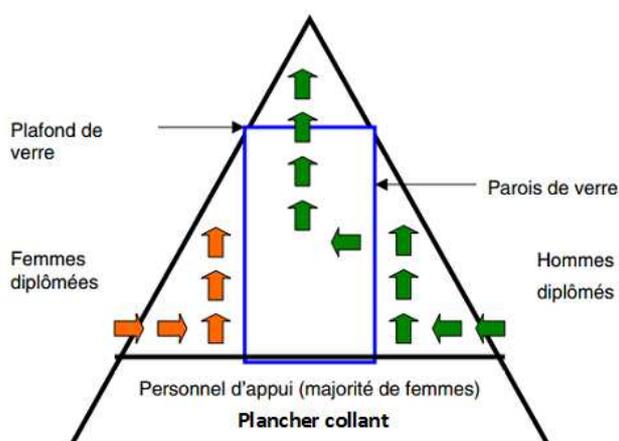
	% Femmes	% Hommes	Total
Emplois fonctionnels	40%	60%	5
Emplois de direction	36%	64%	22
Poste de chef de service et direction d'équipements	40%	60%	50
<b>Total</b>	<b>39%</b>	<b>61%</b>	<b>77</b>

Cette inversion s'accompagne de 2 situations différentes au niveau des postes fonctionnels et de directions d'une part et des postes de chefs de services de l'autre.

Entre 2022 et 2023, la part des femmes a augmenté au niveau des postes fonctionnels (passant de 1 à 2) et de direction (passant de 3 à 8).

Ceci laisse à penser que le plafond de verre qui apparaissait nettement en 2022, à partir des postes de direction, commence peut-être à être plus perméable. Mais cette évolution annuelle reste à confirmer.

Représentation schématique des barrières de la progression professionnelle que les femmes peuvent rencontrer dans leur carrière



Source : MGFEM

**Plafond de Verre** : la difficulté pour certains groupes sociaux à atteindre des niveaux hiérarchiques élevés.

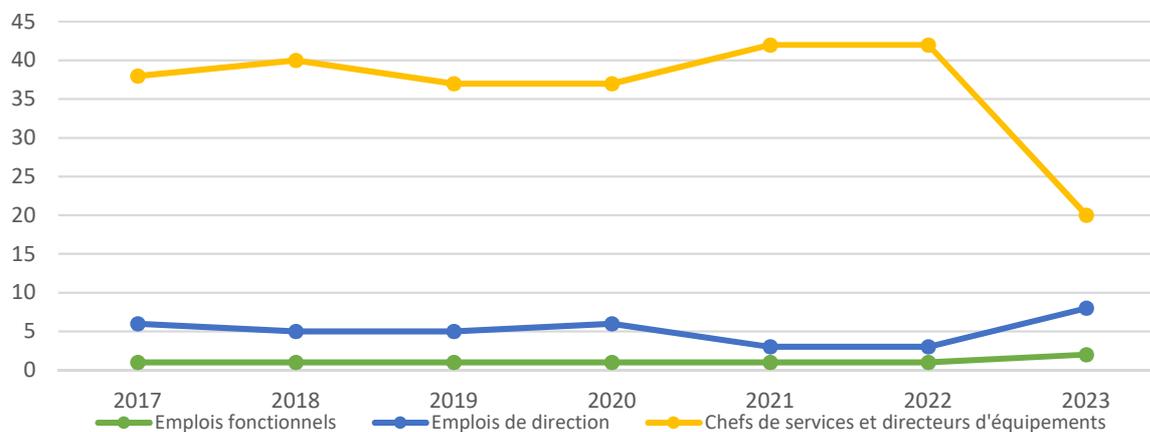
**Parois de verre** : fait que lorsque les femmes parviennent à atteindre les postes les plus élevés, ils se trouvent généralement dans des départements considérés comme moins stratégiques (exemple : communication, administration).

**Plancher Collant** : fait que les femmes soient bloquées à des positions moins élevées que les hommes dès leur début de carrière, ou façon de qualifier un moindre degré de mobilité inhérent à certains domaines ou à certains métiers, très souvent exercés par des femmes.

Mais à l'inverse, la part des femmes au niveau des postes de responsable des services ou de direction d'équipement a baissé de façon importante (passant de 42 à 20).

Cette évolution s'explique par une baisse importante de ce type de poste (passant de 65 à 50 postes), qui a majoritairement touché l'effectif féminin (-22 postes) alors qu'à l'inverse l'effectif masculin a vu son nombre de poste augmenter (+7 postes)

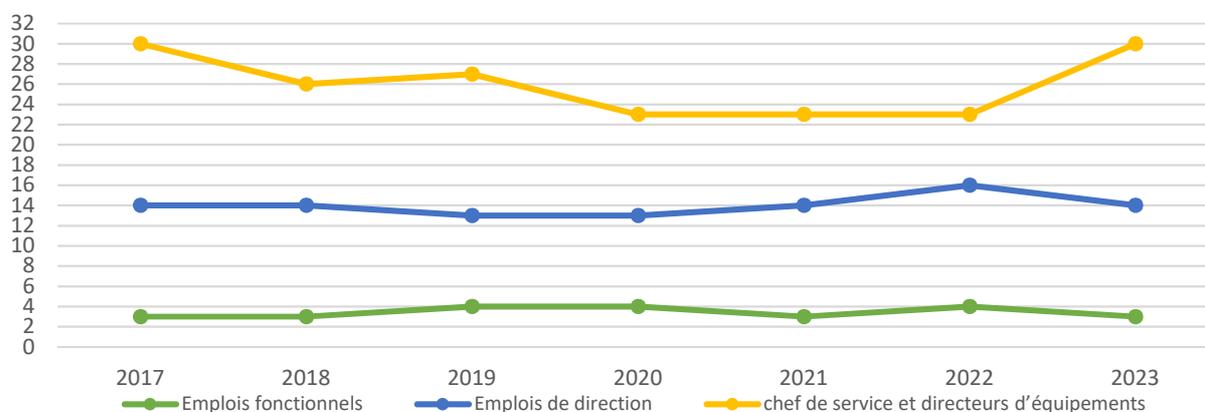
Evolution depuis 2017 des effectifs féminins dans les emplois fonctionnels, de directions et de chefs de service.



Ces types d'emplois au niveau des effectifs féminins présentent une baisse tendancielle de -19% depuis 2017.

Cette baisse est très marquée au niveau des emplois de chefs de service féminins en 2023.

Evolution depuis 2017 des effectifs masculins dans les emplois fonctionnels, de directions et de chefs de service.



Le nombre de ces emplois au niveau de l'effectif masculin présente une baisse tendancielle au niveau des effectifs masculins depuis 2017 (-2%).

En 2023, une hausse est observable sur les postes de chefs de services alors qu'une baisse apparaît sur les postes de direction.

*Les emplois fonctionnels sont les seuls emplois soumis à une obligation réglementaire de parité, au niveau des nominations uniquement, mais pas sur les postes en place. En cas de non-respect de cette obligation, la collectivité fait l'objet d'une amende.*

*Mais cette obligation ne s'applique pas sur les postes de direction ou de chef de service.*

## b) La répartition au sein des effectifs féminin et masculin permanents

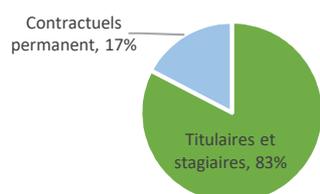
Sur l'année 2023, l'effectif des 3 structures employeuses (Agglomération, CCAS et Ville) au niveau des agents permanents (*titulaires, stagiaires et contractuels permanents*) est de :

**1 710 agents permanents** se répartissent entre 1 141 femmes (67% de l'effectif) et 569 hommes (33% de l'effectif).

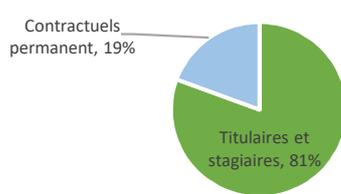
### (a) Selon les statuts

Les données concernant les statuts des agents (titulaires-stagiaires et contractuels) sont déjà présentées dans le paragraphe sur l'effectif permanent et non permanent.

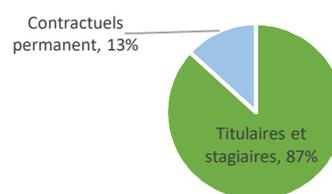
Selon l'effectif concerné, la répartition du statut des agents est différente en 2023.



Pour l'effectif global (1 710 agents)



Pour l'effectif féminin  
(1 141 agents, 67% de l'effectif permanent)

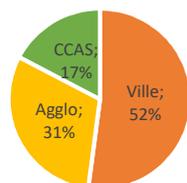
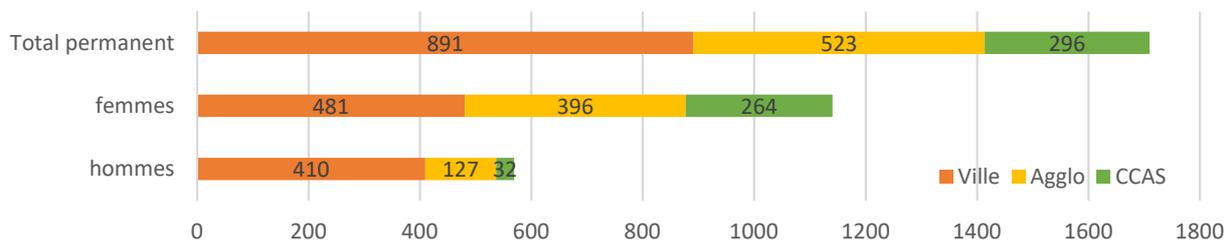


Pour l'effectif masculin  
(569 agents)

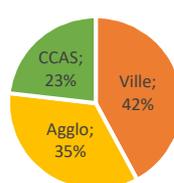
Les titulaires et stagiaires sont les statuts principaux sur les 3 effectifs (permanent, féminin et masculin) à plus de 81% de chacun des effectifs.

### (b) Selon les structures employeuses

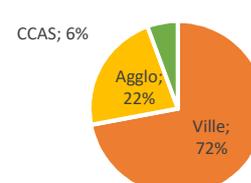
Selon l'effectif concerné, la part des structures employeuses (Agglomération, CCAS et Ville) est différente en 2023 :



Effectif permanent (1 710 agents)



Effectif féminin  
(1 141 agentes), 67% de l'effectif permanent

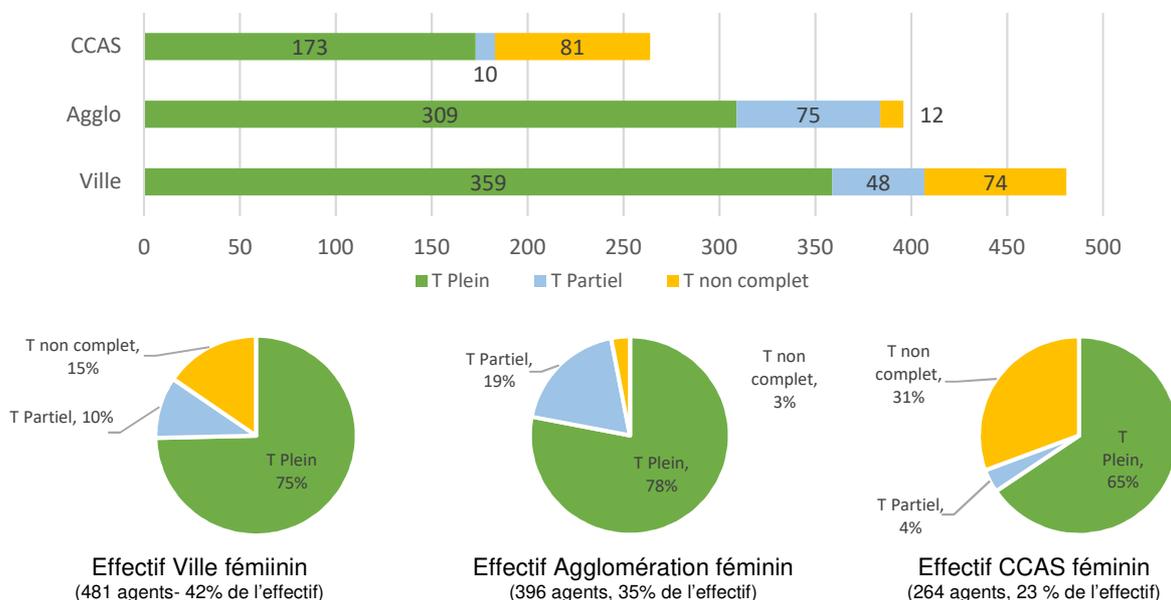


Effectif masculin (569 agents)

La ville est la 1<sup>ère</sup> structure employeuse des effectifs permanent, féminin et masculin, avec plus de 50% pour l'effectif permanent et l'effectif masculin.,  
 Puis ensuite on retrouve l'Agglomération et enfin le CCAS, avec une part très faible au niveau de l'effectif masculin.

**L'effectif féminin permanent par structure employeuse en 2023 se répartit de la façon suivante :**

La répartition des temps de travail de l'effectif féminin par structure employeuse en 2023 est la suivante :



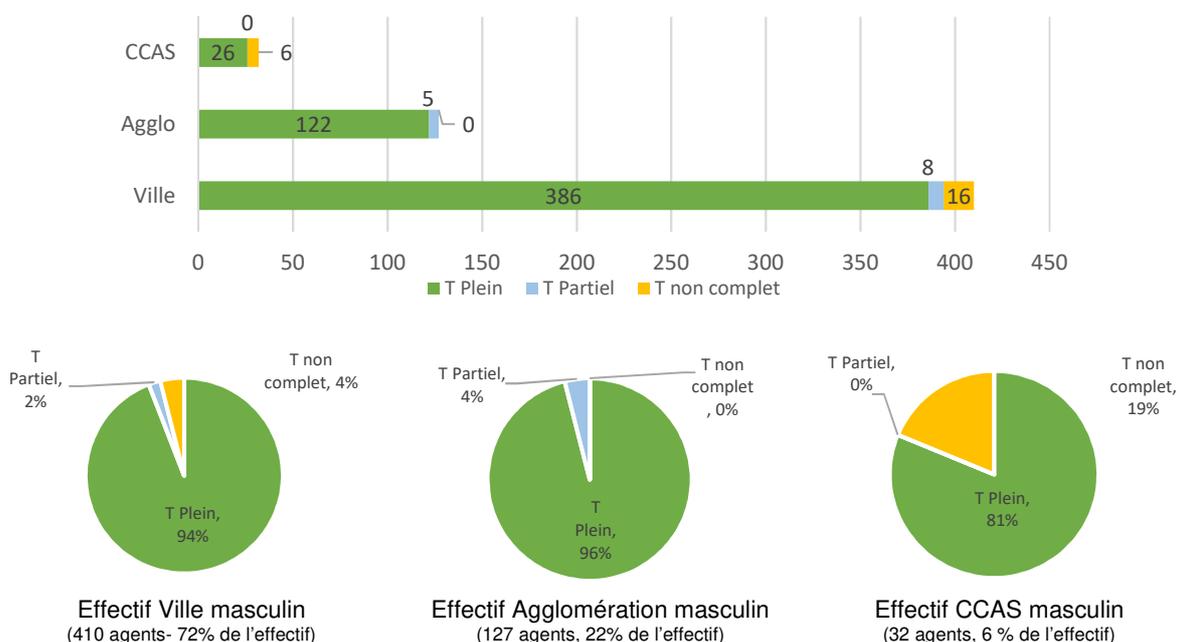
Les temps pleins sont les postes majoritaires sur les 3 structures employeuses, avec plus de 65% des effectifs féminins employées.

Les temps non complets représentent les 2<sup>ème</sup> types de postes au sein de l'effectif féminin de la Ville et du CCAS.

Les temps partiels représentent les 2<sup>ème</sup> types de postes au sein de l'effectif féminin de l'Agglomération.

**L'effectif masculin permanent par structure employeuse en 2023 se répartit de la façon suivante :**

La répartition des temps de travail de l'effectif masculin par structure employeuse en 2023 est la suivante :



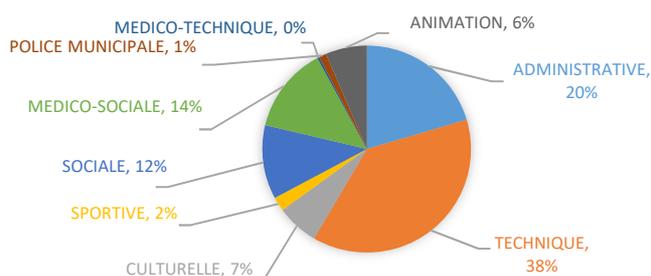
Les temps pleins sont les postes majoritaires sur les 3 structures employeuses, avec plus de 81% des effectifs masculins employés.

Les temps non complets représentent les 2<sup>ème</sup> types de postes au sein de l'effectif masculin de la Ville et du CCAS, mais avec des % faibles (notamment pour la ville). Ils n'existent pas au niveau de l'effectif masculin de l'Agglomération.

Les temps partiels représentent les 2<sup>ème</sup> types de postes au sein de l'effectif masculin pour l'Agglomération et le 3<sup>ème</sup> pour la ville. Ils n'existent pas au niveau de l'effectif masculin du CCAS.

### (c) Selon les filières

Sur l'année 2023, l'effectif permanent (1 710 agents) se répartit par filières de la manière suivante :



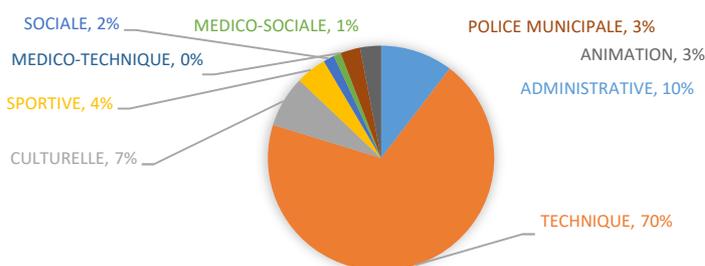
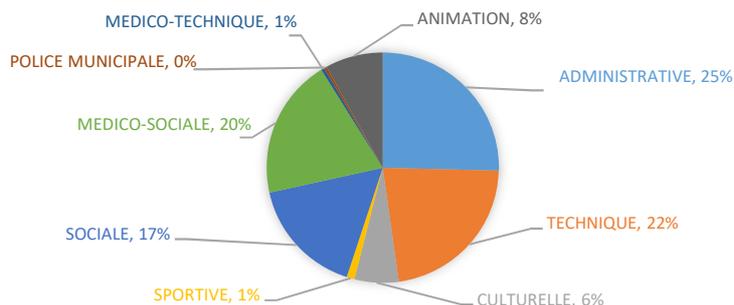
Les 3 filières principales représentant 83% des effectifs sont par ordre d'importance :

- Technique (650 sur 1 710 postes),
- Sociale et médico-sociale (427 sur 1 710 postes).
- Administrative (349 sur 1 710 postes).

Mais la répartition par filière observée sur l'effectif permanent n'est pas identique au sein des effectifs féminin et masculin.

**Au sein de l'effectif féminin**, la répartition des filières est la suivante :

- Sociale et médico-sociale (412 sur 1 141 postes)
- Administrative (290 sur 1 141 postes)
- Technique (255 sur 1 141 postes).



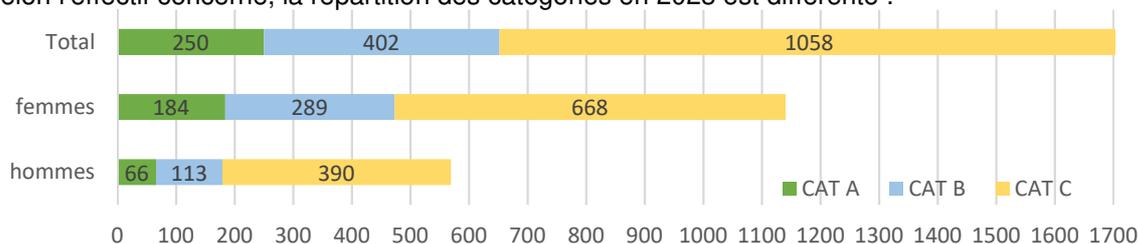
**Au sein de l'effectif masculin**, la filière technique des filières est la suivante :

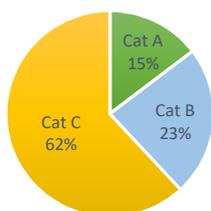
- Technique (395 sur 569 postes),
- Administrative (59 sur 569 postes),
- Culturelle (42 sur 569 postes).

Il a très peu d'effectif dans les filières du social, médico-social (3%).

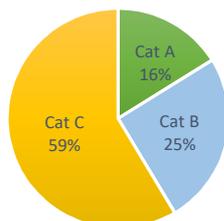
### (d) Selon les catégories

Selon l'effectif concerné, la répartition des catégories en 2023 est différente :

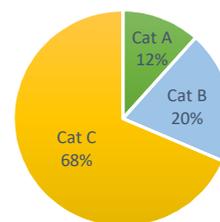




Effectif permanent (1 710 agents)



Effectif féminin (1 141 agentes, 67% de l'effectif)



Effectif masculin (569 agents)

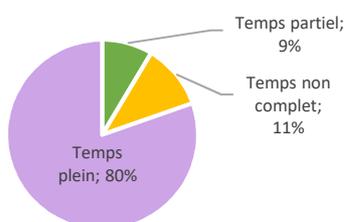
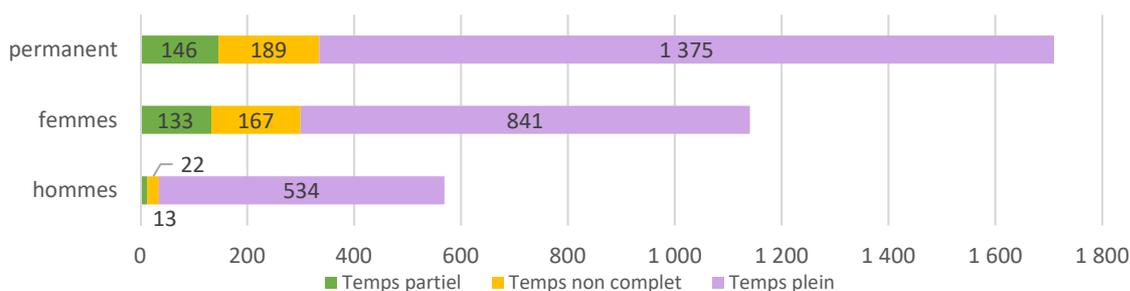
La catégorie C est la 1<sup>ère</sup> catégorie des effectifs permanent, féminin et masculin avec plus de 59% des effectifs respectifs.

La catégorie B est la 2<sup>ème</sup> catégorie des 3 effectifs avec plus de 20% des effectifs respectifs.

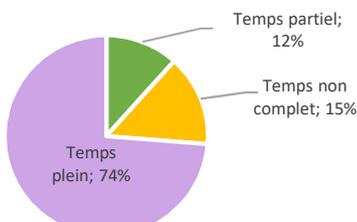
(e) Selon les temps de travail

Les temps de travail de l'effectif global des agents permanents ont été présentés dans le paragraphe 'La répartition femmes-hommes par thématique'.

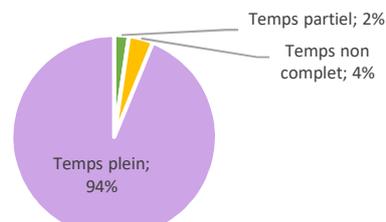
Selon l'effectif concerné, la répartition des temps de travail est différente en 2023 :



Effectif permanent (1 710 agents)



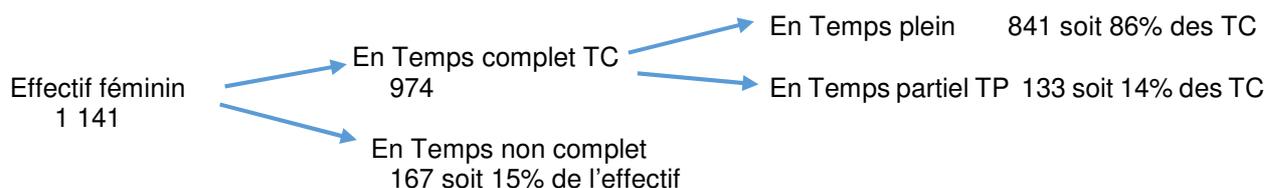
Effectif féminin (1 141 agentes)



Effectif masculin (569 agents)

Au sein des effectifs permanent, féminins et masculins, on retrouve le même ordre de temps de travail :  
 Les temps pleins en 1<sup>er</sup> avec plus de 74% des postes occupés.  
 Puis les temps non complets (avec des nombres variant de 22 à 189 postes).  
 Et enfin les temps partiels (avec des nombres variant de 13 à 146 postes).

**Les temps de travail de l'effectif féminin permanent en 2023 se répartissent de la façon suivante :**

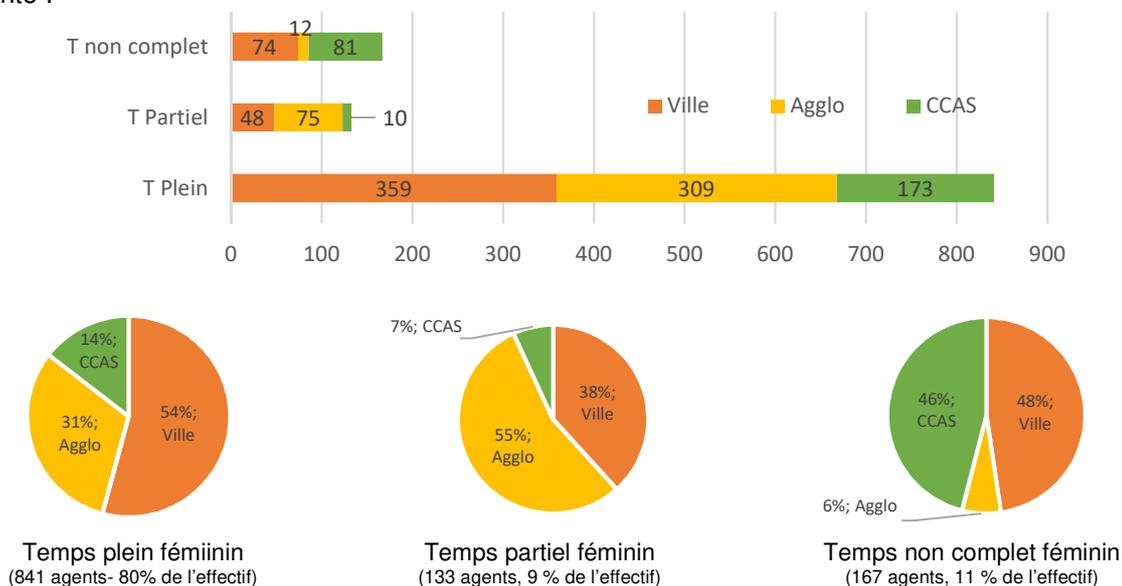


L'effectif féminin permanent comprend donc :

- 85% de contrats en temps complets, répartis sur 74% de temps pleins et 12% de temps partiels.
- 15% de contrats en temps non complet.

300 femmes occupent des postes avec des temps de travail réduit (en temps non complet ou en temps partiel), soit 26% de l'effectif féminin.

La répartition des structures employeuses au sein des temps de travail de l'effectif féminin en 2023 est la suivante :

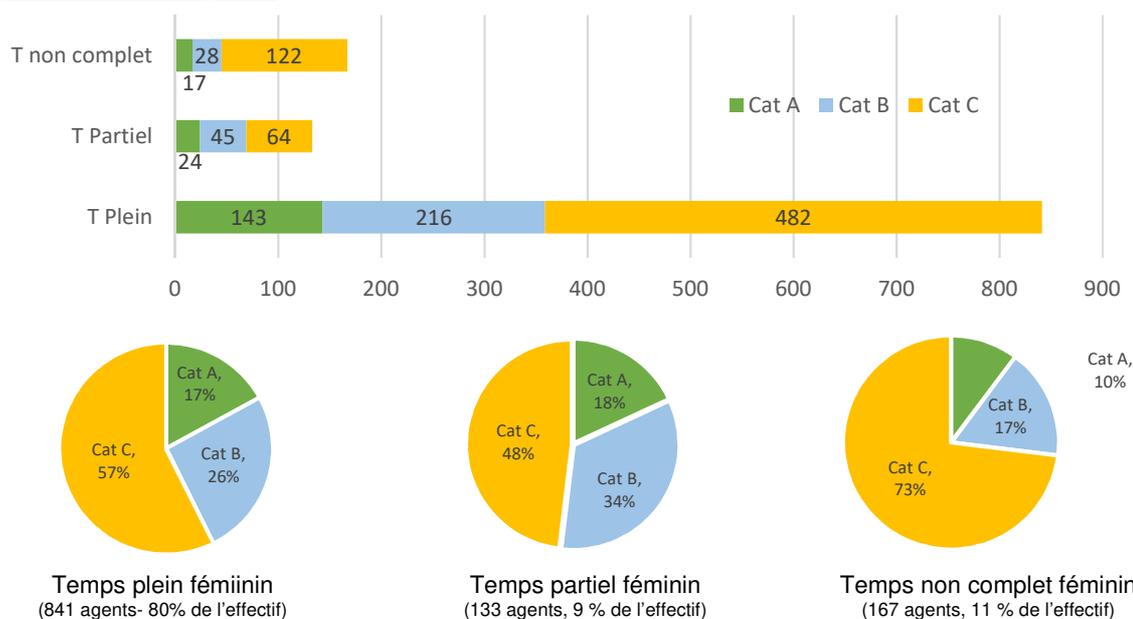


La ville est la structure employeuse majoritaire au niveau des temps plein féminins (54%) et des temps non complets féminins (48%).

L'Agglomération est la structure employeuse majoritaire (55%) pour les temps partiels féminins.

Le CCAS est la 2<sup>ème</sup> structure employeuse (46%) pour les temps non complets féminins, mais il représente peu au niveau des temps plein féminins et des temps partiel féminins.

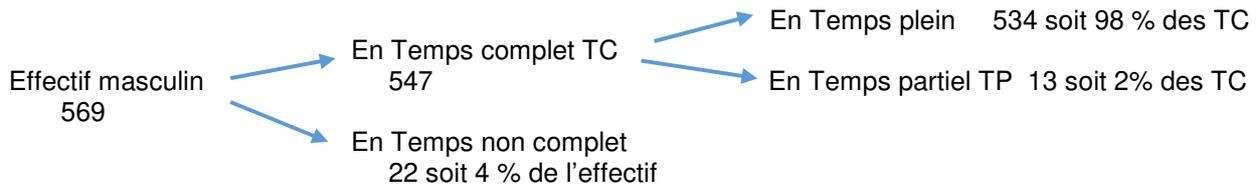
La répartition des catégories au sein des temps de travail de l'effectif féminin en 2023 est la suivante :



Au niveau de l'effectif féminin, la catégorie C est majoritaire au niveau des temps pleins, des temps partiels et des temps non complets avec un taux supérieur à 49%.

Puis ensuite on retrouve la catégorie B, puis enfin la catégorie A.

**Les temps de travail de l'effectif masculin permanent** en 2022 se répartissent de la façon suivante :

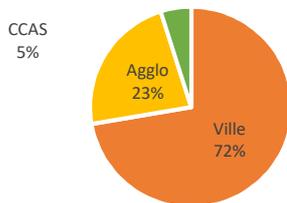
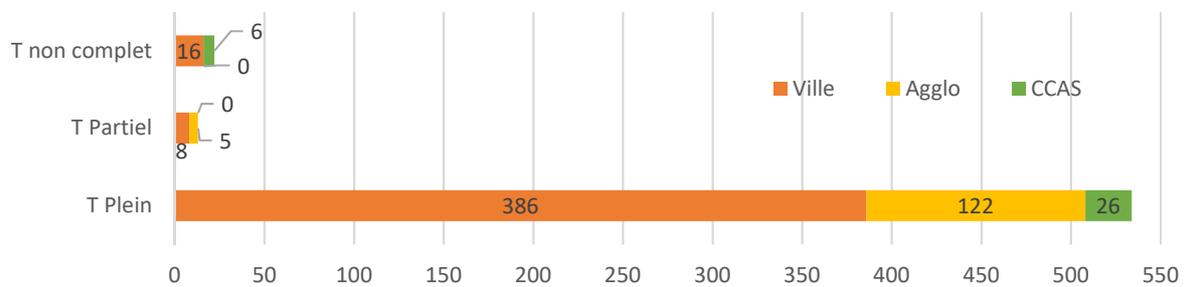


L'effectif masculin permanent comprend donc :

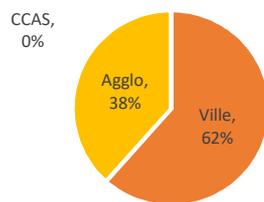
- 96% de contrats en temps complets, répartis sur 98% de temps pleins et 2% de temps partiels.
- 4% de contrats en temps non complet.

35 hommes occupent des postes avec des temps de travail réduit (en temps non complet ou en temps partiel), soit 6% de l'effectif masculin.

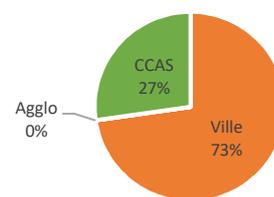
La répartition des collectivités employeuses au sein des temps de travail de l'effectif masculin en 2023 est la suivante :



Temps plein masculin (534 agents- 94% de l'effectif)



Temps partiel masculin (13 agents, 2% de l'effectif)



Temps non complet masculin (22 agents, 4% de l'effectif)

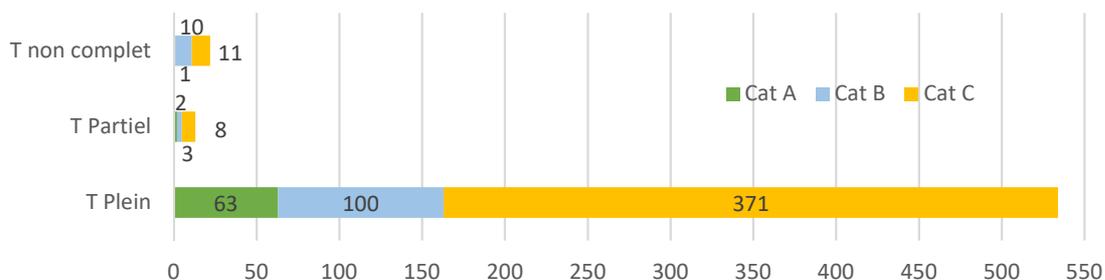
La ville est la 1<sup>ère</sup> structure employeuse au niveau de l'effectif masculin des temps pleins, partiels et non complets.

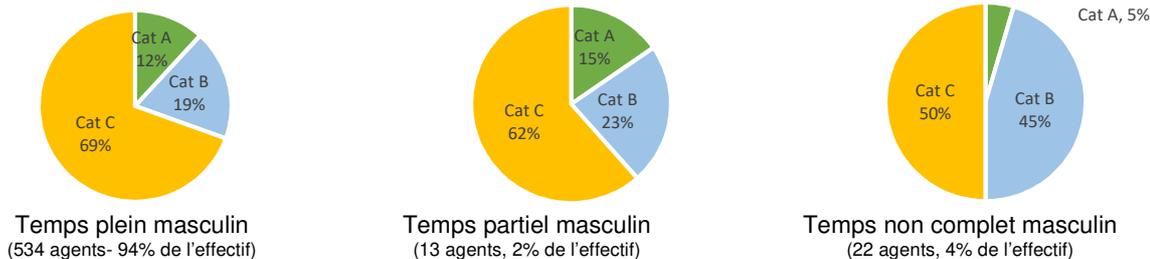
L'Agglomération est la 2<sup>ème</sup> structure employeuse pour les temps pleins et partiels masculins.

Il n'y a pas d'effectif masculin en temps partiel au niveau du CCAS.

Il n'y a pas d'effectif masculin en temps non complet sur l'Agglomération.

La répartition des catégories au sein des temps de travail de l'effectif masculin en 2023 est la suivante :



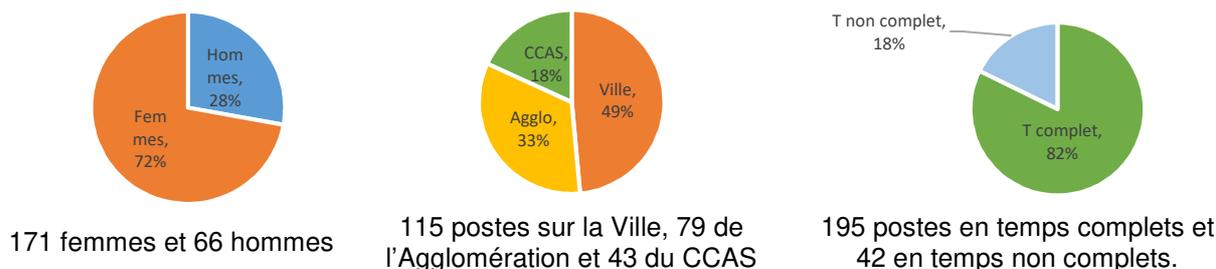


Au niveau de l'effectif masculin, la catégorie C est majoritaire au niveau des temps pleins, des temps partiels et des temps non complets avec un taux supérieur à 50%.  
 Puis ensuite on retrouve la catégorie B, avec un nombre de postes variant de 3 à 100, selon le temps de travail concerné.  
 Et enfin la catégorie A, avec un nombre de poste variant de 1 à 63, selon le temps de travail concerné.

(f) Selon les mouvements (arrivées et départs) sur l'année

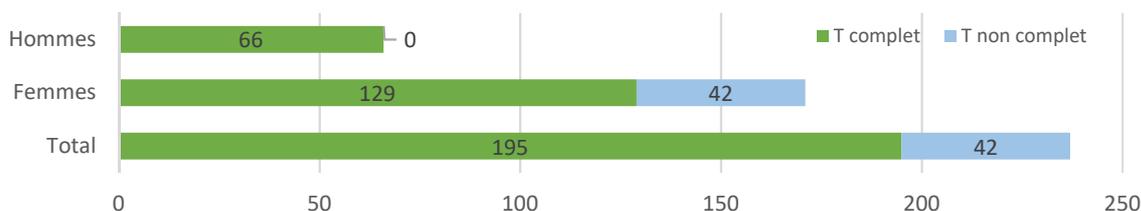
**Pour les recrutements sur l'année 2023**

Sur l'année 2023, il y a 237 recrutements de fonctionnaires et contractuels permanents sur les 3 structures employeuses, avec les détails suivants :



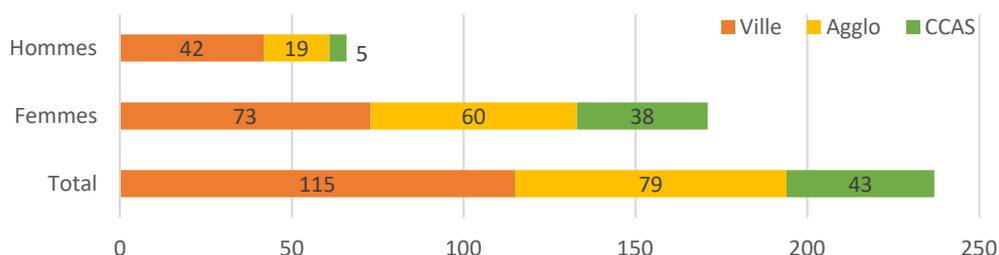
Les femmes sont majoritaires au niveau des recrutements.  
 La ville est la 1<sup>ère</sup> collectivité qui recrute.  
 Les recrutements se font à 82% sur des postes en temps complets.

Au niveau du temps de travail dans les recrutements, dans le détail des effectifs, on observe les éléments suivants :



Tous les recrutements en temps non complet se retrouvent sur l'effectif féminin.

Au niveau de la répartition des collectivités employeuses dans les recrutements, dans le détail des effectifs, on observe les éléments suivants :



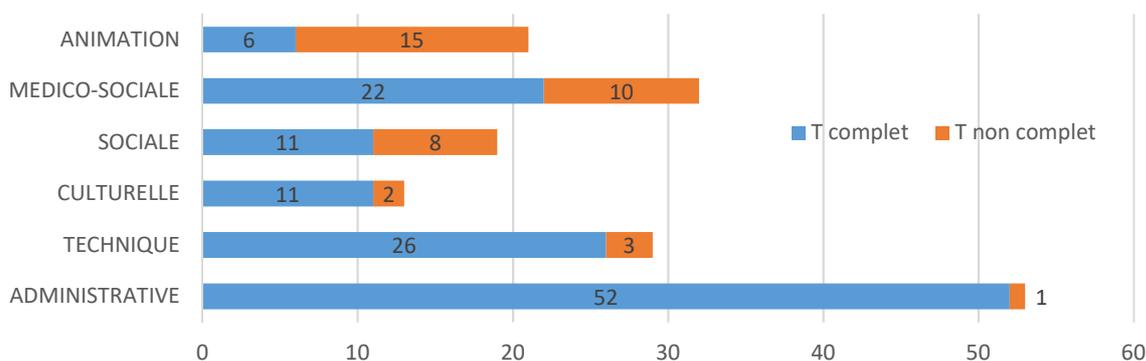
La ville est la structure qui recrute le plus au niveau de l'effectif permanent (49%), féminin (43%) et masculin (64%).

Puis ensuite on retrouve l'Agglomération avec au niveau de l'effectif permanent (33%), féminin (35%) et masculin (29%).

Au niveau des filières recrutées, on constate des différences selon l'effectif :

Les hommes sont quasiment tous recrutés en filière technique (52 postes) puis ensuite en administratif (5 postes).

Les femmes sont recrutées sur une variété de filières plus large.



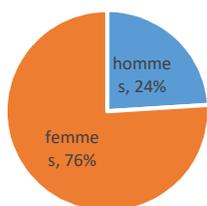
Les femmes sont recrutées majoritairement sur les filières administratives (32% des recrutements féminins), médico-sociale (19%), puis technique (17%) et animation 13%).

Les filières où les femmes sont recrutées en temps complet sont les filières administratives (41%), technique (20%), médico-sociale (17%).

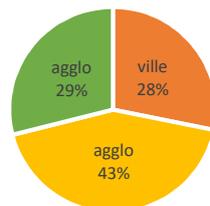
Les filières où les femmes sont recrutées en temps non complet sont les filières animation (38%), médico-sociale (26%) et sociale (21%).

### Pour les départs au cours de l'année 2023

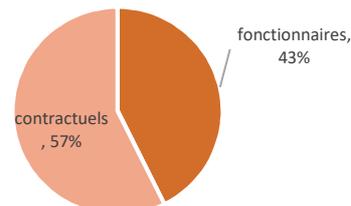
Sur l'année 2023, il y a eu 387 départs temporaires ou définitifs de fonctionnaires et contractuels permanents sur les 1 710 agents permanents, à raison :



De 294 femmes (76% des départs) et 93 hommes

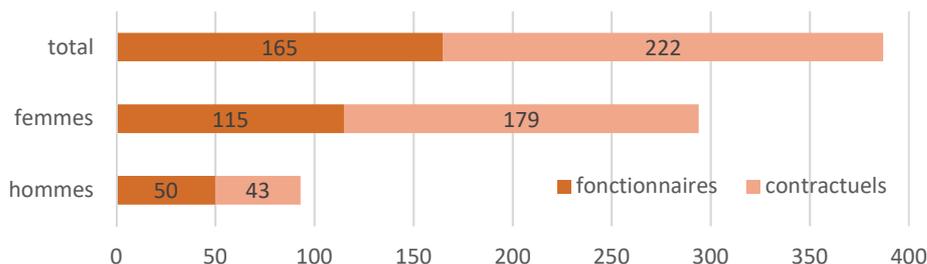


De 166 départs issus de l'Agglomération, 112 départs issus du CCAS, 109 départs issus de la ville,



De 165 départs de fonctionnaires et 22 départs de contractuels.

Le type d'employé qui quitte la structure employeuse varie selon l'effectif concerné :



Les hommes sont partis (temporairement ou définitivement) étaient à 54% sur des postes de fonctionnaires (50 postes).  
 Les femmes qui sont parties étaient à 61% des contractuels (179 postes).

La structure employeuse que l'employé quitte varie selon l'effectif :



Les femmes qui partent temporairement ou définitivement sont majoritairement issues de l'Agglomération (48%)  
 Les hommes qui partent sont majoritairement issus de la Ville (56%).

**Les motifs de départ** étant différents entre les fonctionnaires et les contractuels, les éléments sont détaillés ci-dessous :

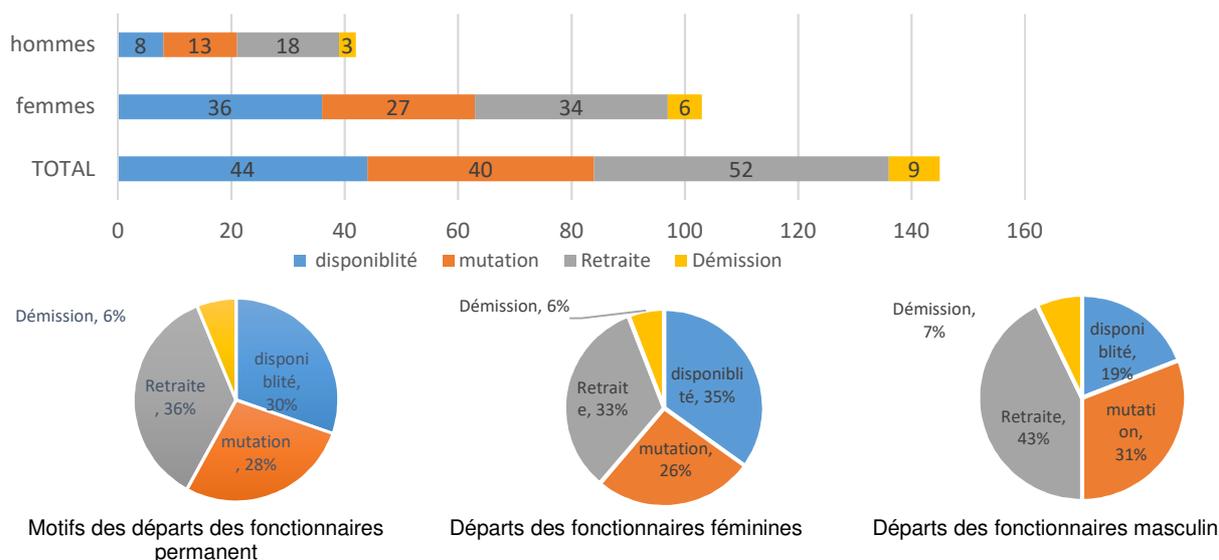
Pour les fonctionnaires

Au cours de l'année 2023, il y a eu 165 départs temporaires ou définitifs de fonctionnaires permanents sur les 1 414 fonctionnaires, dont :

44% sont issus de ville (72 départs), 37 % de l'Agglomération (61 départs) et 19% du CCAS (32 départs),  
 115 femmes (70% des départs) issues à 34% de la ville (39 départs), 40% de l'Agglomération (46 départs) et 26% du CCAS (30 départs)  
 50 hommes issus à 66% de la ville (33 départs), 30% de l'Agglomération (15 départs) et 4% du CCAS (2 départs).

Les motifs principaux de ces départs, couvrant 148 des 165 départs des fonctionnaires, sont les suivants : mise en disponibilité, retraite, mutation (changement de collectivité), démission, mais il y en a d'autres au niveau de la réglementation.

Les principaux motifs de départs des fonctionnaires, par genre et au global



Le départ en retraite constitue le 1<sup>er</sup> motif de départs des fonctionnaires.  
 La disponibilité représente le 2<sup>ème</sup> motif de départ des fonctionnaires permanent et de l'effectif féminin.  
 La mutation (changement de collectivité) représente le 2<sup>ème</sup> motif de départ dans l'effectif masculin.

### Pour les contractuels permanents

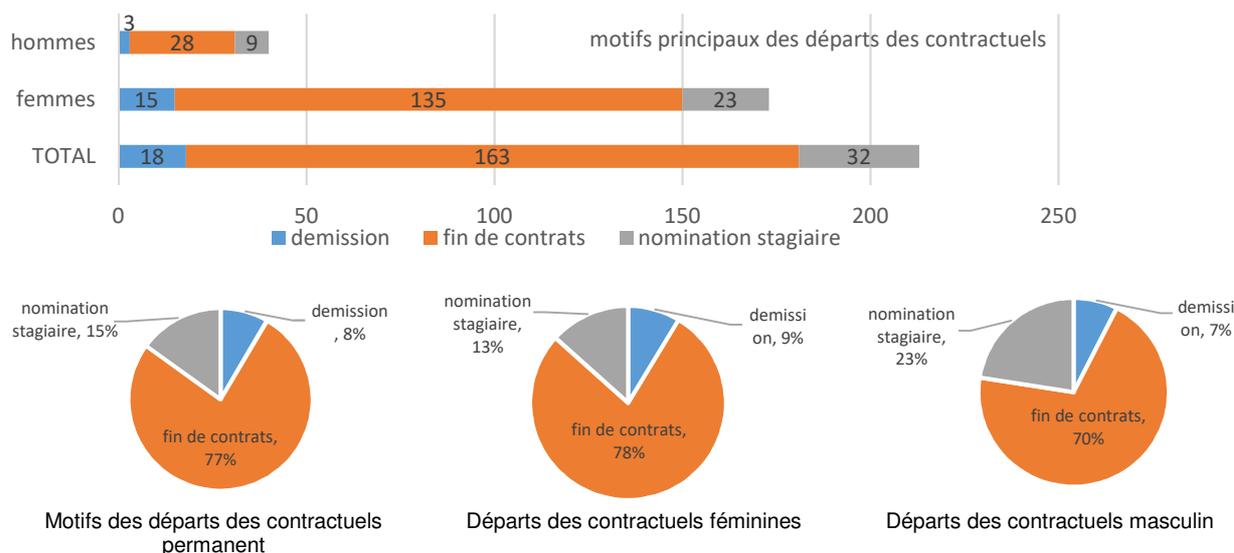
Au cours de l'année 2023, il y a eu 222 départs temporaires ou définitifs de contractuels permanents, sur les 296 contractuels permanents sur l'année dont :

17% sont issus de ville (37 départs), 47 % de l'Agglomération (105 départs) et 36% du CCAS (80 départs)

179 femmes (81% des départs) issues à 10% de la ville (18 départs), 53% de l'Agglomération (94 départs) et 37% du CCAS (67 départs)

43 hommes) issus à 44% de la ville (19 départs), 26% de l'Agglomération (11 départs) et 30% du CCAS (13 départs)

Les motifs principaux de ces départs, couvrant 213 des 222 départs des contractuels, sont les suivants : les fins des contrats, la nomination en tant que stagiaire au sein de la collectivité, la démission.



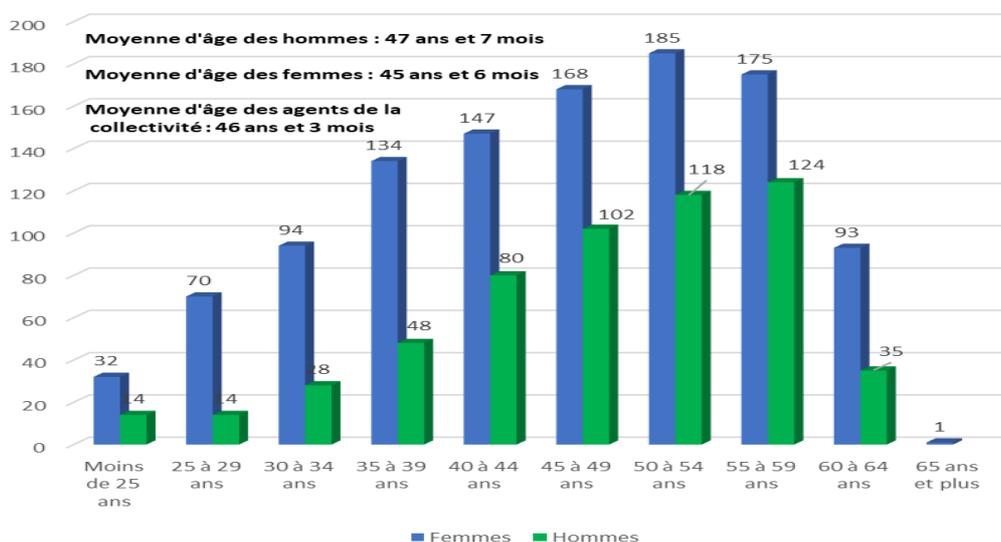
La fin de contrat constitue le 1<sup>er</sup> motif de départs des contractuels permanents, féminins et masculins. Ensuite, on retrouve la stagiarisation des employés au sein de la collectivité en cours d'année pour 23% des cas.

### (g) Selon la pyramide des âges

La pyramide des âges permet de mettre en lumière la répartition par tranches d'âges des femmes et des hommes au niveau de l'effectif permanent pour les 3 structures employeuses.

Au niveau de toutes les tranches d'âges, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Pyramides des âges au 31/12/2023



La forme «toupie» montre que les 3 structures employeuses (Agglomération, CCAS, Ville) possèdent un effectif très largement situé dans la force de l'âge. Cette forme indique que les structures employeuses ont recruté massivement sur une période de forte croissance. Le nombre d'employés «jeunes» est assez bas par rapport aux autres tranches d'âges.

Les principaux avantages se reflètent dans le haut niveau de compétences et d'expériences présentes dans ces structures. Avec une majorité de personnes encore dans la force de l'âge, le risque du départ en retraite dans l'immédiat est assez limité.

L'un des gros désavantages est que lorsque les premiers départs en retraites vont arriver pour toutes ces personnes recrutées au même moment, il va falloir anticiper tous ces départs afin de limiter la perte de compétence et réussir à conserver la même structure d'âge dans l'entreprise.

	Femmes	Hommes
2018	46 ans et 9 mois	47 ans et 7 mois
2019	46 ans et 6 mois	47 ans et 6 mois
2020	46 ans et 5 mois	48 ans et 1 mois
2021	46 ans et 2 mois	48 ans et 4 mois
2022	45 ans et 6 mois	47 ans et 7 mois
2023	45 ans et 6 mois	47 ans et 7 mois

Données disponibles uniquement depuis 2018

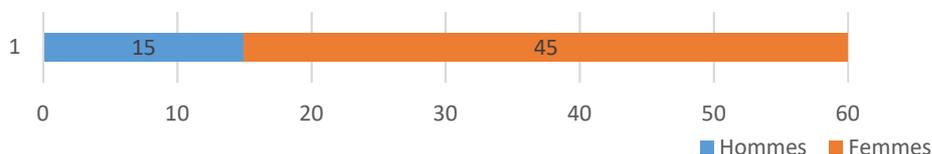
L'évolution de la moyenne d'âge des agents est la suivante :

- Celle des femmes baisse depuis 2018, mais en 2023, elle est équivalente à celle de 2022.
- Celle des hommes a augmenté régulièrement depuis 2018 sauf pour les années 2022 et 2023.

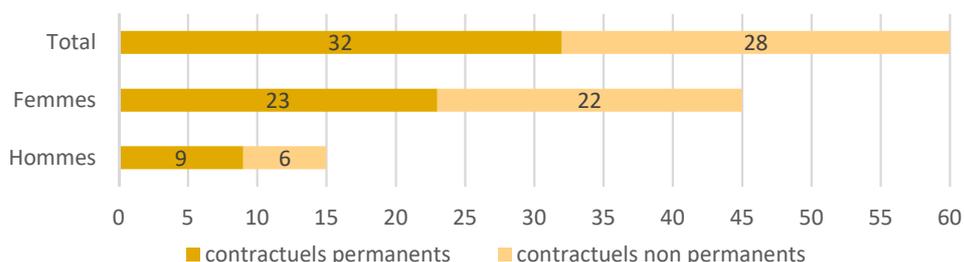
#### (h) Selon les évolutions de carrière sur l'année

##### Au niveau des nominations stagiaires

Au niveau de l'année 2023, il y a 60 nominations stagiaires sur des contractuels permanents et non permanents, avec 75% de femmes et 25 % d'hommes.



Au niveau des différents effectifs, les nominations stagiaires varient selon l'indicateur suivi :



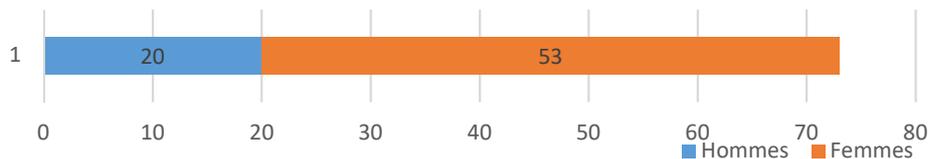
Les contractuels permanents sont majoritaires pour la nomination stagiaire dans tous les effectifs global, féminin et masculin (+ de 51%).



La ville est la 1<sup>ère</sup> structure employeuse à nommer des stagiaires pour tous les effectifs global, féminins et masculins, et ensuite on retrouve le CCAS (mais sur un nombre de poste proche de l'Agglomération).

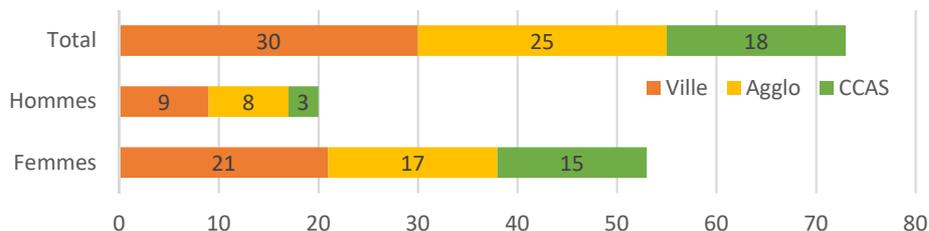
### Au niveau des titularisations

En 2023, il y a eu 73 titularisations d'agents stagiaires, avec 73% de femmes et 27 % d'hommes.



Au niveau des effectifs, les structures employeuses qui titularisent, varient.

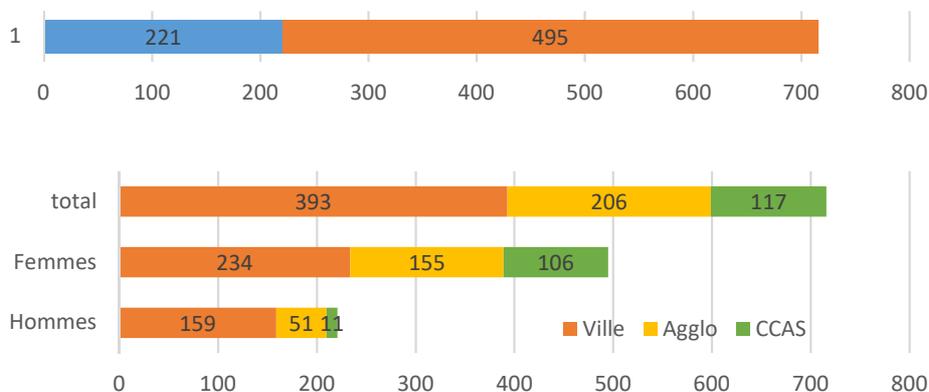
A raison de 41% pour des agents issus de la ville, 34 % de l'Agglomération et 25 % du CCAS.



La Ville est la 1<sup>ère</sup> structure employeuse à titulariser des agents de l'effectif global, féminin et masculin (30 agents sur 73 titularisations).

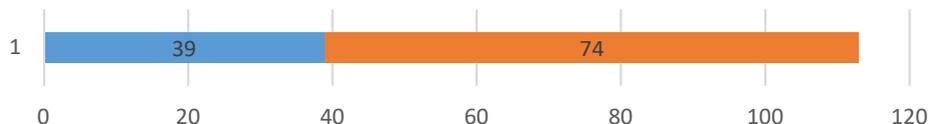
### **Au niveau des avancements**

Pour les avancements d'échelons, il y en a eu 716 sur l'année 2023, à raison de 69% de femmes et 31 % d'hommes.

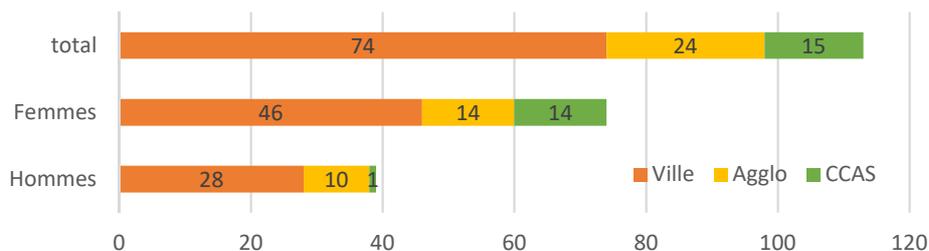


La ville est la 1<sup>ère</sup> structure au niveau de l'avancement d'échelons pour les différents effectifs global, féminin et masculin.

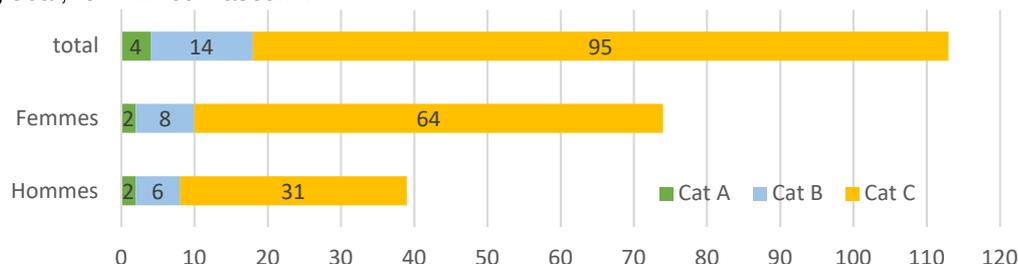
Pour les avancements de grades, il y en a eu 113 sur l'année 2023, à raison de 65% de femmes et 35 % d'hommes.



La ville est la 1<sup>ère</sup> structure au niveau de l'avancement de grade pour les différents effectifs global, féminin et masculin.



La catégorie C est celle qui connaît le plus d'avancement de grades sur l'année 2023, pour les différents effectifs global, féminin et masculin.



### (i) Vis-à-vis du handicap

Tout employeur public d'au moins 20 équivalents temps plein (ETP) a l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap dans une proportion minimale de 6 % de l'effectif total.

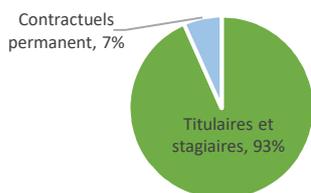
Le détail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) sont indiqués au niveau du chapitre des employés permanents et non permanent.

En 2023, 155 personnes sont bénéficiaires d'emplois de travailleurs handicapés (BOETH) en temps permanent, avec 105 femmes et 50 hommes.

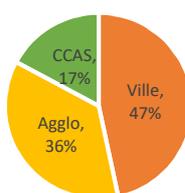


Les 105 femmes BOETH représentent 9 % de l'effectif féminin permanent  
Les 50 hommes BOETH représentent 9 % de l'effectif masculin permanent.

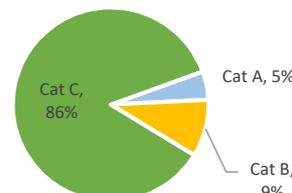
Au niveau des 105 femmes en situation de handicap, on constate les répartitions suivantes :



Les titulaires stagiaires représentent 98 postes des 105 BOETH féminins

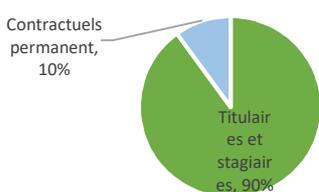


La ville est la 1<sup>ère</sup> employeuse de BOETH féminins (49 sur 105)

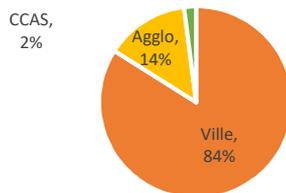


La catégorie C représente 90 postes des 105 BOETH féminins

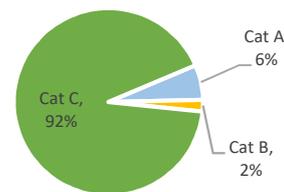
Au niveau des 50 hommes en situation de handicap, on constate les répartitions suivantes :



Les titulaires stagiaires représentent 45 des 50 des BOETH masculins



La ville est la 1<sup>ère</sup> employeuse de BOETH masculin (42 sur 50)



La catégorie C représente 46 postes des 50 BOETH masculins

### 3. LA COMPARAISON SALARIALE FEMMES-HOMMES

L'analyse comparée entre les femmes et les hommes des données salariales mensuelles de l'année 2023 n'ayant pas été fournie par la DRH, il n'est pas possible de faire figurer ces informations dans ce chapitre pour l'année 2023.

#### B. Le plan d'actions interne sur l'égalité femmes-hommes

Le protocole d'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ont rendu obligatoire la réalisation, par les collectivités de plus de 20 000 habitants, d'un plan d'action concernant l'égalité femmes-hommes.

Les moyens humains étant mutualisés, un plan d'action unique, d'une durée de 3 ans, est présenté pour la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et le CCAS.

Ce plan d'action porte sur le fonctionnement interne des structures et a été élaboré entre fin 2020- début 2021 par un groupe de travail associant 24 agents volontaires, sur le diagnostic de l'égalité dans la collectivité et pour faire des propositions d'actions.

Après présentation en comité de pilotage « Egalité femmes-hommes » le 16 mars 2021 et en comité technique le 25 mars 2021, ce plan d'actions interne a été acté par délibération au conseil municipal du 30 mars 2021 et au conseil d'Agglomération du 6 avril 2021 et au conseil d'administration du CCAS du 14 avril 2021.

#### 1. SON AVANCEMENT

Ce programme pluriannuel 2021-2023 avec 20 actions comprend des thématiques comme vivre l'égalité au sein de la collectivité, garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois et métiers, favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

Ainsi s'il n'a pas été possible de relancer en 2022 le groupe de travail qui avait permis d'identifier ce plan d'actions, cela ne signifie pas pour autant que le plan d'actions n'avance pas.

Voici l'état des lieux de l'avancement du plan jusque mi 2024 :

Sur le domaine « **Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement ainsi que les agissements sexistes** »,

Au niveau de l'action « *Former les agents à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les agissements sexistes* » : 2 types de formations sont proposées et se sont poursuivies en 2024 :

- La formation des agents périscolaire et des Atsem sur l'égalité Filles-Garçons, animé par l'association 'Regalons Nous' afin de faire prendre conscience aux agents des stéréotypes de genre et faire évoluer leurs pratiques au quotidien.

- La formation-sensibilisation de 1er niveau de certains professionnels en interne à la collectivité qui, à l'occasion de l'exercice de leurs missions, peuvent être confrontés à des sollicitations d'usagers ou des propos sur cette thématique qui ne relève pas de leur cœur de métier (policier municipal, auxiliaire de puériculture, agent d'accueil, animateur de maison de quartier, conseillère mission locale).

Sur le domaine « **Faire vivre l'égalité au sein de la collectivité** », au niveau de l'action « Signer la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale », L'Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon ont signé l'adhésion à cette charte européenne le 9 mai 2023.

#### 2. SON RENOUVELLEMENT

Le renouvellement du plan d'actions interne sur l'égalité, est pris en main par la DRH de la collectivité, avec l'arrivée d'un nouvel agent à compter de mi-octobre 2024.

## C. Les index égalité professionnelle

La loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 a mis en place un index ayant pour objectif de mesurer les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, l'article L132-93-3 du Code général de la fonction publique (CGCP) prévoit également pour les communes et EPCI de plus de 40 000 habitants une obligation de publication annuelle sur leur site Internet et de transmission au Préfet :

- Des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Et des actions mises en œuvre pour les supprimer

### **Modalités de calcul des indicateurs pris en compte dans le cadre de l'Index**

4 indicateurs distincts sont désormais pris en compte par la réglementation et calculés sur la base de données extraites des rapports sociaux uniques (RSU) des collectivités :

Indicateur n°1 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filières et catégories hiérarchiques équivalentes.

Indicateur n°2 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filières et catégories hiérarchiques équivalentes.

Indicateur n°3 : Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes.

Indicateur n°4 : Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Les indicateurs précités sont calculés automatiquement sur la base des données recueillies dans le cadre du rapport social unique (RSU). Ainsi, l'index se calcule avec les informations se rapportant à l'année N-1.

Au terme de la procédure de calcul des indicateurs et de l'index, les résultats obtenus, conformément à la réglementation, doivent être supérieurs ou égaux à une cible fixée à **75 points**.

Si cette cible n'est pas atteinte, des objectifs de progression doivent être fixés et publiés sur le site Internet de la collectivité, des objectifs qui doivent demeurer consultables jusqu'à ce que la cible soit atteinte et rendus accessibles aux agents par voie numérique ou par tout autre moyen.

Au titre de l'année 2023, l'index de la ville de La Roche-sur-Yon s'établit à **74/100**.

Considérant cette situation, la suppression des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes passera prioritairement par une révision des lignes directrices de gestion de la collectivité, et notamment des critères internes mis en œuvre chaque année dans le cadre des avancements de grade et de la promotion interne, de manière à assurer l'atteinte à minima des 75 points réglementaires d'ici 3 ans.

Au titre de l'année 2023, l'index de La Roche-sur-Yon Agglomération s'établit à **95/100**.

De fait, même si le niveau de l'Agglomération dépasse le minimum réglementaire, la collectivité entend poursuivre le travail réalisé dans le cadre de ses recrutements et procédures de mobilité / promotion interne afin de maintenir en l'état l'écart global existant entre les femmes et les hommes en matière de rémunération.

Au titre de l'année 2023, l'index du CCAS s'établit à **90/ 100**.

En application de la réglementation, ces index sont publiés sur le site internet de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon.

Le non-respect de l'obligation de publication de l'index et de transmission de la preuve de la publication, ainsi que le non-respect de l'atteinte de l'objectif par l'employeur pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive exposent la collectivité ou l'établissement public, à une sanction financière.

# INDEX 2023



Egalité professionnelle

COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

**74/100**

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

Contact :  
[dqcl-index@dqcl.gouv.fr](mailto:dqcl-index@dqcl.gouv.fr)

Score global		74/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		48/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		15/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)		4/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		7/10

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

# INDEX 2023



Egalité professionnelle

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

95/100

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

Contact :  
[dqcl-index@dqcl.gouv.fr](mailto:dqcl-index@dqcl.gouv.fr)

Score global



1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires



2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent



3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)



4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations



Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

# INDEX 2023



Egalité professionnelle

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LA ROCHE-SUR-YON

## 90/100

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

Contact :  
[dqcl-index@dqcl.gouv.fr](mailto:dqcl-index@dqcl.gouv.fr)

Score global



1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires



2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent

0/0

3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)

0/0

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations



Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

## IV. Les objectifs en matière d'égalité femmes / hommes et lutte contre les violences faites aux femmes

### A. Evaluation des objectifs 2023-2024

Objectifs 2023-2024	Réalisation
Programmer et mettre en œuvre des actions, autour du 25 novembre 2023 (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de la campagne de communication sur la lutte contre les violences faites aux femmes, avec de nouveaux supports</li> <li>- Poursuite de l'action de l'ONU 'Orangez votre ville',</li> <li>- Présentation de la pièce de théâtre « après coup » à l'auditorium du Cyel,</li> <li>- relai d'information sur les programmes d'actions des associations partenaires</li> </ul>
Programmer et mettre en œuvre des actions, autour du 8 mars 2023 (journée internationale des droits des femmes),	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un village de l'égalité le samedi 9 mars 2024</li> <li>- Présentation pendant 1 mois au Cyel d'une exposition sur les grandes résistantes contemporaines</li> <li>- spectacle de danse contemporaines le samedi 9 mars 2024 au Cyel,</li> <li>- ciné-débat avec un documentaire sur les 'petits mâles',</li> <li>- relai d'information sur les programmes d'actions des associations partenaires</li> </ul>
Poursuite de la création d'un mobilier original de cours de récréation.	Démarche de collaboration à l'arrêt pour des raisons administratives, techniques et de planning.
Mettre en œuvre les actions du plan d'action égalité femmes-hommes et préparation de son renouvellement pour 3 ans (2024-2026)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'action sur la formation d'agents périscolaires sur l'égalité filles-garçons.</li> <li>- renouvellement à venir à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, par la DRH</li> </ul>
Elaboration du plan d'actions pour la charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale	Elaboration non mise en œuvre sur la période indiquée
Mettre en œuvre le contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Poursuite des actions de formation et sensibilisation du grand public

### B. Objectifs 2024-2025

- Programmer et mettre en œuvre des actions, autour du 25 novembre 2024 (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes),
- Programmer et mettre en œuvre des actions, autour du 8 mars 2025 (journée internationale des droits des femmes),
- Participation au renouvellement du plan d'action égalité femmes-hommes pour 3 ans (2025-2027)
- Elaboration du plan d'actions pour la charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,
- Poursuivre le contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

## V. Synthèse

En application de l'article D2311-16 (et du décret n°2021-571 du 10 mai 2021) et de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter tous les ans à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport existe sur le territoire depuis 2016. Il doit être présenté en amont du DOB (débat d'orientation budgétaire des collectivités). Ainsi il est présenté au Conseil Municipal du 10 décembre 2024 et au Conseil d'Agglomération du 19 décembre 2024.

Ce rapport a pour objectif de :

- donner une vision des ressources humaines (Agglomération, CCAS et Ville) avec sous le prisme Femmes-Hommes,
- de mettre en lumière les actions réalisées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes (au quotidien ou sur des temps forts).

Les données portent sur l'année 2023 ou alors sur la période de septembre 2023 à août 2024 selon les thématiques et actions abordées.

Les actions réalisées sur le territoire portent sur le volet de la lutte contre les violences faites aux femmes et celui des droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes, avec des actions du quotidien et des animations sur des temps forts, réalisées par les collectivités ou bien des structures partenaires.

### **QUELQUES CHIFFRES SUR LES VIOLENCES EN 2023**

En 2023, 128 personnes sont décédées des suites de violences au sein des couples, comprenant 96 féminicides, 23 homicides et 9 infanticides.

Rappel des chiffres 2022 : 118 femmes, 27 hommes et 12 enfants sont décédés dans le cadre de violences conjugales.

Si les morts au sein des couples atteignent leur niveau le plus bas depuis 2006, ce n'est pas le cas des tentatives d'homicides, qui elles, sont en augmentation depuis 2017.

En France, les services de sécurité en 2023 ont enregistré :

- 271 000 victimes de violences conjugales (+10 % par rapport à 2022), dont 2/3 consistent en des violences physiques et dont 85% des victimes sont des femmes alors que les mis en cause sont le plus souvent des hommes (86 %).
- 114 100 victimes de violences sexuelles (+ 7% par rapport à 2022), dont 27 % ont été commises dans la sphère familiale et dont 85% des victimes sont des femmes.

La Vendée en 2023 :

- A été confrontée à 2 féminicides.
- Est à nouveau confrontée à des augmentations d'appels, d'accompagnement ou de prise en charge de femmes victimes de violences, et les forces de sécurité tout comme les associations.
- A vu enregistrer 1 079 faits de violences conjugales (+5% par rapport à 2022) par les forces de sécurité (police et gendarmerie),
- A connu 62 cas où la remise d'un téléphone grave danger a été nécessaire (29 en 2022), et 13 cas de remise de bracelets anti-rapprochement (9 en 2022)
- A nécessité la mise en sécurité de 133 femmes et 128 enfants (+ 18% tendancielle par rapport à 2020) par Sos Femmes 85.

### **VOLET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Au niveau national, des évolutions réglementaires ont été apportées pour faire évoluer le traitement des affaires conjugales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les plaintes pour violences conjugales sont traitées sous le pilotage des pôles spécialisés dans la lutte contre les violences intrafamiliales VIF.

Ces pôles, composés d'un juge du siège et d'un membre du Parquet, ont pour mission de favoriser la circulation des informations entre les différents acteurs concernés entre les juridictions pénales et civiles. En Vendée, ce pôle spécialisé a été mis en place au tribunal de La Roche-sur-Yon.

Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Versée par la Caf, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

En Vendée, entre janvier et octobre 2024, 325 demandes d'aides d'urgence (dont 54 sur la ville) ont été déposées auprès de la CAF de la Vendée, pour aboutir à un versement de 248 000€.

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le préfet de la Vendée a publié le premier référentiel des acteurs et des dispositifs de la Vendée contre les violences conjugales.

Cet outil destiné aux professionnels, aux élus et au grand public rassemble les protocoles, les lois et les politiques qui visent à prévenir, à protéger et à soutenir les victimes de ces violences.

La députée Vendéenne de la 2<sup>ème</sup> circonscription Mme Bellamy a présidé une commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif, sur la période de juillet 2023 à décembre 2023. Son rapport a été remis en janvier 2024, comprenant 62 propositions pour contrer les défaillances systémiques, pour lutter contre les violences, lutter contre la haine et les discriminations, afin que le sport redevienne un vecteur d'émancipation populaire et que chacune et chacun puisse le pratiquer en toute quiétude.

Toutes les structures (collectivité, département, associations, ...) à leur niveau et en fonction de leurs compétences, prennent leur part sur ces sujets.

Sur le territoire, des actions sur la lutte contre les violences faites aux femmes sont réalisées par les collectivités et les associations au quotidien et/ou sur le temps fort du 25 novembre.

Les actions dans le cadre de la journée internationale du 25 novembre 2023, avec notamment

- Campagne d'affichage avec les 4 visuels de femmes d'âges différents « *tous concernés* », et la distribution des outils (pin's ruban blanc et cartes numéros utiles)
- Nouveauté en 2023 : avec la campagne d'affichage dans et sur les bus, qui ont circulé dans toute l'intercommunalité sur la semaine du 25 novembre 2023,
- Action « Orangez votre Ville » sur la ville de LRSY, qui se poursuit depuis 2022.
- Pièce de théâtre et débat '*après coup*', le 22 nov. 2023 au Cyel,
- La marche contre les violences faites aux femmes le 23 novembre 2023, portée par le collectif #Noustoutes85,
- Le conseil départemental a organisé pour la première fois une semaine de prévention sur les violences intrafamiliales du 20 au 25 novembre 2023 afin de toucher différents publics (parents, professionnels, personnes âgées, ...), avec une conférence, via une pièce de théâtre proposé aux collégiens.
- La commune de Landeronde qui a organisé un ciné-débat avec SOS Femmes 85 le 24 novembre 2023 avec le film 'l'amour et la forêt',

Les actions au quotidien sur la lutte contre les violences faites aux femmes et qui peuvent être utiles aux victimes sur l'Agglomération

- La Permanence sociale au Commissariat,
- Le SAJAV (service d'aide juridique et assistance juridique) pour répondre aux questions des Agglo-Yonnais.
- Les associations qui œuvrent pour la lutte contre les violences faites aux femmes : avec SOS Femmes 85, CIDFF, France Victimes 85, le planning familial, le Rapavv, ... via notamment l'hébergement d'urgence des victimes et leurs enfants (Sos Femmes 85), via l'accompagnement de victimes au tribunal, via la remise d'outils de protection (téléphone grave danger ou bracelet anti-rapprochement), via les actions de sensibilisation des plus jeunes et du grand public...

## LE VOLET DES DROITS DES FEMMES ET FAVORISER L'EGALITE FEMMES-HOMMES

### Les actions au quotidien sur la promotion de l'égalité femmes-hommes

- Le soutien des femmes dans l'accès à l'emploi, à travers les dispositifs d'insertion portés par l'Agglomération, comme : les clauses d'insertion dans les marchés, les chantiers d'insertion, le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi)
- La sensibilisation des jeunes dans les lycées ou structures d'enseignement secondaires via le 14Bis infos Jeunes ou les associations (SOS Femmes 85 ou le planning Familial),
- Les actions dans les structures d'enseignement, qui peuvent toucher les jeunes de notre intercommunalité, comme notamment :
  - Le lycée professionnel de Rosa Parks avec les journées côté filles pour leur faire découvrir aux collégiennes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> les métiers du BTP, de l'énergie, du transport.,
  - Le lycée des Etablières avec des interventions d'association, du 14 bis, du sexologue Sébastien Landry, d'actions sur le sport et l'inclusion,
  - Le lycée De Lattre de Tassigny qui propose notamment une conférence de l'association « elles bougent » avec des femmes ingénieures ou techniciennes à destination des filles en seconde ou une conférence sur l'informatique pour elles aussi.
  - Le lycée Pierre Mendès France, qui notamment dans le cadre du projet '*notre école faisons la ensemble*', travaille avec le collège des gondoliers pour faire découvrir aux collégiennes les spécialités scientifiques (maths, physique-chimie ou SVT) avec réalisation ensuite d'un podcast sur la webradio du lycée, qui est ensuite diffusé aux élèves de l'école Montjoie pour leur faire découvrir ces spécialités. Ou le travail dans le cadre de leur projet Erasmus + sur l'invisibilité des femmes en Europe qui les a amenés à proposer des noms féminins pour la dénomination des espaces publics de la ville.

### Les actions dans le cadre de la journée internationale du 8 mars 2024, avec notamment

Le 8 mars 2024 a connu une évolution importante pour les droits des femmes avec la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

Et au niveau local, différentes animations ou actions ont été proposées :

- Projections au cinéma Le Concorde de films proposées par les associations et le cinéma tout au long du mois de mars 2024 avec notamment '*Il reste encore demain*', ainsi qu'un documentaire '*Les petits mâles*' suivi d'un débat avec son réalisateur proposé par la Ville le 12 mars 2024,
- Village de l'égalité le samedi 9 mars 2024, marché des halles avec des stands de la ville et des associations partenaires,
- Spectacle de danse contemporaine sur l'égalité des sexes et les relations femmes-hommes le samedi 9 mars 2024 dans l'auditorium du Cyel, précédé par un défilé alternatif dansé au Cyel,
- Animations (lectures, théâtre, ...) proposées par l'atelier théâtre des jeux dits, le Collectif '8 femmes ou presque' ou encore les Rocailleuses au sein de la Maison de Quartier Pont Morineau les 8 et 9 mars 2024,
- Exposition sur '*les grandes résistantes contemporaines*' de mi-mars à mi-avril 2024 au Cyel, ainsi qu'une exposition créée par le 14 Bis sur '*je ne suis pas féministe mais, ...*', présentée à la médiathèque Benjamin Rabier en mars 2024,
- Sur la commune d'Aubigny-les Clouzeaux, une démarche est engagée entre mars 2024 et mars 2025, s'est engagée dans une démarche particulière et intergénérationnel, en collaboration avec les familles, les élèves et les associations : Quelle place pour les femmes, de 1950 à 1975, sur le territoire d'Aubigny-les Clouzeaux ? Et cette place est-elle vraiment différente d'aujourd'hui ? Cette démarche comprend différentes actions tout au long de l'année avec le lancement le 8 mars 2024 avec discours, témoignages et spectacle, puis ensuite au 1<sup>er</sup> semestre 2024, une rencontre littéraire, des projections sur ces thématiques au cinéma le Carfour, ainsi qu'un atelier d'écriture.

## LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Le rapport comprend également des présentations des associations qui œuvrent sur les thématiques des droits des femmes, de l'égalité Femmes-Hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

SOS Femmes 85, connaît en 2023 et depuis plusieurs années une augmentation des demandes de renseignements (+55% depuis 2018), une augmentation de la gestion des situations de violences (+21% depuis 2016) ainsi qu'une augmentation des mises à l'abri des victimes (+21% depuis 2018). Pour faire face à ces augmentations, le nombre de places d'hébergement a été augmenté.

CIDFF85, qui fait le constat en 2023 d'une augmentation nette et constante des prises de contacts avec l'association tant au niveau de l'accès aux droits mais aussi vis-à-vis des violences sexistes et sexuelles. Elle a notamment informé 865 personnes sur les violences sexistes ou sexuelles en 2023.

France Victimes 85 constate également en 2023 un nombre accru de victimes reçues au niveau du tribunal de La Roche-sur-Yon, ainsi qu'au bureau d'aides aux victimes mais aussi de victimes de violences conjugales.

L'année 2023 se caractérise par un nombre plus important d'hommes victimes de violences conjugales, mais il reste encore sans commune mesure avec celui des femmes.

Ce nombre accru de victimes de violences conjugales s'accompagne d'un nombre toujours plus important de remise d'outils de protection que sont les téléphones grave danger (28 remises contre 13 en 2022) et les bracelets anti rapprochement (7 en 2023 contre 5 en 2022) au niveau du parquet de La Roche-sur-Yon.

Le planning familial de Vendée a accueilli plus de personnes pour répondre à leurs questions notamment sur la santé intime et sexuelles du fait de l'évolution du temps de travail de leur conseillère et l'arrivée d'une assistante administrative et a lancé les cafés féministes en 2023.

Mais également Le Rapavv, l'association #Nous toutes85, le Zonta Club.

La ville a accompagné financièrement ces associations à hauteur de 55 500€ sur l'année 2023.

## VOLET RESSOURCES HUMAINES

**Les données des ressources humaines des 3 structures employeuses** (Agglomération, CCAS et Ville de La Roche-sur-Yon) sont issues des RSU Recueils Sociaux Uniques 2023.

Ainsi l'effectif féminin global permanent et de chacune des 3 structures employeuses en 2023 est résumé dans le tableau ci-joint :

### L'effectif féminin global permanent et de chacune des 3 structures employeuses en 2023

Thématique	Effectif féminin face à l'effectif masculin, Des 3 structures employeuses (Agglomération, CCAS et Ville)	Effectif féminin de la Ville	Effectif féminin de l'Agglomération	Effectif féminin du CCAS
Effectif permanent	1 <sup>er</sup> effectif du territoire (1 141 agentes sur 1 710, soit 67% de l'effectif)	1 <sup>er</sup> effectif (42%) au niveau de l'effectif féminin global. 481 agentes sur 891, soit 54% de l'effectif de la structure	2 <sup>ème</sup> effectif (35%) au niveau de l'effectif féminin global. 396 agentes sur 523, soit 76% de l'effectif de la structure	3 <sup>ème</sup> effectif (23%) au niveau de l'effectif féminin global. 264 agentes sur 296, soit 89% de l'effectif structure
Statuts	1 <sup>er</sup> sur les titulaires-stagiaires (920 sur 1 414 postes), 1 <sup>er</sup> sur les contractuels permanents (221 sur 296 postes) 1 <sup>er</sup> sur les contractuels non permanents (217 sur 317 postes)	1 <sup>er</sup> effectif chez les titulaires-stagiaires féminins (426 sur 920), 1 <sup>er</sup> effectif chez les contractuels non permanents féminins (169 sur 217)		1 <sup>er</sup> effectif chez les contractuels permanents (85 sur 221)
Temps travail	1 <sup>er</sup> en temps complet TC (974 sur 1 521 postes) (=T plein +T partiel) 1 <sup>er</sup> en temps non complet (167 sur 189 postes), Effectif féminin est composé de 85% de temps complet TC et 15% de temps non complet	1 <sup>er</sup> sur les temps complets féminins (407 sur 974 postes)		1 <sup>er</sup> sur les temps non complets féminins (81 sur 167 postes)
	1 <sup>er</sup> sur les temps plein (841 sur 1 375 postes) 1 <sup>er</sup> sur les temps partiel (167 sur 146 postes). Effectif féminin en TC composé de 86% de temps plein et 14% de Temps partiel	1 <sup>er</sup> sur les temps plein féminins (359 sur 841 postes)	1 <sup>er</sup> sur les temps partiels féminins (75 sur 167 postes).	
Catégories	1 <sup>er</sup> en catégorie A (184 sur 250 postes), 1 <sup>er</sup> en catégorie B (289 sur 402 postes) 1 <sup>er</sup> en catégorie C (668 sur 1 058 postes) Effectif féminin global est composé de 16% de cat A, 25% de cat B et 59% de cat C	1 <sup>er</sup> en catégorie C féminin (362 sur 668 postes)	1 <sup>er</sup> en catégorie A féminin (91 sur 184 postes), 1 <sup>er</sup> en catégorie B féminin (150 sur 668 postes)	
Filières	Pas de filières paritaires au sein de nos collectivités Les 3 filières principales de l'effectif féminin : Sociale et Médico-sociale (37% pour 412 postes), Administrative (25% pour 290 postes) puis Technique (22% pour 255 postes).			
Les salaires nets moyens mensuels	Pas de données communiquées sur 2023			

Thématique	Effectif féminin face à l'effectif masculin, Des 3 structures employeuses (Agglomération, CCAS et Ville)	Effectif féminin de la Ville	Effectif féminin de l'Agglomération	Effectif féminin du CCAS
Emplois fonctionnels, de direction et chefs de services	L'ensemble de ces postes est occupé à 39% par des femmes. Par type d'emploi, les femmes occupent – de 40% au sein de chacun d'entre eux.			
Nominations stagiaires	1 <sup>er</sup> effectif (soit 75%, 45 sur 60 nominations), Avec 51% des contractuelles permanentes (23 des 45 nominations)	1 <sup>er</sup> effectif nommé stagiaires féminin (24 sur 45 nominations)		
Titularisations	1 <sup>er</sup> effectif (soit 73%, 53 sur 73 nominations)	1 <sup>er</sup> effectif titularisé féminin (21 sur 53 titularisations)		
Avancements échelon	1 <sup>er</sup> effectif (soit 69%, 495 sur 716 avancements d'échelons)	1 <sup>er</sup> effectif en avancement d'échelon féminin (234 sur 495 avancements)		
Avancements de grade	1 <sup>er</sup> effectif (soit 65%, 74 sur 113 avancements de grade), La Cat C féminine : 1 <sup>ère</sup> en avancement de grades (64 sur 74 avancement féminin)	1 <sup>er</sup> effectif en avancement de grade féminin (46 sur 74 avancements)		
Recrutements	1 <sup>er</sup> effectif recruté (171 postes sur 237) Seul effectif recruté en T non complet (42 postes)	1 <sup>er</sup> en recrutement féminin (73 postes sur 171)		
Départs	1 <sup>er</sup> effectif en départs chez les fonctionnaires (294 sur 387 départs de fonctionnaires) Dont 35% pour mise en disponibilité (36 postes) et 33 % en retraite (34 postes) chez les fonctionnaires féminines. 1 <sup>er</sup> effectif en départ chez les contractuels (179 sur 22 départs de contractuels)		1 <sup>er</sup> en départ féminin (140 des 294 départs féminins)	
Handicap	1 <sup>er</sup> effectif chez les bénéficiaires d'emplois de travailleurs handicapés (BOETH) : 105 sur 155 BOETH (68%), 93% sont titulaires-stagiaires (98 postes sur 105) 86% sont de catégorie C (90 postes sur 105)	1 <sup>er</sup> effectif de BOETH féminin (49 sur 105)		

### Sur les actions au niveau des ressources humaines :

Un plan d'actions pluriannuel 2021-2023 a été élaboré après un travail collaboratif avec 24 agents volontaires, qui a abouti à un programme pluriannuel de 20 actions, validé par délibération des conseils de l'Agglomération, de la Ville et du CCAS entre fin mars et avril 2021.

2 axes du plan d'action ont été travaillés en 2023 :

- Formation depuis mi 2021 de 147 sur 232 agents périscolaires et ATSEM sur l'égalité Filles-Garçons, contre les stéréotypes de genre,
- Formation des professionnels (policiers municipaux, agents de la petite enfance, agents d'accueils,...) sur les violences au sein des couples avec 147 personnes formées (en 1<sup>er</sup> niveau) et 73 personnes formées (en 2<sup>ème</sup> niveau) depuis 2017.

Ce plan va être renouvelé à partir du 4<sup>ème</sup> trim 2024, par la DRH.

### Les index égalité

La loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 a mis en place un index ayant pour objectif de mesurer les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes, pour les collectivités.

Cet index est calculé sur la base de 4 indices (fixés par la réglementation) pour aboutir à une note sur 100, avec des données issues de recueils sociaux uniques de l'année N-1.

L'objectif est d'atteindre la note de 75/100. Si ce n'est pas le cas, la collectivité doit mettre en place un plan d'actions au niveau de ses ressources humaines pour rectifier la situation dans les 3 ans à venir.

74/100 : note de La ville de La Roche-sur-Yon en 2023, nécessitant l'élaboration d'un plan d'actions.

90/100 : note du CCAS en 2023 (sur la base de 2 des 4 indices calculables).

95/ 100 : Note de l'Agglomération en 2023.

En application de la réglementation, ces index sont publiés sur le site internet des collectivités et communiqués auprès du Préfet.

## VI. Références ou sources de données

*Étude nationale 2023 sur les morts violentes au sein du couple'* publiée le 25 novembre 2024.

[Étude relative aux morts violentes au sein du couple en 2023 / Sécurité intérieure / Publications - Ministère de l'Intérieur](#)

Extrait de l'analyse globale des données issues des appels au 3919 -violences femmes infos – Année 2022

[Extrait de l'Analyse Globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Info »Année 2019 \(solidaritefemmes.org\)](#)

Commission d'enquête parlementaire sur les défaillances dans le sport, en 2023

[Commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégation de service public - Assemblée nationale \(assemblee-nationale.fr\)](#)

Référentiel 2025 de la Vendée sur les violences conjugales, publié le 25 novembre 2024 : [Référentiel des acteurs et des dispositifs de la Vendée - Violences faites aux femmes - Droits des femmes et à l'égalité - Actions de l'État - Les services de l'État en Vendée](#)

Les chiffres clés – Edition 2023- vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes- ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

[Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Édition 2023 | Égalité-femmes-hommes \(egalite-femmes-hommes.gouv.fr\)](#)

Rapport 2024 sur le 6<sup>ème</sup> l'état du sexisme en France- travaux du Haut conseil pour l'égalité

[Rapport - 6ème état des lieux du sexisme en France : s'attaquer aux racines du sexisme - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes \(haut-conseil-egalite.gouv.fr\)](#)

Les données chiffrées présentées dans ce rapport et les faits divers nous rappellent régulièrement que ces thématiques se retrouvent au quotidien dans nos vies.

À l'échelle internationale, les différents événements sanitaires, politiques ou économiques de ces dernières années, nous montrent l'importance d'une vigilance accrue sur les questions d'inégalités.

*« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »*

Simone de Beauvoir